



Bulletin Officiel

N°7329 Mardi 25 mars 2025

www.cmf.tn30^{ème} année

ISSN 0330 – 7174

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

ARAB TUNISIAN LEASE –ATL-

2

PROJET DE RESOLUTIONS AGO

ARAB TUNISIAN LEASE –ATL-

3

COMMUNIQUEES DE PRESSE

TUNISIE LEASING & FACTORING

6

SOCIETE TUNISIENNE DE VERRERIES SOTUVER

7

PAIEMENT DE DIVIDENDES

FCP SMART CASH

8

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

9

ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE (MISE A JOUR EN DATE DU 26/02/2025)

ANNEXE II

ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2024

- ARAB TUNISIAN LEASE – ATL
- FCP SMART CASH
- ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2024

- ARAB TUNISIAN LEASE – ATL

AVIS DES SOCIÉTÉS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

ARAB TUNISIAN LEASE –ATL-

Siège social : Ennour Building, Centre Urbain Nord, 2082 Mahrajène –Tunis-

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la Société ARAB TUNISIAN LEASE « ATL » sont invités à assister à l'assemblée générale Ordinaire qui se tiendra le **mercredi 23/04/2025 à 9h** à l'institut Arabe des chefs d'entreprises, les Berges du lac Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2024.
2. Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur les comptes individuels, consolidés de l'exercice clos le 31/12/2024 et sur les opérations visées par les articles 43 et 62 de la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers ainsi que par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales
3. Examen et Approbation des états financiers individuels et consolidés de l'exercice Clos le 31 décembre 2024.
4. Approbation des conventions visées par les articles 43 et 62 de la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers ainsi que par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales
5. Quitus aux administrateurs de leur gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2024.
6. Réaffectation, en résultats reportés, de réserves pour réinvestissements exonérés devenus disponibles
7. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2024.
8. Fixation des jetons de présence à servir aux administrateurs au titre de l'exercice 2024.
9. Autorisation d'émission d'emprunts obligataires.
10. Pouvoirs pour les formalités.

Les documents destinés à l'assemblée générale sont à la disposition des actionnaires au siège de la l'ATL, dans les délais légaux.

AVIS DES SOCIÉTÉS

PROJET DE RESOLUTIONS AGO

ARAB TUNISIAN LEASE –ATL-

Siège social : Ennour Building, Centre Urbain Nord, 2082 Mahrajène –Tunis-

Projet des résolutions qui sera soumis à l’approbation de l’assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 23 avril 2025.

PREMIERE RESOLUTION

(Approbation du rapport du conseil d’administration)

L’Assemblée Générale, approuve le rapport du conseil d’administration relatif à l’exercice 2024 tel qu’il a été présenté.

Mise aux voix, cette résolution a été adoptée à

DEUXIEME RESOLUTION :

(Approbation des états financiers individuelles et consolidés de l’exercice clos le 31 décembre 2024)

L’Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du conseil d’administration sur les états financiers consolidés et du rapport de gestion du groupe y afférant et du rapport d’audit des commissaires aux comptes relatif aux états financiers consolidés de l’exercice 2024, approuve tels qu’ils ont été présentés les états financiers individuelles et consolidés dudit exercice comportant le bilan et l’état des engagements hors bilan au 31 décembre 2024, l’état de résultat, l’état des flux de trésorerie pour l’exercice clos à cette date et les notes annexes.

Mise aux voix, cette résolution a été adoptée à

TROISIEME RESOLUTION.

(Approbation des conventions et engagements visés par les articles 43 et 62 de la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers ainsi que par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales)

L’Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements soumis aux dispositions de les articles 43 et 62 de la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers ainsi qu’aux dispositions des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales, prend acte de ce rapport et approuve les conventions dont il fait état, préalablement autorisées par le conseil d’administration au cours de l’exercice clos le 31 décembre 2024.

Mise aux voix, cette résolution a été adoptée à

QUATRIEME RESOLUTION

(Quitus aux administrateurs de leur gestion pour l’exercice clos le 31 décembre 2024)

L’Assemblée Générale, donne quitus entier, définitif et sans réserve aux membres du conseil d’administration pour leur gestion au titre de l’exercice clos le 31 décembre 2024.

Mise aux voix, cette résolution a été adoptée à

CINQUIEME RESOLUTION

(Réaffectation de réserves pour réinvestissements exonérés devenus disponibles en résultats reportés)

L'Assemblée Générale, connaissance prise de la disponibilité de réserves pour réinvestissements exonérés à hauteur de **3 037 242.857 Dinars**, décide de les réaffecter en résultats reportés.

Ainsi le solde du poste résultats reportés avant affectation sera de **15 271 735.893 Dinars** détaillés comme suit :

	Distribuables en franchise de retenue	Distribuables avec retenue à la source	Total
Résultats reportés au 31 décembre 2023	325 000.000	11 909 493.036	12 234 493.036
Réaffectation des réserves pour réinvestissements exonérés devenues disponibles	537 242.857	2 500 000.000	3 037 242.857
Résultats reportés avant affectation	862 242.857	14 409 493.036	15 271 735.893

Mise aux voix, cette résolution a été adoptée à

SIXIEME RESOLUTION

(Affectation des résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2024)

L'Assemblée Générale, constatant que les états financiers individuels arrêtés au 31 décembre 2024 et approuvés par la présente assemblée font ressortir un résultat bénéficiaire de l'exercice de **21 580 700.915 Dinars** et des résultats reportés excédentaires des exercices antérieurs de **15 271 735.893 Dinars**, soit au total un résultat distribuable de **36 852 436.808 Dinars**, décide, sur proposition du conseil d'administration :

- De prélever sur ce montant, conformément à la loi, **1 842 621.840 Dinars** pour doter la réserve légale ;
- De prélever sur ce montant, **6 250 000,000 Dinars** en tant que réserves pour réinvestissement ;
- De prélever sur ce montant, **300 000,000 Dinars** en tant que réserves pour fond social ;
- De prélever sur ce montant **11 375 000.000 Dinars** en tant que dividendes, après l'accord de la BCT.
- D'affecter le reliquat, soit **17 084 814.968 Dinars** en résultats reportés.

Sur cette base, la répartition du bénéfice distribuable se présente comme suit :

Résultat net de 2024	21 580 700.915
Résultats reportés de 2023 (Dont réserves pour réinvestissement devenues disponibles)	15 271 735.893
Bénéfice distribuable	36 852 436.808
Réserves légales	1 842 621.840
Réserves pour réinvestissements	6 250 000.000
Réserves pour fond social	300 000,000
Premier reliquat :	28 459 814.968
Dividendes (35% du nominal après accord de la BCT)*	11 375 000.000
Deuxième reliquat :	17 084 814.968
Résultats reportés de 2023 (distribuables en franchise de retenue)	212 242.857
Résultats reportés de 2023 (distribuables avec retenue à la source)	16 872 572.111

*dont 650 000,000 DT prélevés sur les résultats reportés distribuables en franchise de retenue à la source soit 0,020 DT par action

Mise aux voix, cette résolution a été adoptée à

SEPTIEME RESOLUTION

(Fixation des jetons de présence)

L'Assemblée Générale, décide de fixer à 549 375 Dinars le montant global des jetons de présence alloués aux membres du conseil d'administration au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

La répartition entre les administrateurs du montant global des jetons de présence, au titre des réunions du conseil d'administration et de ses comités, sera déterminée par le conseil d'administration conformément aux dispositions de l'article 36 de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n°2011-06 du 20 Mai 2011 portant renforcement des règles de bonne gouvernance dans les Banques et les Etablissements Financiers.

Mise aux voix, cette résolution a été adoptée à

HUITIEME RESOLUTION

(Autorisation d'émission d'emprunts obligataires)

L'Assemblée Générale, autorise l'émission par la Société d'un ou plusieurs emprunts obligataires pour un montant total de 150 millions de Dinars, et ce avant la date de la tenue de la prochaine assemblée générale ordinaire, et donne pouvoir au conseil d'administration pour en fixer les montants et conditions d'émission.

Mise aux voix, cette résolution a été adoptée à

NEUVIEME RESOLUTION

(Pouvoirs pour les formalités)

L'Assemblée Générale, confère tous pouvoirs au représentant légal de la société, ou à son mandataire pour effectuer les formalités administratives d'enregistrement, de dépôt et de publicité requises par la législation tunisienne en vigueur.

Mise aux voix, cette résolution a été adoptée à

AVIS DES SOCIÉTÉS*

COMMUNIQUE DE PRESSE

TUNISIE LEASING & FACTORING

Siège social : Immeuble TLF – Centre Urbain Nord, Avenue Hédi Karray, 1082 Tunis Mahrajène

Le Conseil d'Administration de Tunisie Leasing et Factoring, réuni le lundi 24 mars 2025, a passé en revue l'activité du groupe relative à l'exercice 2024 et a arrêté les états financiers individuels et consolidés au 31 décembre 2024.

Les états financiers individuels font apparaître un résultat net de 24 818 931 DT en augmentation de 2,07 % par rapport à 2023.

Les états financiers consolidés font apparaître un résultat net de 37 470 534 DT en augmentation de 32,79 % par rapport à 2023.

Le Conseil d'Administration a décidé de convoquer une assemblée générale ordinaire le lundi 28 avril 2025 à 15h00 au siège social d'Amen Bank, et de proposer aux actionnaires, entre autres, la distribution d'un dividende de 1,150 DT par action, soit 23% du nominal, et ce sous réserve de l'accord de la Banque Centrale de Tunisie conformément aux dispositions de la circulaire BCT n°2025-02 du 29 Janvier 2025.

** Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.*

2025 – AS – 0201

AVIS DES SOCIETES (*)

COMMUNIQUE DE PRESSE

**Société Tunisienne de Verreries
SOTUVER**

Siège social : Z.I Djebel Oust 1111- Bir Mchargua- Zaghouan.

Les actionnaires de référence de la Sotuver, informent le public que suite à la réception d'une offre non engageante de la part d'un important producteur international d'emballage en verre pour l'acquisition d'un bloc d'actions représentant 41% du capital de la Sotuver, une data room a été ouverte pour permettre à ce dernier de réaliser les audits usuels, et ce sur une période prévue durer jusqu'à fin mai 2025.

Les actionnaires de référence de la Sotuver tiendront informé le public de l'avancement de cette opération.

() Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité*

2025 – AS – 0202

AVIS DES SOCIETES

PAIEMENT DE DIVIDENDES

FCP SMART CASH

Fonds Commun de Placement de catégorie Obligataire

Agrément du CMF n°04-2023 du 07 Février 2023

Adresse : 5, Rue Mustapha Sfar, 1002, Tunis Belvédère

SMART ASSET MANAGEMENT, gestionnaire de **FCP SMART CASH** informe les porteurs de parts du fonds, qu'elle met en paiement au titre de l'exercice 2024 et à compter du mercredi **26 mars 2025**, un dividende de **6,916 dinars par part**.

Ce dividende est payable aux guichets du siège de SMART ASSET MANAGEMENT. Le conseil d'administration réserve la faculté aux porteurs de parts de réinvestir leurs dividendes en s'attribuant des parts FCP SMART CASH et ce au plus tard le 28 mars 2025.

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2024	VL antérieure	Dernière VL	
OPCVM DE CAPITALISATION						
SICAV OBLIGATAIRES						
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	20/07/92	123,874	125,591	125,612
2	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/04/07	173,296	175,729	175,758
3	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UNION CAPITAL **	01/02/99	142,702	144,756	144,782
4	SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB FINANCE	18/09/17	155,522	157,786	157,818
5	LA GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	01/06/01	147,960	149,955	149,990
6	FIDELITY SICAV PLUS	MAC SA	27/09/18	152,977	155,429	155,459
7	FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	141,042	142,886	142,908
8	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	57,434	58,281	58,291
9	SICAV BH CAPITALISATION	BH INVEST	22/09/94	42,283	42,970	42,978
10	POSTE OBLIGATAIRES SICAV TANT	BH INVEST	06/07/09	143,750	145,957	145,984
11	BTK SICAV	BTK CONSEIL	16/10/00	125,992	128,009	128,035
12	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	125,576	127,505	127,530
13	TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GERE	07/05/07	108,189	109,911	109,932
14	SICAV CAPITALISATION PLUS	SBT	04/12/24	100,604	102,275	102,292
15	AFC AMANETT SICAV	AFC	05/12/24	101,361	103,101	103,124
FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE						
16	FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	22,121	22,432	22,436
17	MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	153,803	155,792	155,826
18	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	TSI	15/11/17	147,502	149,445	149,472
19	UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	14,047	14,222	14,225
20	FCP BNA CAPITALISATION	BNA CAPITAUX	03/04/07	213,112	216,334	216,334
21	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	120,228	121,798	121,820
22	ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE	ATTIJARI GESTION	23/08/21	125,088	126,887	126,908
23	FCP PROGRÈS OBLIGATAIRE	BNA CAPITAUX	03/04/07	17,435	17,704	17,704
24	FCP AFC AMANETT	AFC	12/09/23	110,791	112,595	112,620
25	FCP LEPTIS OBLIGATAIRE CAP	LEPTIS ASSET MANAGEMENT	25/04/24	106,015	107,698	107,734
FCP OBLIGATAIRES - VL HEBDOMADAIRE						
26	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	2,346	2,379	2,383
SICAV MIXTES						
27	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	17/05/93	76,296	78,128	78,120
28	SICAV PROSPERITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	25/04/94	158,301	165,157	165,045
29	SICAV OPPORTUNITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	11/11/01	114,137	122,238	122,084
30	AMEN ALLIANCE SICAV	AMEN INVEST	17/02/20	131,813	133,534	133,557
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE						
31	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	167,736	174,937	175,037
32	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	628,033	649,516	649,833
33	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	149,426	146,483	146,572
34	FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	208,817	211,741	212,201
35	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/09/10	115,011	124,887	124,772
36	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	09/05/11	162,164	167,794	167,819
37	MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	191,263	203,210	203,324
38	MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	174,699	185,318	185,469
39	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	04/06/07	28,699	31,495	31,453
40	STB EVOLUTIF FCP	STB FINANCE	19/01/16	107,771	110,491	110,645
41	FCP GAT VIE MODERE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	1,191	1,256	1,255
42	FCP GAT VIE CROISSANCE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	1,236	1,330	1,320
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE						
43	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	05/02/04	2 694,541	2 766,906	2 773,483
44	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	266,280	284,800	286,957
45	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	3,507	3,694	3,720
46	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	3,104	3,238	3,255
47	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	50,086	52,557	52,545
48	FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,510	1,527	1,528
49	FCP HAYETT PLENTUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,344	1,391	1,400
50	FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,366	1,448	1,461
51	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17	17,980	19,008	19,046
52	FCP BIAT-CEA PNT TUNIS AIR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/11/17	13,154	14,512	14,720
53	FCP ILBOURSA CEA	MAC SA	21/06/21	18,288	19,445	19,562
54	FCP VALEURS SERENITE 2028	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	17/04/23	5 750,273	5 956,868	5 992,839
SICAV ACTIONS						
55	UBCLUNIVERS ACTIONS SICAV	UNION CAPITAL **	10/04/00	105,131	117,223	117,690
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE						
56	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,424	1,506	1,539

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2024	VL antérieure	Dernière VL	
			Date de paiement	Montant				
OPCVM DE DISTRIBUTION								
SICAV OBLIGATAIRES								
57	SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	16/05/24	4,642	114,248	115,671	115,693
58	AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	22/05/24	5,447	102,013	103,368	103,386
59	AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	15/05/24	6,567	109,949	111,656	111,676
60	ATTJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTJARI GESTION	01/11/00	20/05/24	5,887	107,369	108,693	108,708
61	SICAV AXIS TRÉSORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	01/09/03	30/05/24	5,222	113,029	114,508	114,527
62	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	15/05/24	6,728	108,635	110,274	110,274
63	SICAV TRESOR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	03/02/97	22/04/24	7,041	105,621	107,141	107,159
64	CAP OBLIG SICAV	UNION CAPITAL **	17/12/01	30/05/24	5,857	109,900	111,463	111,483
65	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	30/05/24	7,070	110,285	111,928	111,951
66	MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	30/05/24	5,885	108,149	109,497	109,513
67	SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	14/03/25	6,805	108,191	109,934	102,952
68	SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	05/01/00	6,692	106,862	108,571	108,591
69	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	05/06/08	30/05/24	3,542	110,373	111,744	111,756
70	SICAV L'ÉPARGNANT	STB FINANCE	20/02/97	20/05/24	6,162	106,425	107,932	107,952
71	AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	29/05/24	4,313	103,323	104,318	104,331
72	SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	01/08/05	22/04/24	5,482	110,492	111,884	111,900
73	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UNION CAPITAL **	15/11/93	16/04/24	6,058	105,970	107,481	107,499
FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
74	FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	10/11/08	15/05/24	5,372	115,670	117,770	117,789
75	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	31/05/24	7,103	107,952	109,584	109,612
76	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	31/05/24	5,640	112,925	114,471	114,494
77	FCP SMART CASH	SMART ASSET MANAGEMENT	13/03/23	04/04/24	7,810	108,590	110,333	110,361
78	FCP GAT OBLIGATAIRE	GAT INVESTISSEMENT	31/08/23	-	-	1 083,461	1 099,305	1 099,497
79	FCP SMART CASH PLUS	SMART ASSET MANAGEMENT	29/01/24	-	-	10 779,263	10 948,013	10 950,834
80	FCP LEPTIS OBLIGATAIRE	LEPTIS ASSET MANAGEMENT	25/04/24	-	-	105,974	107,677	107,720
FCP OBLIGATAIRE - VL HEBDOMADAIRE								
81	FCP HELION SEPTIM	HELION CAPITAL	07/09/18	31/05/24	7,697	111,308	113,049	113,189
82	FCP HELION SEPTIM II	HELION CAPITAL	22/12/23	-	-	107,643	109,566	109,730
SICAV MIXTES								
83	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	16/05/24	0,944	69,397	71,197	70,937
84	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	15/05/24	4,403	121,639	132,650	132,650
85	SICAV SECURITY	UNION CAPITAL **	26/07/99	30/05/24	0,847	17,981	18,279	18,273
86	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	14/03/25	17,798	347,731	351,264	351,213
87	STRATEGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	22/04/24	51,435	2 470,331	2 559,812	2 561,154
88	SICAV L'INVESTISSEUR	STB FINANCE	30/03/94	21/05/24	2,671	69,738	70,795	70,894
89	SICAV AVENIR	STB FINANCE	01/02/95	23/05/24	2,326	55,724	56,446	56,486
90	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UNION CAPITAL **	17/05/99	16/04/24	1,712	110,197	114,118	114,154
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
91	FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	16/05/24	0,120	11,126	11,234	11,239
92	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	16/05/24	1,238	17,949	19,967	19,948
93	ATTJARI FCP CEA	ATTJARI GESTION	30/06/09	13/05/24	0,571	19,243	21,484	21,500
94	ATTJARI FCP DYNAMIQUE	ATTJARI GESTION	01/11/11	13/05/24	0,544	16,771	18,272	18,276
95	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB FINANCE	08/09/08	31/05/24	3,933	104,941	107,109	107,326
96	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	25/04/24	2,315	92,841	93,841	94,113
97	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	07/05/24	2,252	96,021	97,684	97,983
98	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	29/05/23	3,820	113,771	116,201	116,185
99	UBCI - FCP CEA	UNION CAPITAL **	22/09/14	30/05/24	4,273	105,845	114,677	115,042
100	FCP SMART CEA	SMART ASSET MANAGEMENT	06/01/17	31/05/24	0,329	12,287	13,303	13,313
101	FCP BH CEA	BH INVEST	18/12/17	24/02/25	4,656	105,749	109,991	110,065
102	FCP BIAT EPARGNE ACTIONS	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	15/01/07	22/04/24	2,222	84,284	92,990	92,894
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
103	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	26/05/22	2,183	97,168	102,641	104,991
104	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	31/05/24	2,609	128,126	132,151	132,444
105	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	27/05/22	0,963	161,949	169,145	169,480
106	FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	29/05/24	6,689	164,061	172,495	173,171
107	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	27/05/24	1,824	220,308	225,896	226,207
108	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	27/05/24	3,330	202,935	207,177	207,446
109	MAC EPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	27/05/24	3,985	199,122	205,044	205,433
110	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	27/05/24	0,281	29,858	32,249	32,352
111	MAC HORIZON 2032 FCP	MAC SA	16/01/23	12/03/24	872,459	11 520,927	12 101,997	12 150,844
112	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES *	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	27/05/20	0,583	En liquidation	En liquidation	En liquidation
113	FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	15/05/24	3,107	104,448	110,928	112,699
114	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	12/11/18	22/04/24	137,674	5 640,928	5 855,928	5 878,070
115	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	SBT	11/02/19	05/04/24	0,401	11,495	12,208	12,301
116	FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	29/05/24	8,627	181,073	187,891	188,609
117	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/05/16	22/04/24	377,263	12 473,115	13 391,833	13 496,835
118	FCP GAT PERFORMANCE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	22/05/24	511,502	11 297,464	11 923,470	12 027,430
119	FCP JASMIN 2033	MAXULA BOURSE	13/03/23	22/03/24	774,496	10 843,923	11 089,589	11 112,376
120	MAC HORIZON 2033 FCP	MAC SA	08/05/23	12/03/24	646,688	11 344,005	11 933,810	11 974,746
121	FCP FUTURE 10	MAXULA BOURSE	26/06/23	05/04/24	509,993	10 896,061	11 145,956	11 170,188
122	FCP PROSPER + CEA	BTK CONSEIL	12/02/24	-	-	11,152	11,838	11,964
123	MAC FCP DYNAMIQUE	MAC SA	13/05/24	-	-	111,359	118,374	118,648
124	FCP CEA BMCE CAPITAL VALUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	18/12/24	-	-	100,084	103,045	103,544
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE								
125	FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	31/05/24	5,196	129,208	133,803	134,110
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
126	FCP SMART TRACKER FUND	SMART ASSET MANAGEMENT	03/01/23	10/05/24	32,661	1 116,878	1 192,833	1 203,131

* OPCVM en liquidation anticipée

** Initialement dénommé COFIB CAPITAL FINANCE

**BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**
Immeuble CMF – Centre Urbain Nord
Avenue Zohra Faiza, Tunis -1003
Tél : (216) 71 947 062
Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

**Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**
www.cmf.tn
email : cmf@cmf.tn
Le Président du Collège Délégué
M. Hatem Smiri

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite sa mise à jour par le déclassement de la « Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA- », la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE ***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE
Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
5. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
6.Assurances Maghreb S.A	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
7.Assurances Maghreb Vie	24, rue du Royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
8. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
9. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
10. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank"	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
11.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
12. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	Boulevard Beji Caid Essebsi -lot AFH- DC8, Centre Urbain Nord -1082 TUNIS-	71 112 000
13. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
14.Banque Nationale Agricole "BNA BANK"	Avenue Mohamed V 1002 Tunis	71 830 543
15.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolle Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
16.BH ASSURANCE	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
17. BH BANK	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
18.BH Leasing	Rue Zohra Faiza-Immeuble BH Assurance, Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 700
19.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 ^{ème} étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
20.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
21. City Cars	31, rue des Usines, Zone Industrielle Kheireddine -2015 La Goulette-	36 406 200
22. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
23. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
24. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
25.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
26.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
27.Hannibal Lease S.A	Immeuble Hannibal Lease, Rue du Lac Lemane, Les Berges du Lac – Tunis-1053	71 139 400
28. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
29. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
30.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044

31. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
32. One Tech Holding	16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Charguia 2 – 2035 Ariana.	70 102 400
33. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
34.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
35. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
36.SMART TUNISIE S.A	9, Bis impasse n°3, rue 8612 Z.I, Charguia 1-2035 Tunis	71 115 600
37. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
38.Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
39. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
40. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
41. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	5, Boulevard Mohamed El Beji Caïd Essebsi – Centre Urbain Nord – 1082-	71 189 200
42. Société Immobilière et de Participations "SIMPAP"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
43. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 ^{ème} étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
44. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
45. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	6, rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
46. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
47.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
48. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
49.Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
50.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhauane -5199 Mahdia –	73 680 435
51. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
52. Société de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
53.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
54. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
55. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
56. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	9, Rue de Palestine Cité des affaires Kheireddine 2060 La Goulette.	71 340 866
57.Société Tunisienne d'Automobiles « STA »	Z.I Borj Ghorbel, la nouvelle médina -2096 Ben Arous-	31 390 290
58. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
59.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
60. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 - 1080 TUNIS-	71 713 100
61. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhiaf, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
62. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
63. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
64. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
65. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
66.Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
67. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800

68. Tunisie Leasing et Factoring	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
69. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
70. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
71. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
72. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669
73. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
74. Wifack International Bank SA- WIFAK BANK-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9, Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2 Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	Avenue Cheikh Mohamed Fadhel Ben Achour, Centre Urbain Nord -1003 Tunis-	71 186 825
3. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
4.Alubaf International Bank –AIB -	Avenue de la Bourse, les Berges du Lac- 1053 Tunis-	70 015 600
5. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
6. Arije El Médina	3, Rue El Ksar, Imp1, 3 ^{ème} étage, BP 95, - 3079 Sfax -	
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac-Lac II	30 300 100
8. Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA" "- En Liquidation -	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
9.Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
10. Banque Franco-Tunisienne "BFT" - En Liquidation -	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
11. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
12. Banque Tuniso-Koweïtienne -BTK-	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
13. Banque Tuniso-Lybiennne « BTL »	Immeuble BTL Boulevard de la Terre – Lot AFH E12 – Centre Urbain Nord – 1082	71 901 350
14. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
15. BNA Assurances	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
16. BTK Leasing et Factoring	11, rue Hédi Nouria, 8ème étage -1001 TUNIS-	70 241 402
17. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
18. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
19.Compagnie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
20 . Compagnie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
21 . Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400
22. Compagnie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23.Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Annecy, les Berges du lac	71 141 420
24. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
25.Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
26. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
27. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
28.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
29.ENDA Tamweel	Rue de l'assistance, cité El Khadra 1003 Tunis	71 804 002

30. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
31.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
32. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
33. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
34.International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
35. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
36.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
37. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
38.Maghreb International Publicité « MIP »	Impasse Rue des Entrepreneurs, Z.I Charguia 2, BP 2035, Tunis.	31 327 317
39. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
40. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
41. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
42.QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Sciences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
43.Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue Hédi Nouira Aiana	71 810 750
44.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I - 2035 Tunis-	70 730 250
45.Société Anonyme Carthage Médical-Centre International Carthage Médical-	Jinen El Ouest, Zone Touristique, -5000 Monastir-	73 524 000
46. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia –1153 Manouba-	71 550 711
47. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
48. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 ^{ème} étage Sidi Daoud La Marsa	
49. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
50.Société Al Majed Investissement SA	Avenue de la Livre Les Berges du Lac II -153 Tunis-	71 196 950
51. Société ALMAJED SANTE	Avenue Habib Bourguiba - 9100 Sidi Bouzid -	36 010 101
52.Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
53. Société de Commercialisation des Textiles « SOCOTEX »	5, bis Rue Charles de Gaulle -1000 Tunis-	71 237 186
54. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Suffeïtula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
55.Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest " SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri –Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
56. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
57. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, Avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
58. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
59.Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
60. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
61. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
62.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
63.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
64.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
65.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
66.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
67.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190

68.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
69.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
70.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
71.Société LLOYD Vie	Avenue de la Monnaie, Les Berges du Lac 2	71 963 293
72.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
73.Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
74. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
75.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
76. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
77. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
78.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
79.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
80.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
81. Société Régionale de Transport Jendouba	Avenue 9 Avril 1938 -8100 Jendouba-	78 600 690
82. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 ^{er} étage app n°13-3013 Sfax-.	74 624 424
83.Société STEG International Services	Résidence du Parc, les Jardins de Carthage, 2046 Les Berges du Lac. Tunis	70 247 800
84.Société TECHNOLATEX SA	Lot N°2 Zone Industrielle Sidi Bouteffaha -9000 Béja -	78 449 022
85.Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
86.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
87.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
88.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachig -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
89.Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
90.Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	73 221 910
91.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
92.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue de la Monnaie, Les Berges du Lac 2	71 962 777
93.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
94.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
95.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA" "- En Liquidation -	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
96.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalie A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
97. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
98.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
99. société Unie des portefaix et Services Port de la Goulette	15, avenue Farhat Hached -2025 Salammbô	71 979 792
100.Société Union de Factoring	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 234 115
101.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
102.TAYSIR MICROFINANCE	2 , Place Mendes France Mutuelleville -1082 Tunis-	70 556 903
103.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100
104.Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000

105. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
106. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 ^{er} étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
107.UIB Assurances	Rue du Lac Turkana –Les berges du Lac -1053 Tunis-	71 234 115
108.Zitouna Takaful	Boulevard qualité de la Vie, Immeuble LA RENNAISSANCE, Bloc « C » ZITOUNA TAKAFULbuilding, les jardins de Carthage, 1090, Tunis	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AFC AMANETT SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS - AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
2	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
3	AMEN ALLIANCE SICAV	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
4	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
6	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS - AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
7	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac-1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac-1053 Tunis
9	ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac-1053 Tunis
10	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac-1053 Tunis
11	BTK SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BTK CONSEIL	10 bis, Avenue Mohamed V- Immeuble BTK- 1001 Tunis
12	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
13	FCP AFC AMANETT	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS - AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
14	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
15	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
16	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
17	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
18	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
19	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
20	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
21	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis

DERNIERE MISE A JOUR 26/02/2025

22	FCP BH CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
23	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
24	FCP BIAT- ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
25	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
26	FCP BNA CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITALAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
27	FCP CEA BMCE CAPITAL VALUE	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
28	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
29	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
30	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
31	FCP FUTURE 10	MIXTE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
32	FCP GAT OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
33	FCP GAT PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
34	FCP GAT VIE MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
35	FCP GAT VIE CROISSANCE	MIXTE	CAPITALISATION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
36	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
37	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
38	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
39	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
40	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
41	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
42	FCP HÉLION SEPTIM	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
43	FCP HELION SEPTIM II	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
44	FCP ILBOURSA CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

45	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
46	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS - AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
47	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS - AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
48	FCP JASMIN 2033	MIXTE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
49	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
50	FCP LEPTIS OBLIGATIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LEPTIS ASSET MANAGEMENT	Immeuble BTL Boulevard de la Terre Lot AFH E 12 - Centre Urbain Nord 1082 Tunis
51	FCP LEPTIS OBLIGATIRE CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LEPTIS ASSET MANAGEMENT	Immeuble BTL Boulevard de la Terre Lot AFH E 12 - Centre Urbain Nord 1082 Tunis
52	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
53	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
54	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
55	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	ACTIONS	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
56	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
57	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
58	FCP OPTIMA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
59	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
60	FCP PROGRÈS OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
61	FCP PROSPER + CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BTK CONSEIL	10 bis, Avenue Mohamed V- Immeuble BTK- 1001 Tunis
62	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS - AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
63	FCP SALAMETT PLUS (1)	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS - AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
64	FCP SECURITE	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
65	FCP SMART CASH	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
66	FCP SMART CASH PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
67	FCP SMART CEA (3)	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
68	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
69	FCP SMART TRACKER FUND	ACTIONS	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
70	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
71	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
72	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène

73	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
74	FCP VALEURS SERENITE 2028	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
75	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES (1)	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac-1053 Tunis
76	FCP WAFA OBLIGATAIRE CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
77	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
78	FIDELITY SICAV PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
79	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness - Les Berges du Lac -1053 Tunis
80	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac-1053 Tunis.
81	LA GENERALE OBLIG-SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	10, Rue Pierre de Coubertin -1001 Tunis
82	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
83	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
84	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
85	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
86	MAC FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
87	MAC HORIZON 2032 FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
88	MAC HORIZON 2033 FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
89	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
90	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
91	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
92	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
93	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
94	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
95	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
96	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS - AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
97	SICAV AMEN	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
98	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis

99	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
100	SICAV BH CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
101	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
102	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
103	SICAV CAPITALISATION PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
104	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
105	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
106	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
107	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
108	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
109	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
110	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
111	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
112	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
113	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
114	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
115	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
116	STB EVOLUTIF FCP	MIXTE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
117	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
118	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA-UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
119	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
120	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GERE	Boulevard Beji Caid Essebsi - Lot AFH -DC8, Centre Urbain Nord - 1082 Tunis
121	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
122	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	ACTIONS	CAPITALISATION	UNION CAPITAL	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
123	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA-UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
124	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA-UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis

125	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
126	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
127	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION CAPITAL	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène

(1) OPCVM en liquidation anticipée

LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1 *	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2 *	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis

* FCC en liquidation anticipée

LISTE DES FONDS D'AMORÇAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	FA PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	FA CAPITALEASE SEED FUND *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	FA STARTUP FACTORY SEED FUND *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	FA SOCIAL BUSINESS	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
5	FA CAPITALEASE SEED FUND 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	FA ANAVA SEED FUND	FLAT6LABS Tunisia	15, Avenue de Carthage, Tunis
7	FA CAPITAL'ACT SEED FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
8	FA START UP MAXULA SEED FUND	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
8	FA HEALTH TECH FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

* FA en liquidation

LISTE DES FONDS COMMUNS DE PLACEMENT À RISQUE

		Gestionnaire	Adresse
1	FCPR ATID FUND I *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	FCPR FIDELIUM ESSOR *	FIDELIUM FINANCE	Immeuble «Golden Towers», Bloc A, 11ème étage, bureau 11-4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT *	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II *	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis

7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP *	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA *	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
17	FCPR MAX-ESPOIR *	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
18	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
19	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
21	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
22	FCPR SWING	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
23	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND II *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
24	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
25	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2 ^{ème} étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
26	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
27	FCPR INTILAQ FOR GROWTH	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR INTILAQ FOR EXCELLENCE	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
29	FCPR FONDS CDC CROISSANCE 1	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2 ^{ème} étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
30	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
31	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
33	FCPR AZIMUTS	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis

34	FCPR TUNISIA AQUACULTURE FUND	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 -Tunis
35	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
36	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
37	FCPR ESSOR FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
38	FCPR PHENICIA FUND II	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
39	FCPR MAXULA JASMIN PMN	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
40	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA I	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
41	FCPR AMENCAPITAL 4	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
42	FCPR SWING 2	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
43	FCPR GAT PRIVATE EQUITY 1	GAT INVESTISSEMENT	92-94, Avenue Hédi Chaker, Belvédère, 1002-Tunis
44	FCPR STB GROWTH FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
45	FCPR MOURAFIK	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
46	FCPR INKADH	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
47	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND IV - MUSANADA	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
48	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND IV – MUSANADA II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
49	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA II	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
50	FCPR BYRSA FUND I	DIDO CAPITAL PARTNERS	Avenue Elissa, La Percée Verte, 5ème étage, B5.2, Jardins de Carthage, 1053-Tunis
51	FCPR TANMYA	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
52	FCPR MOURAFIK II	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
53	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA III	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
54	FCPR CAPITAL RETOURNEMENT	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
55	FCPR SWING 3	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
56	FCPR MOURAFIK III	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
57	FCPR MAXULA CAPITAL RETOURNEMENT	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
58	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA IV	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
59	FCPR GROWTH VENTURE CAPITAL	GAT INVESTISSEMENT	92-94 avenue Hédi Chaker, Belvédère, 1002-Tunis
60	FCPR RELANCE+	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
61	FCPR ADVANCED FUND	GMP CAPITAL	Bureau A12, Immeuble Green Center, Rue du Lac de Constance, Les Berges du Lac 1, 1053-Tunis
62	FCPR PROGRESS FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
63	FCPR SMART TURN AROUND	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar, Belvédère, 1002-Tunis

64	FCPR MOURAFIK IV	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
----	------------------	-----------------	--

* FCPR en liquidation

LISTE DES FONDS DE FONDS

		Gestionnaire	Adresse
1	FONDS DE FONDS ANAVA	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.

LISTE DES FONDS D'INVESTISSEMENT SPÉCIALISÉS ET DES COMPARTIMENTS DE FIS

		Gestionnaire	Adresse
1	FIS INNOVATECH	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.
2	Compartiment 1 du FIS 216 CAPITAL FUND I	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
3	Compartiment 2 du FIS 216 CAPITAL FUND I	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
4	Compartiment C1 du FIS EMPOWER FUND-B	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
5	Compartiment C2 du FIS EMPOWER FUND-B	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
6	Compartiment TITAN SEED FUND I - Dinars du FIS TITAN SEED FUND	MEDIN Fund Management Company	Rue du Lac Constance, Immeuble Galerie du Lac, Appartement n°13, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
7	Compartiment TITAN SEED FUND I - Euros du FIS TITAN SEED FUND	MEDIN Fund Management Company	Rue du Lac Constance, Immeuble Galerie du Lac, Appartement n°13, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
8	FIS INNOV INVEST	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
9	Compartiment GO LIVE LOCAL FUND du FIS GO LIVE FUND	GO BIG PARTNERS	Immeuble Henda, Bloc A, Bureau A1, Rue de l'île Rhodes, Les Berges du Lac II, 1053-Tunis
10	Compartiment GO LIVE INTERNATIONAL FUND du FIS GO LIVE FUND	GO BIG PARTNERS	Immeuble Henda, Bloc A, Bureau A1, Rue de l'île Rhodes, Les Berges du Lac II, 1053-Tunis
11	Compartiment FIS NEXT CAP 1 du FIS NEXT CAP FUND	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
12	Compartiment FIS NEXT CAP 2 du FIS NEXT CAP FUND	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
13	Compartiment NEW ERA LOCAL FUND du FIS NEW ERA FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – Venture Capital	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
14	Compartiment NEW ERA INTERNATIONAL FUND du FIS NEW ERA FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – Venture Capital	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
15	Compartiment 216 CAPITAL FUND II - Dinars du FIS 216 CAPITAL FUND II	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
16	Compartiment 216 CAPITAL FUND II - Euros du FIS 216 CAPITAL FUND II	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis

* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS

ARAB TUNISIAN LEASE –ATL-

Siège social : Ennour Building, Centre Urbain Nord, 1082 Mahrajène –Tunis-

L'Arab Tunisian Lease -ATL- publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2024 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 23 avril 2025. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes M.Chiheb GHANMI et M.Malek SETHOM.

Arab Tunisian Lease

BILAN

Arrêté au 31 Décembre 2024

(Unité : en dinars tunisien)

	Notes	2024	2023
Actifs			
Liquidités et équivalents de liquidités	5	11 258 324	7 401 142
Placements à court terme	6	33 761 431	76 220 068
Créances issues d'opérations de leasing	7	616 530 505	555 552 403
Placements à long terme	8	33 647 180	25 915 830
Valeurs Immobilisées	9&10	3 952 696	4 072 945
Autres actifs	11	5 425 943	8 528 464
Total des actifs		704 576 079	677 690 852
Passifs			
Concours bancaires et dettes rattachées	12	11 570	12 315
Emprunts et dettes rattachées	13	456 053 112	455 174 141
Dettes envers la clientèle	14	3 482 638	3 051 976
Fournisseurs et comptes rattachés	15	84 306 272	74 493 654
Autres passifs	16	17 862 347	13 929 325
Total des passifs		561 715 939	546 661 411
Capitaux propres			
Capital		32 500 000	32 500 000
Réserves		76 544 947	69 193 859
Résultats reportés		12 234 493	9 863 773
Résultat de l'exercice		21 580 701	19 471 807
Total des Capitaux propres	17	142 860 140	131 029 441
Total des capitaux propres et passifs		704 576 079	677 690 852

ÉTAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN

Arrêté au 31 Décembre 2024

(Unité : en dinars tunisien)

	Notes	2024	2023
Engagements donnés			
Accords de financement prêt à mettre en force		13 090 357	28 667 103
Autres Engagements donnés	46	66 627 172	75 586 873
Total des engagements donnés		79 717 529	104 253 976
Engagements reçus			
Hypothèques reçues		1 908 732	2 674 769
Garanties reçues d'établissements bancaires		66 627 172	75 586 873
Intérêts à échoir sur crédits leasing		142 969 833	131 417 866
Total des engagements reçus		211 505 737	209 679 508
Engagements réciproques			
Emprunts obtenus non encore encaissés		65 000 000	69 000 000
Crédits consentis non encore versés		4 278 372	2 699 250
Opérations de portage		151 800	151 800
Total des engagements réciproques		69 430 172	71 851 050

Arab Tunisian Lease

ÉTAT DE RESULTAT

Arrêté au 31 Décembre 2024

(Unité : en dinars tunisien)

	Notes	Jusqu'au 31/12/2024	Jusqu'au 31/12/2023
Intérêts et revenus assimilés sur opérations de leasing		89 320 609	82 757 437
Autres produits sur opérations de leasing		2 773 806	2 403 977
Total des produits de leasing	18	92 094 415	85 161 414
Charges financières nettes	19	(41 112 719)	(39 268 868)
Produits des placements	20	4 376 503	4 231 455
Produits nets		55 358 199	50 124 001
Autres produits d'exploitation	21	531 924	395 163
Charges de personnel	22	(12 291 233)	(11 217 521)
Autres charges d'exploitation	23	(3 857 058)	(3 856 536)
Dotations aux amortissements et aux résorptions	24	(660 508)	(625 258)
Total charges d'exploitation		(16 276 875)	(15 304 152)
RESULTAT D'EXPLOITATION AVANT PROVISIONS		39 081 324	34 819 849
Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées	25	(3 007 715)	(4 432 866)
Dotations aux provisions pour dépréciation des titres	26	459 718	(6 012)
Résultat d'exploitation		36 533 327	30 380 971
Autres gains ordinaires	27	811 441	926 789
Autres pertes ordinaires	28	(159 426)	(56 915)
Résultat des activités ordinaires avant impot		37 185 342	31 250 845
Impôts sur les bénéfices	29	(13 003 867)	(9 408 387)
Résultat des activités ordinaires après impot		24 181 474	21 842 458
Éléments extraordinaires	30	(2 600 773)	(2 370 651)
Résultat net de l'exercice		21 580 701	19 471 807

ÉTAT DE FLUX DE TRÉSORERIE

Arrêté au 31 Décembre 2024

(Unité : en dinars tunisien)

	Notes	Jusqu'au 31/12/2024	Jusqu'au 31/12/2023
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Encaissements provenant des clients de leasing		478 635 548	437 802 304
Décaissements aux fournisseurs de biens donnés en leasing		(424 848 141)	(381 298 577)
Encaissements autres que leasing	31	2 132 067	4 843 934
Décaissements autres que leasing		(7 121 352)	(9 187 964)
Décaissements au personnel		(5 727 671)	(6 092 576)
Impôts et taxes payés (autres que l'I.S)		(18 952 831)	(17 624 099)
Acquisition/Cession de placements à court terme		42 500 000	(32 500 000)
Intérêts perçus	32	2 269 689	2 160 744
Intérêts payés	33	(39 632 913)	(35 142 033)
Impôts sur le résultat payés	34	(13 123 719)	(11 633 715)
Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation		16 130 677	(48 671 982)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Dividendes reçus sur placements à long terme	35	255 006	255 000
Produits perçus des fonds à capital risque confiés en gestion pour compte	36	37 468	44 950
Décaissements sur acquisition de participation	37	(10 250 000)	(5 000 000)
Encaissements provenant de la cession de placements à long terme	38	3 259 550	-
Décaissements sur acquisition d'immobilisations propres	39	(584 421)	(697 242)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations propres	40	308 083	512 187
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement		(6 974 315)	(4 885 105)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Dividendes versés	41	(9 749 964)	(8 774 962)
Encaissements provenant des emprunts	42	235 900 000	262 656 880
Remboursement des emprunts	43	(231 448 471)	(207 582 285)
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		(5 298 435)	46 299 633
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice		3 857 927	(7 257 454)
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice		7 388 827	14 646 281
Liquidités et équivalents de liquidités en fin d'exercice	44	11 246 754	7 388 827

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

ARRÊTES AU 31 décembre 2024

(Montants exprimés en dinars)

Note 1 : Présentation de la société et de son régime fiscal

(a)- Présentation de la société

L'Arab Tunisian Lease (ATL) est un établissement financier créé sous forme de société anonyme de droit tunisien le 04 décembre 1993.

Elle a été autorisée à exercer son activité, en qualité d'établissement financier de leasing le 18 janvier 1993.

La société a pour objet principal d'effectuer des opérations de leasing portant notamment sur les biens mobiliers et immobiliers à usage professionnel, industriel, commercial, agricole, de pêche, de service ou autres.

L'activité de la société est régie par la loi n° 2016-48 du 11 Juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers ainsi que par la loi n° 94-89 du 26 Juillet 1994 relative au leasing.

L'ATL a été introduite au premier marché de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis (BVMT), le 19 décembre 1997, par voie de mise en vente à un prix minimal. La diffusion des titres dans le public a porté sur 20% du capital social.

Son siège social, est sis à Ennour Building - Centre Urbain Nord 1082 Mahragène.

Le capital social fixé initialement à 10.000.000 DT a été porté à 17.000.000 DT suite à la décision de l'assemblée générale extraordinaire du 21 mai 2008 puis à 25.000.000 DT par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 30 juin 2012 puis à 32.500.000 par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 25 janvier 2019. Le capital est divisé en 32.500.000 actions de valeur nominale égale à 1 DT chacune.

La structure du capital se présente, au 31/12/2024, comme suit :

	Nombre d'actions et de droits de vote	Participation en DT	% du capital et des droits de vote
ARAB TUNISIAN BANK	12 999 920	12 999 920	40,00%
BANQUE NATIONALE AGRICOLE	3 616 171	3 616 171	11,13%
ENNAKL	2 666 921	2 666 921	8,21%
DRISS MOHAMED SADOK	1 284 770	1 284 770	3,95%
SEFINA SICAF	1 275 539	1 275 539	3,92%
ASSURANCE AMI	817 154	817 154	2,51%
PIRECO	750 000	750 000	2,31%
FOUNDERS CAPITAL PARTNERS	700 000	700 000	2,15%
FCP OPTIMA	635 196	635 196	1,95%
LA STRAMICA	484 000	484 000	1,49%
SELLAMI MOHSEN	390 778	390 778	1,20%
KAMOUN HABIB	349 027	349 027	1,07%
AUTRES ACTIONNAIRES	6 530 524	6 530 524	20,09%
Total Généra	32 500 000	32 500 000	100,00%

(b)- Régime fiscal de la société

(b-1)- Impôt sur les sociétés

La société est soumise à l'impôt sur les sociétés selon les règles du droit commun. Elle ne bénéficie à ce titre d'aucune exonération résultant d'avantages fiscaux accordés ou autres.

L'impôt sur les sociétés dû est décompté au taux de 35% et ne peut être inférieur au minimum de 0,2% du chiffre d'affaires brut toutes taxes comprises.

(b-2)- Taxe sur la valeur ajoutée

De par son statut d'établissement financier de leasing, l'ATL est un assujetti total à la taxe sur la valeur ajoutée.

L'article 49 de la loi n°2007-70 du 27 décembre 2007, portant loi des finances pour l'année 2008, a prévu que la TVA est liquidée, pour les opérations de leasing, sur la base de tous les montants dus au titre de ces opérations.

L'assiette de la TVA comprend :

- Les montants relatifs aux loyers facturés au titre des opérations de leasing pour les contrats conclus jusqu'au 31 décembre 2007.
- Les montants relatifs au remboursement du coût d'acquisition des immobilisations ainsi que les intérêts facturés au titre des opérations de leasing pour les contrats conclus à partir du 1er janvier 2008.

(b-3)- Autres impôts et taxes

L'ATL est, essentiellement, soumise aux autres taxes suivantes :

-La taxe sur les établissements industriels et commerciaux (T.C.L), conformément aux dispositions de l'article 35 du code de la fiscalité locale. Pour les contrats de leasing conclus avant le 1er janvier 2008, la taxe est assise sur les redevances de crédit-bail TVA incluse. Pour ceux conclus après ladite date, la taxe est assise uniquement sur les marges financières TVA incluse. L'article 50 de la loi n° 2012-01 du 16 mai 2012 portant loi de finances complémentaire pour l'année 2012 a supprimé le plafond de 100.000 DT prévu par l'article 38 III du code de la fiscalité locale et ce à partir du 1er janvier de la même année.

-La taxe de formation professionnelle perçue sur la base d'une déclaration mensuelle et calculée au taux de 2% sur la base du montant total des traitements, salaires, avantages en nature et toutes autres rétributions versées aux salariés.

-La contribution au FO.PRO.LOS perçue sur la base d'une déclaration mensuelle et calculée au taux de 1% sur la base du montant total des traitements, salaires, avantages en nature et toutes autres rétributions versées aux salariés.

Note 2 : Référentiel d'élaboration des états financiers individuels

(a)- Déclaration de conformité

Les états financiers de l'ATL, arrêtés au 31 décembre 2024, ont été établis conformément aux principes comptables généralement reconnus en matière de continuité de l'exploitation qui prévoient que la société sera en mesure de réaliser ses éléments d'actif et de s'acquitter de ses obligations dans le cours normal des affaires.

Lesdits principes s'appuient sur :

-Le Système Comptable des Entreprises promulgué par la loi n° 96-112 du 30 décembre 1996 ;

-Les circulaires de la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée et complétée par les circulaires subséquentes et notamment par les circulaires n° 2016-03 du 29 juillet 2016 et 2018-06 du 05 Juin 2018, n° 2013-21 du 30 décembre 2013 et n° 2012-09 du 29 juin 2012, ainsi que les circulaires de la BCT, n° 2011-04 du 12 avril 2011 n° 2012-02 du 11 janvier 2012 , n°2021-01 du 11 janvier 2021 , n°2022-02 du 4 mars 2022 et n°2023-02 du 24 février 2023.

L'ATL applique, en outre, et en l'absence de dispositions spécifiques prévues par le Système Comptable des Entreprises, certaines dispositions contenues dans les normes internationales d'informations financières (IFRS). Il s'agit des normes suivantes :

- IAS 19 - Avantages au personnel.
- IAS 21 - Effets des variations des cours des monnaies étrangères.
- IAS 33 - Résultat par action
- IAS 39 - Instruments financiers : comptabilisation et évaluation.

L'ATL considère que les dispositions contenues dans ces normes et traitant des avantages au personnel, des relations de couverture contre le risque de change ainsi que du calcul du résultat de base et du résultat dilué par action, n'ayant pas de similaire en Tunisie, ne sont pas incompatibles avec le référentiel comptable appliqué et peuvent donc être utilisées à titre d'orientation.

Pour présenter ses états financiers de synthèse, l'ATL ne recourt pas aux modèles annexés à la norme générale NCT 01.

En effet, et en raison des limites reconnues aux modèles standards et leur incapacité à répondre aux spécificités de l'activité des établissements financiers de leasing, l'ATL a adopté, depuis l'exercice clos le 31 décembre 2009, des modèles harmonieux avec les prescriptions de la norme comptable NCT 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires, à savoir :

- Le classement des actifs et des passifs par référence à leur nature en privilégiant un ordre décroissant de leur liquidité et de leur exigibilité plutôt que par référence à la distinction des éléments courants de ceux non courants.
- La présentation des postes d'actifs pour leur valeur nette comptable. Les informations relatives aux valeurs brutes ainsi qu'aux comptes correcteurs qui leurs sont rattachées (amortissements cumulés, provisions pour dépréciation et produits réservés) sont fournies au niveau des notes aux états financiers.
- La présentation des engagements hors bilan dans une composante de synthèse faisant partie intégrante des états financiers.

(b)- Utilisation d'hypothèses et estimations

Le processus d'établissement des états financiers annuels en conformité avec le référentiel comptable appliqué, nécessite d'effectuer des estimations et de formuler des hypothèses qui affectent les montants figurant dans les états financiers, qu'il s'agisse de la valorisation de certains actifs et passifs ou de certains produits et charges.

Ces estimations, construites selon l'hypothèse de la continuité de l'exploitation, sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement. Elles peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent par suite de nouvelles informations. Les résultats réels peuvent être différents de ces estimations.

Lorsqu'une estimation est révisée, elle ne constitue pas une correction d'erreur. L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période du changement s'il n'affecte que cette période ou au cours de la période du changement et des périodes subséquentes éventuellement affectées par le changement.

Dans le cadre de la préparation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2024, l'utilisation d'hypothèses et d'estimations a porté principalement, comme lors de l'établissement des états financiers annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023, sur les éléments suivants :

-Dépréciation des créances issues des opérations de leasing : La Direction procède à la fin de chaque trimestre et à la fin de chaque année à un test de dépréciation, à base individuelle, des créances issues des opérations de leasing conformément à la démarche décrite au niveau de la note 3 (c-2).

-Dépréciation des placements à long terme : les provisions pour dépréciation des placements à long terme sont réexaminées par la Direction à l'issue de chaque arrêté semestriel.

(c)- Utilisation du jugement

Outre l'utilisation d'estimations, la direction de l'ATL a fait usage de jugements pour définir le traitement comptable adéquat de certaines transactions notamment lorsque le Système Comptable des Entreprises en vigueur ne traite pas de manière précise des problématiques comptables concernées.

Cela a été le cas, en particulier, pour la comptabilisation des relations de couverture contre le risque de change [Cf. note 3 (c-7)], pour la comptabilisation des avantages au personnel [Cf. note 3 (c-9)] et pour le calcul du résultat de base par action [Cf. note 3 (c-12)].

(d)- Saisonnalité

L'activité de l'ATL n'est pas saisonnière.

Note 3 : Bases de mesure et principes comptables pertinents :

Les bases de mesure et les principes comptables pertinents adoptés par l'ATL pour l'établissement de ses états financiers annuels peuvent être résumés comme suit :

(a)- Bases de mesure

Les états financiers annuels ont été établis en adoptant le concept de capital financier et en retenant comme procédé de mesure celui du coût historique.

(b)- Unité monétaire

Les états financiers annuels de l'ATL sont libellés en Dinar Tunisien.

(c)- Sommaire des principales méthodes comptables

(c-1)- Créances issues d'opérations de leasing :

Les contrats de leasing conclus par l'ATL portent sur des biens mobiliers (équipements, matériel roulant...) et immobiliers (terrains et constructions). La durée contractuelle du bail varie entre trois et sept ans. A la fin du contrat, le locataire aura la possibilité de lever l'option d'achat du bien et en devenir propriétaire et ce, pour une valeur résiduelle préalablement convenue.

Tous les biens donnés en location sont correctement couverts par une police d'assurance.

Il est à signaler que le bien donné en location demeure, juridiquement et pendant toute la durée du bail, la propriété de la société, ce qui exclut toute possibilité pour le locataire de le vendre ou de le nantir.

Par ailleurs, certains contrats peuvent faire l'objet d'avenants tendant soit à réviser les loyers et proroger la durée du contrat, soit à décaler pour une période les loyers.

Ces contrats transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des actifs donnés en location et justifient, comptablement, leur classification en tant que contrats de location financement.

Conformément à la norme NCT 41 relative aux contrats de location, la société comptabilise, au bilan, les actifs détenus en vertu d'un contrat de location financement, selon une approche faisant prévaloir la substance économique des transactions et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

L'investissement net dans le contrat de location est l'investissement brut dans ledit contrat diminué des produits financiers non acquis.

L'investissement brut dans le contrat de location est le total des paiements minimaux à recevoir au titre de la location par le bailleur dans le cadre d'un contrat de location financement.

Les paiements minimaux au titre de la location sont les paiements que le preneur est, ou peut-être, tenu d'effectuer pendant la durée du contrat de location.

Les produits financiers non acquis sont la différence entre :

- a- la somme des paiements minimaux au titre de la location-financement ; et
- b- la valeur actualisée de (a) ci-dessus, au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

Le taux d'intérêt implicite du contrat de location est le taux d'actualisation qui donne au commencement du contrat de location, une valeur actuelle cumulée (a) des paiements minimaux au titre de la location, et de (b) la valeur résiduelle non garantie égale à la somme (i) de la juste valeur de l'actif loué et (ii) des coûts directs initiaux du bailleur.

Pour le cas spécifique de l'ATL :

- c) la valeur résiduelle non garantie est nulle ;
- d) les coûts directs initiaux (frais de dossier et enregistrement) sont supportés par le locataire à la signature du contrat.

L'ATL vise à répartir les revenus financiers sur la durée du contrat de location selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base d'un schéma reflétant une rentabilité périodique constante de l'encours d'investissement net de la société. Les paiements au titre de la location correspondant à l'exercice sont imputés sur l'investissement brut résultant du contrat de location pour diminuer à la fois le montant du principal et le montant des produits financiers non acquis.

(c-2)- Dépréciation des créances issues d'opérations de leasing :

Des dépréciations sont constituées sur les créances issues d'opérations de leasing dès lors qu'il existe une indication objective de perte de valeur liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du concours, que cet événement affecte les flux de trésorerie futurs dans leur quantum ou leur échéancier et que ses conséquences peuvent être estimées de façon fiable. L'analyse de l'existence éventuelle d'une dépréciation est menée d'abord au niveau individuel puis au niveau d'un portefeuille.

► **Dépréciation, à base individuelle, des créances issues d'opérations de leasing :**

Au niveau individuel, constitue notamment une indication objective de perte de valeur toute donnée observable afférente aux événements suivants :

- L'existence d'impayés depuis trois mois au moins ;
- La connaissance ou l'observation de difficultés financières significatives de la contrepartie telles qu'il est possible de conclure à l'existence d'un risque avéré, qu'un impayé ait été ou non constaté.
- L'octroi au preneur, pour des raisons économiques ou juridiques liées à des difficultés financières de restructurations qu'il n'aurait pas envisagées dans d'autres circonstances.
- Le transfert au contentieux.

Le test de dépréciation, à base individuelle, repose sur la démarche suivante :

1- Classification, de tous les actifs de l'établissement en vue de distinguer les engagements "non douteux" relevant des classes A et B1 et les engagements "douteux" relevant des classes B2, B3 et B4. (Article 8 de la circulaire de la BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991)

2- Estimation individualisée et régulière des provisions pour dépréciation requises sur les engagements douteux pris individuellement, sur la base des taux minimums par classe de risque tels que prévus par la circulaire BCT n° 91-24, à savoir :

Classes	Actifs	Taux de la provision
B2	Actifs incertains	20%
B3	Actifs préoccupants	50%
B4	Actifs compromis	100%

Ces taux sont appliqués à l'exposition nette au risque de contrepartie, soit le montant de l'engagement brut (encours financier majoré des impayés, des intérêts de retard et des autres facturations par note de débit des frais de déplacement, des frais de rejet, etc.) déduction faite :

- des produits réservés (marges financières, intérêts de retard et autres produits),
 - de la valeur de réalisation attendue des biens données en leasing adossés aux actifs incertains (classe B2) et préoccupants (classe B3),
 - de la valeur d'expertise du matériel récupéré ou la valeur de remboursement de l'assurance du matériel volé ou en état d'épave pour tous les concours douteux (classes B2, B3 et B4), et
 - de la valeur de réalisation attendue des hypothèques inscrites consenties par les relations dont les engagements sont devenus douteux en 2014 ou ultérieurement.
- Les principes retenus pour l'appréciation de la valeur de réalisation attendue des biens loués adossés aux engagements classés en B2 et en B3, sont les suivants :
- Matériel standard : Valeur d'origine avec une décote de 20% par an d'âge
 - Matériel spécifique : Valeur d'origine avec une décote de 40% ou 60% par an d'âge selon le degré de vétusté
 - Immeubles : Valeur d'origine avec une décote de 5% par an d'âge

Les garanties comprenant les cautionnements bancaires, les actifs financiers affectés, les dépôts de garantie ainsi que les hypothèques consenties par les relations dont les engagements ont été classés parmi les concours douteux antérieurement à 2014, n'ont pas été prises en compte en déduction pour le calcul des provisions requises.

3-Constitution de provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe B4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans ;
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

L'ancienneté dans la classe B4 est déterminée selon la formule suivante : $A=N-M+1$ tel que :

- A : Ancienneté dans la classe B4 ;
- N : Année d'arrêté des états financiers ;
- M : Année de la dernière migration vers la classe B4.

Le risque net correspond à la valeur de l'actif après déduction :

- des produits réservés (marges financières, intérêts de retard et autres produits),
- des garanties reçues de l'Etat, des organismes d'assurance et des établissements de crédit,
- des garanties sous forme de dépôts ou d'actifs financiers susceptibles d'être liquidés sans que leur valeur soit affectée, et
- des provisions constituées conformément au paragraphe 2 supra.

► Dépréciation, à base collective, des créances issues d'opérations de leasing :

Les contreparties non dépréciées individuellement et relevant des classes A et B1, font l'objet d'une analyse du risque par portefeuilles homogènes combinant les couples (secteur d'activité - nature du bien donné en leasing) et ce conformément aux dispositions de l'article 1er de la circulaire de la BCT n° 2012-02 du 11 janvier 2012 et de l'article 10 bis de la circulaire de la BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 tel qu'ajouté par l'article 4 de la circulaire de la BCT n° 2012-09 du 29 juin 2012 et par la circulaire n°2021-01 du 11 janvier 2021 , n°2022-02 du 4 mars 2022 et n°2023-02 du 24 février 2023.

Cette analyse s'appuie sur des données historiques, ajustées si nécessaire pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de l'arrêté.

Cette analyse permet de déterminer pour chaque groupe de contreparties un taux de migration moyen observé au cours des années antérieures. Les taux de migration historiques du groupe des contreparties sont majorés par des taux prédéfinis par secteur . La société détermine par la suite le taux de provisionnement moyen sur le risque additionnel observé durant les années antérieures à l'année N à partir des taux de provisionnement pour chaque groupe de contreparties. Ce calcul se fait hors agios réservés.

Par référence aux taux de provisionnement moyen d'un groupe de contrepartie observé durant les années antérieures, la direction générale doit se prononcer sur les taux de provisions à retenir pour le calcul des provisions collectives. Ces taux ne doivent en aucun cas être inférieurs aux taux de provisionnement minimum. L'application des taux de provisionnement inférieurs aux taux minimaux doit être motivée et autorisée par la banque centrale de Tunisie.

Les modifications de valeur de la dépréciation de portefeuille figurent dans l'état de résultat, dans la rubrique " Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées" en tant que composante du coût du risque encouru par la société ATL.

Au bilan, les provisions collectives requises sur les créances issues des opérations de leasing sont déduites des actifs correspondants.

L'exercice du jugement expérimenté de la Direction peut conduire la société à constater des provisions collectives additionnelles au titre d'un secteur économique ou d'une zone géographique affectés par des événements économiques exceptionnels ; tel peut être le cas lorsque les conséquences de ces événements n'ont pu être mesurées avec la précision nécessaire pour ajuster les paramètres servant à déterminer la provision collective sur les portefeuilles homogènes non spécifiquement dépréciés.

(c-3)- Revenus sur créances issues d'opérations de leasing :

Le revenu net de l'opération de leasing pour l'ATL correspond au montant d'intérêts des créances et figure au niveau de l'état de résultat sous l'intitulé « Intérêts et revenus assimilés sur opérations de leasing ».

Les loyers perçus sont répartis sur la durée du contrat de location-financement en les imputant en amortissement du capital et en intérêts (marge financière) de façon à ce que le revenu net représente un taux de rentabilité constant sur l'encours résiduel. Le taux d'intérêt utilisé est le taux d'intérêt implicite du contrat.

Les préloyers sont calculés sur la base des avances et acomptes consentis aux fournisseurs et pendant la période antérieure à la date de mise en force. Ils correspondent, aussi, aux revenus couvrant la période allant de la date de mise en force jusqu'à la première échéance.

Les intérêts de retard sont facturés et comptabilisés périodiquement.

Les marges financières et intérêts de retard courus et demeurant impayés à la date de clôture et relatives aux créances non performantes classées parmi les « actifs incertains » (classe B2), les « actifs préoccupants » (classe B3) ou parmi les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont inscrits au bilan en tant que produits réservés venant en déduction de la rubrique « Créances issues d'opérations de leasing ».

Les autres marges financières sont portées au résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les agios relatifs aux impayés compensés par les plus-values de remplacement sont généralement réservés pour la partie non couverte par les règlements des nouveaux repreneurs.

(c-4)- Placements et des revenus y afférents :

● **Placements à court terme**

Sont classés dans cette catégorie, les placements que la société n'a pas l'intention de conserver pendant plus d'un an et qui, de part leur nature, peuvent être liquidés à brève échéance.

Toutefois, le fait de détenir de tels placements pendant une période supérieure à un an ne remet pas en cause, si l'intention n'a pas changé, leur classement parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à court terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les titres cotés qui sont très liquides sont comptabilisés à leur valeur de marché et les plus-values et moins-values dégagées portées en résultat. Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provision et les plus-values ne sont pas constatées.

Pour les placements à court terme en titres émis par des O.P.C.V.M, la juste valeur est déterminée par référence à la valeur liquidative de la dernière journée du mois concerné par l'arrêté comptable telle que publiée dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier.

Le transfert des placements à court terme en placements à long terme s'effectue individuellement au plus faible de la valeur comptable et de la juste valeur, ou à la valeur du marché s'ils étaient antérieurement comptabilisés à cette valeur.

● **Placements à long terme**

Sont classés dans cette catégorie, les placements détenus dans l'intention de les conserver durablement notamment pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger, ou promouvoir des relations commerciales. Les placements à long terme sont également les participations-financements objet de conventions de portage rémunéré direct ainsi que les fonds à capital risque confiés à des SICAR en gestion pour compte dans le cadre de la stratégie d'optimisation fiscale de la société.

Les placements qui n'ont pas pu être classés parmi les placements à court terme, figurent, en outre, parmi les éléments de cette rubrique.

Initialement, les placements à long terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les placements à long terme, autres que les participations-financements objet de conventions de portage rémunéré direct ou indirect (imputées sur les ressources propres ou sur les fonds à capital risque confiés en gestion pour compte) sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur d'usage est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la BVMT.

Pour les titres non cotés, la valeur d'usage est déterminée compte tenu de plusieurs facteurs tels que la valeur de rendement, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

Les participations-financements objet de conventions de portage rémunéré qui, en substance, établissent une relation de créancier-débiteur entre la société et l'entité émettrice, sont évaluées, à partir de l'exercice clos le 31 décembre 2011, conformément aux dispositions de la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991, en considérant l'antériorité des échéances impayées pour la détermination du taux de provisionnement applicable à l'engagement brut (principal à échoir majoré du principal impayé) réduit à hauteur de la valeur mathématique de la participation.

Le transfert des placements à long terme en placements à court terme s'effectue :

-Au plus faible du coût d'acquisition et de la valeur comptable, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués au plus faible du coût et de la juste valeur.

-À la valeur de marché, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués à la valeur de marché, la différence par rapport à la valeur comptable est portée en résultat."

● Revenus des placements

Les intérêts sur titres à revenu fixe sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée, par référence au taux de rendement effectif.

Les dividendes sur les titres à revenu variable, détenus par la société, sont pris en compte en résultat sur la base de la décision de l'assemblée générale statuant sur la répartition des résultats de la société émettrice des titres.

(c-5)- Emprunts et les charges y afférentes

Initialement, les emprunts portant intérêts sont comptabilisés, pour la partie débloquée, au passif du bilan sous la rubrique "Emprunts et dettes rattachées" et sont valorisés à leur coût initial. Les coûts de transaction y afférents tels que les commissions de placement et de mise en place versés aux intermédiaires sont, initialement, imputées en charges reportées parmi les autres postes d'actif, et amortis systématiquement sur la durée de l'emprunt, au prorata des intérêts courus.

Les intérêts sur emprunts sont comptabilisés, aux taux faciaux contractuels, parmi les charges financières à mesure qu'ils sont courus.

Ultérieurement, les intérêts courus et non échus calculés aux taux faciaux contractuels figurent au passif du bilan en tant que dettes rattachées parmi les éléments de la même rubrique abritant le principal dû.

(c-6)- Conversion des emprunts libellés en monnaies étrangères

Initialement, les emprunts libellés en monnaies étrangères sont convertis en dinars selon le taux de change en vigueur à la date de déblocage.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, ces emprunts sont actualisés sur la base du cours de change de clôture. Les différences de change (pertes ou profits), en découlant, sont imputées en résultat conformément à la norme internationale d'information financière, IAS 21 -Effets des variations des cours des monnaies étrangères.

(c-7)- Relations de couverture contre le risque de change

Les lignes de crédit extérieures contractées par l'ATL sont admises à la garantie du "Fonds de Péréquation des Changes" institué par l'article 18 de la loi n° 98-111 du 28 décembre 1998 portant loi de finances pour l'année 1999 et dont la gestion est confiée à la société "Tunis-Ré" en vertu d'une convention conclue avec le ministère des finances

La garantie au titre de la couverture des pertes résultant de la fluctuation des taux de change des emprunts extérieurs est accordée contre le versement par l'ATL d'une contribution au profit du fonds dont le niveau et les modalités de perception sont décidées par une commission interministérielle conformément aux dispositions de l'article 5 du décret n° 99-1649 du 26 juillet 1999 fixant les modalités de fonctionnement dudit fonds.

La fraction encourue, à la date de reporting, desdites contributions est rapportée au résultat, prorata temporis, et figure parmi les éléments de la rubrique "charges financières nettes".

Au sens de la norme internationale d'information financière, IAS 39-Instruments financiers : comptabilisation et évaluation, la garantie du fonds constitue, en substance, un instrument financier dérivé (instrument de couverture) destiné à neutraliser l'impact de la fluctuation du cours de change sur le solde monétaire des emprunts extérieurs et des dettes rattachées (élément couvert).

L'instrument de couverture est initialement comptabilisé à sa juste valeur nulle, en raison de l'absence d'un déboursé à la notification de l'accord de garantie. Ultérieurement, il est réévalué au bilan à sa juste valeur, correspondant au risque de change encouru et estimé à la date de reporting, par le biais du compte de résultat "Gains et pertes nets sur instruments de couverture". Symétriquement, cette réévaluation neutralise l'impact sur le résultat de l'actualisation des éléments couverts pour le risque de change considéré.

(c-8)- Immobilisations incorporelles et corporelles :

Les immobilisations incorporelles acquises ou créées sont constituées d'actifs non monétaires identifiables sans substance physique. Les immobilisations corporelles, comprennent les éléments physiques et tangibles durables susceptibles de générer, au profit de la société, des avantages économiques futurs.

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont initialement comptabilisées au coût historique d'acquisition, de production ou d'entrée.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées au coût diminué des amortissements et des éventuelles pertes de valeur.

L'amortissement des immobilisations incorporelles et corporelles est constaté, à partir de leur date de mise en service selon le mode linéaire, en fonction des durées d'utilité présentées dans le tableau ci-dessous (en années et converties en taux d'amortissement).

Rubrique	durées d'utilité en année	Taux d'amortissement
- Logiciels	3 ans	33,3%
- Constructions	20 ans & 50 ans	5% & 2%
- Matériel de transport	5 ans	20,0%
- Mobilier et matériel de bureau	10 ans	10,0%
- Matériel informatique	3 ans	33,3%
- Agencements, aménagements et installations	10 an	10,0%

(c-9)- Avantages bénéficiant au personnel :

Les avantages consentis au personnel (y compris les dirigeants) de l'ATL sont classés en deux catégories :

-Les avantages à court terme tels que les salaires, les congés annuels, les primes, les indemnités et enveloppes ainsi que les cotisations de sécurité sociale liées aux régimes des prestations familiales, d'assurance sociale, d'assurance maladie et de réparation des préjudices résultant des accidents de travail et des maladies professionnelles ;

-Les avantages postérieurs à l'emploi constitués notamment par les cotisations aux régimes de retraite de base et de retraite complémentaire ainsi que par les compléments de retraite et l'indemnité de départ à la retraite prévue par l'article 53 de la convention collective sectorielle du personnel des banques et des établissements financiers.

► **Avantages à court terme**

La société comptabilise une charge lorsqu'elle a utilisé les services rendus par les membres du personnel en contrepartie des avantages qui leur ont été consentis.

► **Avantages postérieurs à l'emploi**

Conformément la norme internationale d'information financière IAS 19 - avantages au personnel, la société distingue les régimes à cotisations définies et les régimes à prestations définies.

Les régimes qualifiés de "régimes à cotisations définies" ne sont pas représentatifs d'un engagement pour la société et ne font l'objet d'aucune provision. Le montant des cotisations ou des primes d'assurance appelées pendant l'exercice est constaté en charges.

Seuls les régimes qualifiés de "régimes à prestations définies" sont représentatifs d'un engagement à la charge de la société nécessitant évaluation et provisionnement.

Le classement dans l'une ou l'autre de ces catégories s'appuie sur la substance économique du régime pour déterminer si la société est tenue ou pas, par les clauses d'une convention ou par une obligation implicite, d'assurer les prestations promises aux membres du personnel.

Pour le personnel de l'ATL, les avantages postérieurs à l'emploi relèvent, exclusivement, de régimes à cotisations définies. En effet, l'ATL cotise à la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) au titre des régimes nationaux de retraite de base et complémentaire. En outre, l'ATL, a mis en place, par accord d'entreprise conclu avec une compagnie d'assurance vie, une retraite par capitalisation. A ce titre, les salariés bénéficieront au moment de leur départ en retraite d'un capital ou d'une rente viagère venant s'ajouter aux pensions servies par les régimes nationaux.

Par ailleurs l'ATL a souscrit au profit de son personnel une assurance de départ à la retraite pour couvrir le versement d'une indemnité de départ à la retraite égale à douze fois le dernier salaire mensuel brut.

(c-10)- Frais préliminaires engagés ultérieurement à la création de la société :

Les frais préliminaires engagés par la société ultérieurement à sa création, notamment ceux encourus à l'occasion d'une augmentation de capital sont portés à l'actif du bilan sous l'intitulé "charges reportées", dans la mesure où les conditions suivantes sont remplies :

-Les frais sont nécessaires à l'action de développement envisagée ;

-Les frais sont de nature marginale (autrement dit, ils peuvent être individualisés et se rattachent entièrement et uniquement à l'action de développement envisagée) ;

-Il est probable que les activités futures de la société, y compris celles résultant de l'action de développement envisagée, permettront de récupérer les frais engagés.

La résorption des frais d'augmentation de capital, prend effet à compter de l'exercice de leur engagement selon le mode linéaire et sur une durée de trois ans.

(c-11)- Impôt sur les bénéfices :

La charge d'impôt sur les bénéfices comptabilisée par la société correspond à celle exigible en vertu de l'application des règles de détermination du bénéfice imposable.

L'incidence des décalages temporels entre la valeur comptable des actifs et passifs de la société et leur base fiscale n'est pas ainsi, prise en compte.

(c-12)- Résultat de base par action :

L'objectif du résultat de base par action est de fournir une mesure de la quote-part de chaque porteur d'action ordinaire en circulation dans la performance de l'entité au cours d'une période comptable.

Conformément à la norme internationale d'information financière IAS 33 - Résultat par action, le résultat de base par action est égal au résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de la société divisé par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période correspond au nombre d'actions ordinaires en circulation en début de période diminué des actions propres, ajusté des actions ordinaires remboursées ou émises au cours de la période en pondérant par un facteur temps.

Le facteur de pondération est égal au nombre de jours où les actions sont en circulation par rapport au nombre total de jours de la période, une approximation de la moyenne pondérée étant toutefois autorisée.

Les actions ordinaires sont prises en compte dans le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période, à compter de la date à laquelle la contrepartie est recouvrable (généralement la date d'émission, en tenant compte des modalités de leur émission et de la substance de tout contrat associé à l'émission).

Lorsque des actions gratuites sont émises, le nombre d'actions ordinaires en circulation augmente sans augmentation des ressources. En conséquence, le nombre d'actions ordinaires en circulation avant l'événement est ajusté au prorata de la modification du nombre d'actions ordinaires en circulation comme si l'événement s'était produit à l'ouverture de la première période présentée.

(c-13)- Etat des flux de trésorerie :

Le solde des comptes de liquidités et équivalents de liquidités est constitué des soldes des comptes de caisse, des soldes nets des comptes courants bancaires, des soldes des comptes espèces ouverts auprès des intermédiaires en bourse ainsi que des placements liquides en titres d'OPCVM de distribution obligatoire soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

Les variations de la trésorerie générées par les activités d'exploitation incluent, notamment, les entrées et sorties de trésorerie liées au leasing mobilier et immobilier ainsi que celles relatives aux immeubles donnés en location simple et aux prêts accordés au personnel.

Les variations de la trésorerie liées aux opérations d'investissement résultent, notamment, des flux de trésorerie liés aux acquisitions et aux cessions de placements à long terme ainsi que ceux liés aux acquisitions et aux cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles.

Les variations de la trésorerie liées aux opérations de financement comprennent, notamment, les encaissements et décaissements provenant des opérations avec les actionnaires et les flux liés aux dettes subordonnées et obligataires, et aux autres emprunts matérialisés ou non par un titre.

Les intérêts payés et reçus figurent parmi les flux liés aux activités d'exploitation.

Les dividendes reçus sur les placements à long terme et les produits perçus des fonds à capital risque confiés en gestion pour comptes sont classés parmi les flux d'investissement. Les dividendes versés sont classés en flux liés aux activités de financement

Les entrées et sorties de trésorerie liés aux activités de financement et concernant des éléments ayant un rythme de rotation rapide, des montants élevés et des échéances courtes sont présentées pour leur montant net.

Lorsqu'un contrat est comptabilisé en tant que couverture d'une position identifiable, les flux de trésorerie relatifs à ce contrat sont classés de la même façon que les flux de trésorerie de la position ainsi couverte.

(c-14)- Etat des engagements hors bilan :

Les engagements hors bilan incluent les droits et obligations susceptibles de modifier le montant ou la consistance de la situation financière de la société. Les effets des droits et obligations sur le montant ou la consistance de la situation financière sont subordonnés à la réalisation de conditions ou d'opérations ultérieures.

Le tableau des engagements hors bilan distingue :

- (a) Les engagements qui résultent de l'existence d'une obligation (légale, contractuelle ou implicite), et
- (b) Les passifs éventuels qui résultent :

-Soit de l'existence d'une obligation dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources,

-Soit d'une obligation potentielle, dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance d'un événement futur incertain.

Les engagements hors bilan comprennent :

- (a) Les engagements de financement donnés ou reçus,
- (b) Les engagements de garantie donnés ou reçus, et
- (c) Les engagements réciproques.

Les engagements de financement et de garantie sont enregistrés en hors bilan dès la naissance d'une obligation contractuelle irrévocable. Ils cessent d'y figurer dès leur extinction, soit par l'arrivée du terme de l'engagement soit par sa mise en jeu.

En dehors des garanties reçues de la clientèle, la valeur pour laquelle un engagement de financement ou de garantie est comptabilisé en hors bilan résulte généralement des termes contractuels et correspond à la valeur des fonds à accorder ou à recevoir pour les engagements de financement et au montant de la garantie donnée ou reçue pour les engagements de garantie.

Les garanties reçues de la clientèle sont comptabilisées en hors bilan, lorsque leur évaluation peut être faite de façon fiable, pour leur valeur de réalisation attendue au profit de la société, sans pour autant excéder la valeur des engagements qu'elles couvrent.

Note 4 : Faits marquants de la période :

L'exercice clos le 31 Décembre 2024, a été marqué par les faits suivants :

1 - Une augmentation des « Intérêts et revenus assimilés sur opérations de leasing » de 6 563 173 dinars (8%) provenant de l'augmentation des mises en force de 15% et de l'encours financier de 10%

2 - De l'augmentation des charges financières de 1 843 851 dinars (4,7%). Ceci est expliqué par l'augmentation de l'encours moyen pondéré des ressources (3%) . ATL a pu assurer un financement adaptable à l'accroissement de son activité par le recours à une ligne de financement à court terme renouvelable.

3 - Une diminution des « Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées » pour 1 425 151 dinars (-32%) suite aux efforts de recouvrement, avec une baisse du taux de couverture des créances classées passant de 88,6% en 2023 à 86,8% en 2024.

4- Une augmentation des charges au personnel due aux nouveaux recrutés, aux augmentations conventionnelles et des provisions s'y rattachant aux différents bonus.

5- Courant 2024, l'ATL a clôturé deux emprunts obligataire de 80 000 000 dinars.

Note 5 : Liquidités et équivalents de liquidités :

Le solde de cette rubrique a atteint au 31 décembre 2024 un montant de 11 258 324 DT contre 7 401 142 DT au 31 décembre 2023 et s'analyse comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Avoirs en Banques	11 229 265	7 359 445
Avoirs en caisse	28 659	41 297
Avoirs chez les intermédiaires en bourse	79	79
Placements en OPCVM de distribution obligataire	321	321
Total	11 258 324	7 401 142

Note 6 : Placements à court terme :

Le solde de cette rubrique s'élève à 33 761 431 DT au 31 Décembre 2024 contre 76 220 068 DT, au 31 Décembre 2023. Il s'agit de certificat de dépôts.

	31/12/2024	31/12/2023
Certificats de dépôt au nominal	34 000 000	76 500 000
Intérêts précomptés non courus sur certificats de dépôt	(238 569)	(279 932)
Total	33 761 431	76 220 068

Note 7 : Créances issues d'opérations de leasing :

Au 31 Décembre 2024, les créances issues d'opérations de leasing présentent un solde net de 616 530 505 DT.

Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

		31/12/2024	31/12/2023
Créances sur contrats mis en force		671 266 446	611 967 922
Encours financiers	7.1	637 728 481	580 962 090
Impayés		36 625 922	34 308 784
Créances- assurance matériel en leasing		105 640	105 649
Créances- factures à établir		182 355	402 999
Valeurs à l'encaissement		1 877	(560 508)
Intérêts échus différés		(3 377 829)	(3 251 091)
Créances sur contrats en instance de mise en force		4 278 372	2 699 250
Total brut des créances leasing	7.2	675 544 818	614 667 172
A déduire couverture			
Provisions à base individuelle et additionnelles	7.2	(41 487 716)	(42 695 121)
Provisions collectives	7.2	(12 702 897)	(12 047 777)
Produits réservés	7.2	(4 823 699)	(4 371 871)
Total net des créances leasing		616 530 505	555 552 403

7.1- Encours financiers :

Les encours financiers sur contrats de leasing totalisent au 31 Décembre 2024 la somme de 637 728 481 DT contre 580 962 090 DT au 31 Décembre 2023.

Par rapport au 31 décembre 2023, les encours financiers ont enregistré une augmentation nette de 56 766 391 DT expliqué comme suit :

Les mouvements enregistrés durant la période sur l'encours des contrats de leasing sont indiqués ci-après :

	Financement	Capital amorti	Encours financier
Soldes au 31 décembre 2023	1 706 284 716	(1 125 322 626)	580 962 090
Capital amorti des anciens contrats	-	(200 524 975)	(200 524 975)
Ajouts de la période	381 029 770	(93 102 766)	287 927 004
Investissements (Nouveaux contrats)	368 022 142	(91 204 011)	276 818 131
Relocations	13 007 628	(1 898 755)	11 108 873
Retraits de la période	(257 290 458)	226 654 821	(30 635 638)
Cessions à la valeur résiduelle	(177 861 208)	177 860 943	(265)
Cessions anticipées	(42 688 197)	29 773 026	(12 915 171)
Transferts (cessions)	(8 466 407)	4 404 374	(4 062 033)
Radiations	(4 131 665)	3 735 401	(396 264)
Relocations	(24 142 981)	10 881 077	(13 261 904)
Soldes au 31 décembre 2024	1 830 024 028	(1 192 295 546)	637 728 481

L'analyse des encours financiers par maturité se présente comme suit :

		31/12/2024	31/12/2023
Paiements minimaux sur contrats actifs		769 243 163	705 818 251
à recevoir dans moins d'1 an		307 025 190	285 821 597
à recevoir dans plus d'1 an et moins de 5 ans		458 899 770	416 536 397
à recevoir dans plus de 5 ans		3 318 203	3 460 257
Produits financiers non acquis		(142 969 833)	(131 417 866)
Investissement net dans les contrats actifs	(1)	626 273 330	574 400 385
à recevoir dans moins d'1 an		72 147 370	220 431 904
à recevoir dans plus d'1 an et moins de 5 ans		70 609 949	350 726 192
à recevoir dans plus de 5 ans		212 513	3 242 289
Valeurs résiduelles	(2)	458 136	611 323
Contrats suspendus en contentieux	(3)	10 997 014	5 950 382
Total		637 728 481	580 962 090

L'analyse des encours financiers par secteur d'activité se présente comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Bâtiment et travaux publics	45 159 742	46 820 523
Industrie	93 201 627	85 108 184
Tourisme	120 110 310	90 575 031
Commerce et services	310 350 399	297 709 890
Agriculture	68 906 403	60 748 462
Total	637 728 481	580 962 090

L'analyse des encours financiers par type de matériel se présente comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Equipements	23 102 980	24 471 481
Matériel roulant	528 696 100	465 486 273
Matériel spécifique	67 486 787	66 341 762
Sous Total	619 285 867	556 299 516
Immobilier	18 442 614	24 662 574
Total Net	637 728 481	580 962 090

7.2- Analyse et classification des créances sur la clientèle:

	ANALYSE PAR CLASSE DE RISQUE				TOTAL	Dont leasing immobilier	
	A : Actifs courants	B 1 : Actifs nécessitant un suivi particulier	B 2 : Actifs incertains	B 3 : Actifs préoccupants			B 4 : Actifs compromis
Encours financiers	544 864 078	64 201 582	12 38€	-	28 650 429	637 728 480	17 409 206
Impayés	3 202 751	8 544 753	12 08€	-	24 866 338	36 625 922	-
Créances- assurance matériel en leasing	78 647	26 091	-	-	902	105 640	-
Créances- factures à établir	176 827	5 120	-	-	408	182 355	-
Valeurs à l'encaissement	1 877	-	-	-	-	1 877	-
Intérêts échus différés***	(2 899 387)	(369 656)	(20)	-	(108 766)	(3 377 829)	-
Contrats en instance de mise en force	4 278 372	-	-	-	-	4 278 372	-
CREANCES LEASING	549 703 16€	72 407 89€	24 44€	-	53 409 312	675 544 818	17 409 206
Avances reçues (*)	(3 418 928)	-	-	-	(63 710)	(3 482 638)	-
ENCOURS GLOBAL (**)	546 284 24€	72 407 891	24 44€	-	53 345 602	672 062 180	17 409 206
ENGAGEMENTS HORS BILAN	13 025 374	64 982	-	-	-	13 090 357	-
TOTAL ENGAGEMENTS	559 309 62€	72 472 87€	24 44€	-	53 345 603	685 152 537	17 409 206
Produits réservés	-	-	(1 179)	-	(4 822 520)	(4 823 699)	-
Provisions à base individuelle	-	-	(2 423)	-	(40 179 562)	(40 181 985)	-
Provisions additionnelles (circulaire BCT n° 2013-21)	-	-	-	-	(1 305 731)	(1 305 731)	-
COUVERTURE DES ACTIFS CLASSES EN B2, B3 ET B4	-	-	(3 602)	-	(46 307 813)	(46 311 415)	-
Provisions à base collective	(12 702 897)	-	-	-	-	(12 702 897)	-
COUVERTURE DES ACTIFS CLASSES EN A ET B1	(12 702 897)	-	-	-	-	(12 702 897)	-
ENGAGEMENTS NETS	546 606 72€	72 472 87€	20 84€	-	7 037 790	626 138 225	17 409 206
			0,00%	0,00%	7,94%		
Ratio des actifs bilanciaux non performants (B2, B3 et B4)					7,94%		
			0,00%	0,00%	7,79%		
Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4)					7,79%		
			14,73%	-	86,81%		
Ratio de couverture des actifs non performants par les provisions et agios réservés					86,77%		

(*) Présentés au niveau des passifs (Dettes envers la clientèle)

(**) Base de calcul du ratio des actifs bilanciaux non performants

Le ratio de couverture des actifs non performants par les provisions et agios réservés s'établit au 31 Décembre 2024 à 86,77 % contre 88,58% au 31 Décembre 2023.

Le ratio des actifs bilantiels non performants s'établit au 31 décembre 2024 à 7,94 % contre 8,69% au 31 decembre 2023 . Le ratio des actifs non performants s'établit au 31 décembre 2024 a 7,79% contre 8,35% au 31 décembre 2023.

L'article 10 bis de la circulaire n°2021-01 du 11 janvier 2021 telque modifié et complété par les circulaires n°2022-02 du 4 mars 2022 , n°2023-02 du 24 fevrier 2023, n°2024-01 du 19 janvier 2024 et n°2025-01 du 29 janvier 2025 a instauré une nouvelle méthodologie pour le calcul des provisions collectives qui doivent être appliquée par les banques et les établissements financiers.

L'ATL s'est conformée à cette méthode et le stock de provision collective totalise 12 703 KDT au 31/12/2024 contre 12 047 KDT au 31/12/2023, soit une dotation complémentaire de 656 KDT.

Note 8 : Placements à long terme

Le portefeuille d'investissement et des créances rattachées de la société s'élève, au 31 Décembre 2024, à 33 647 180 DT contre 25 915 830 DT au 31 Décembre 2023. Cettenrubrique se détaille comparativement comme suit :

		31/12/2024	31/12/2023
Portefeuille investissement (1)	8.1	41 237 711	34 024 954
Participations directes		22 270 875	24 770 875
Participations en portage		151 800	151 800
Fonds à capital risque confiés en gestion pour compte		18 815 036	9 102 279
Créances rattachées (2)		204 856	145 980
Intérêts courus sur portage financement		91 344	91 344
Produits à recevoir sur fonds à capital risque		110 749	51 873
Intérêts courus sur obligations		2 763	2 763
Total brut		41 442 567	34 170 934
A déduire couverture			
Provisions pour dépréciation des participations directes	8.1	(2 223 828)	(2 183 695)
Provisions pour dépréciation des participations en portage	8.1	(151 800)	(151 800)
Provisions pour dépréciation des fonds à capital risque	8.1	(5 328 414)	(5 828 265)
Provisions pour dépréciation des intérêts courus sur portage		(91 344)	(91 344)
Total net		33 647 180	25 915 830

8.1- Portfeuille investissement

Le portefeuille investissement net des provisions corrélatives s'élève, au 31 Décembre 2024, à 33 533 668 DT. Il se détaille comme suit :

DESIGNATION	Nombre de titres	Valeur nominale	Coût unitaire	% part	Montant brut	Provisions	Montant net
PARTICIPATIONS DIRECTES :					22 270 875	(2 223 829)	20 047 046
ATI	20 000	5	8,303	1,73%	166 055	(166 055)	-
SARI	9 900	100	115,531	30,00%	1 143 756	(1 143 756)	-
FCPR "PHENICIA SEED FUND	500	848	790,128	5,04%	395 064	(234 468)	160 596
FCPR PHENICIA FUND	500	1 000	1 000,000	8,88%	500 000	(129 550)	370 450
SENEC SICAR	500	100	100,000	10,00%	50 000	(50 000)	-
UNIFACTOR	340 000	5	5,000	11,33%	1 700 000	-	1 700 000
SICAR INVEST	30 000	10	10,000	3,00%	300 000	-	300 000
CLINIQUE LES PINS	100 000	10	5,000	6,71%	500 000	(500 000)	-
BRIQUETERIE DJBAL OEST	20 000	100	0,000	5,23%	-	-	-
CARTHAGO SANTAIRE	30 000	100	100,000	5,00%	3 000 000	-	3 000 000
FCP MAXULA	10 000	100	100,000	4,90%	1 000 000	-	1 000 000
FCPR CAPITALEASEFUND1	10 000	102	102,000	6,80%	1 020 000	-	1 020 000
BRIQUETTERIE BIR MCHARGUA	40 000	100	162,500	3,33%	6 500 000	-	6 500 000
ATLLD	1 996 000	-	1,000	99,80%	1 996 000	-	1 996 000
Société T-PAP	400 000	-	10,000	0,00%	4 000 000	-	4 000 000
PARTICIPATIONS EN PORTAGE :					151 800	(151 800)	-
STE NOUR EL KANTAOUI	1 518	100	100,000		151 800	(151 800)	-
FONDS CONFIES EN GESTION POUR COMPTE : (**)					18 815 036	(5 328 414)	13 486 622
FG2 SICAR INVEST					850 000	(812 400)	37 600
FG3 SICAR INVEST					1 750 000	-	1 750 000
FG3 ATD SICAR					460 000	(460 000)	-
FG4 ATD SICAR					1 500 006	(1 463 484)	36 522
FG5 ATD SICAR					2 772 000	(1 872 000)	900 000
FG6 ATD SICAR					983 030	(720 530)	262 500
FG7 ATD SICAR					1 000 000	-	1 000 000
FG SOFIA SICAR					1 000 000	-	1 000 000
FG8 ATD SICAR					6 000 000	-	6 000 000
FG9 ATD SICAR					2 500 000	-	2 500 000
Total	3 008 918	2 680	2 609		41 237 711	(7 704 043)	33 533 668

Le détail des participations ATD SICAR se présente comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
SHPP	1 162 500	1 162 500
Food Quality	55 530	99 930
SGAA	240 000	240 000
STHH	-	492 843
SIMETAL	605 000	605 000
NETKYM	800 000	800 000
ATD SICAR	1 899 450	200 000
UTS PALMA	750 000	750 000
CIMENT DE BIZERTE	1 000 006	1 000 006
CANADO	210 000	210 000
CAP SAISONS	452 000	452 000
TUNISIE HOTELIERE	750 000	750 000
AXELARIS	490 000	490 000
TUNISCAST	2 000 000	-
MSC	3 000 150	-
TUNISCO	1 800 400	-
Total	15 215 036	7 252 279

Le détail des participations SICAR INVEST se présente comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
BRIQUETERIE BMZ	500 000	500 000
LABORATOIRE TP	350 000	350 000
CLINIQUE ZAGHOUAN	1 750 000	-
Total	2 600 000	850 000

Le détail des participations SOFIA SICAR se présente comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
GMG	800 000	800 000
Placements	200 000	200 000
Total	1 000 000	1 000 000

La méthode de comptabilisation des fonds gérés à la clôture est déjà prévue dans la note de placement à long terme : "...postérieurement à leur comptabilisation initiale, les placements à long terme, autres que les participations financées objet de conventions de portage rémunéré direct ou indirect (imputées sur les ressources propres ou sur les fonds à capital risque confiés en gestion pour compte) sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées".

(**) Les emplois et les ressources des fonds à capital risque confiés en gestion pour compte chez SICAR INVEST , ATD SICAR et SOFIA SICAR totalisent, au 31 Décembre 2024, la somme de 19 297 922 DT et se présentent comme suit :

	FG2 SICAR INVEST	FG3 SICAR INVEST	FG3 ATD SICAR	FG4 ATD SICAR	FG5 ATD SICAR	FG6 ATD SICAR	FG7 ATD SICAR	FG8 ATD SICAR	FG9 ATD SICAR	FG SOFIA SICAR	Total au 31/12/2024.
Année de libération :	2008	2012	2008	2009	2010	2011	2020	2024	2024	2020	
Participations en rétrocession	850 000	1 750 000	460 000	500 000	2 772 000	983 030	800 000	4 800 550	2 000 000	800 253	15 715 833
Autres participations ciblées	-	-	-	1 000 006	-	-	-	-	-	-	1 000 006
Placements	11 733	-	-	-	-	-	213 863	1 259 840	499 893	200 000	2 185 329
Débiteurs divers	37 658	-	-	-	-	-	-	12 015	-	4 704	54 377
Disponibilités en Banques	817	-	20	-	-	338 046	64	79	52	3 298	342 376
Total des emplois	900 208	1 750 000	460 020	1 500 006	2 772 000	1 321 076	1 013 927	6 072 484	2 499 945	1 008 255	19 297 922
Dotations remboursables	850 000	1 750 000	460 000	1 500 006	2 772 000	983 030	1 000 000	6 000 000	2 500 000	1 000 000	18 815 036
Excédents antérieurs en instance	1 482	-	20	(1 169)	(74)	-	-	-	-	-	259
Excédent de l'exercice	1 138	-	-	(119)	(48)	338 046	13 928	72 483	(55)	7 178	432 551
Créditeurs divers	47 588	-	-	-	-	-	-	-	-	1 078	48 666
Découverts bancaires	-	-	-	1 288	122	-	-	-	-	-	1 410
Total des ressources	900 208	1 750 000	460 020	1 500 006	2 772 000	1 321 076	1 013 928	6 072 483	2 499 945	1 008 256	19 297 922

(a) Fonds à capital risque confiés en gestion pour compte / (b) + (c) = Produits à recevoir sur fonds à capital risque

L'origine de l'excédent des produits sur les charges, réalisé par fonds, au titre de la période close le 31 Décembre 2024 se détaille comme suit :

Plus-values de rétrocession	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Produits nets des placements	1 138	-	-	-	-	338 204	13 964	72 650	-	7 227	433 183
Dividendes	727	-	-	-	-	-	-	-	-	-	727
Intérêts	-	-	-	-	-	-	-	60 073	-	14 088	74 161
Plus-values de cession	-	-	-	-	-	338 204	13 964	12 577	-	-	364 745
Moins-values de cession	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(7 551)	(7 551)
Plus-values latentes	411	-	-	-	-	-	-	-	-	690	1 101
Services bancaires & assimilés	-	-	-	(119)	(48)	(158)	(36)	(167)	(55)	(49)	(632)
Excédent de l'exercice	1 138	-	-	(119)	(48)	338 046	13 928	72 483	(55)	7 178	432 551

Note 9 : Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles englobent exclusivement le coût d'acquisition des logiciels. Elles totalisent, au 31 Décembre 2024, une valeur nette comptable de 142 633 DT contre 87 862 DT au 31 Décembre 2023. Le tableau de variation des immobilisations incorporelles et des amortissements y afférents se présente comme suit :

Désignation	Taux d'amortissement	Valeurs brutes				Amortissements				VCN
		Début de l'exercice	Acquisitions	Cessions /Retraits	Fin de l'exercice	Début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Cessions/ Retraits	Fin de l'exercice	
Logiciels	33,3%	755 076	125 039		880 115	(667 214)	(70 268)		(737 482)	142 633
TOTAUX		755 076	125 039		880 115	(667 214)	(70 268)		(737 482)	142 633

Note 10 : Immobilisations corporelles

Cette rubrique totalise, au 31 Décembre 2024, une valeur nette comptable de 3 810 064 DT contre 3 985 084 DT au 31 Décembre 2023. Le tableau de variation des immobilisations corporelles et des amortissements y afférents se présente comme suit :

Désignation	Taux d'amortissement	Valeurs brutes				Amortissements				VCN
		Début de l'exercice	Acquisitions	Cessions /Retraits	Fin de l'exercice	Début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Cessions/ Retraits	Fin de l'exercice	
Terrains		14 250			14 250					14 250
Constructions	5% & 2%	4 315 806			4 315 806	(1 892 921)	(84 879)		(1 977 800)	2 338 006
Matériel de transport	20,0%	1 541 090	324 147	(188 944)	1 676 293	(853 441)	(261 931)	188 944	(926 429)	749 864
Equipe-ments de bureau	10,0%	617 120	35 085	(9 302)	642 903	(499 997)	(28 835)	9 289	(519 543)	123 360
Matériel informatique	33,3%	1 089 212	44 204	(4 077)	1 129 339	(930 439)	(99 708)	4 077	(1 026 070)	103 269
Installations générales	10,0%	1 805 134	11 957	(5 063)	1 812 028	(1 222 230)	(114 886)	4 903	(1 332 213)	479 815
Immob en cours		1 500			1 500					1 500
TOTAUX		9 384 112	415 393	(207 386)	9 592 119	(5 399 028)	(590 239)	207 213	(5 782 055)	3 810 064

Les immobilisations corporelles on été présentées en tenant compte des informations complémentaires suivantes :

- 1-Pas de restriction sur les immobilisations corporelles données en nantissement de dettes.
- 2-Pas de dépenses comptabilisées dans la valeur comptable d'une immobilisation corporelle en cours de construction.
- 3-Pas d'engagements contractuels pour l'acquisition d'immobilisations corporelles.

Note 11 : Autres actifs

'Cette rubrique totalise au 31 Décembre 2024 la somme de 5 425 943 DT contre 8 528 464 DT au 31 Décembre 2023 et se détaille comme suit :

		31/12/2024	31/12/2023
Instrument de couverture (*)		468 423	3 583 472
Prêts et avances au personnel		1 707 305	1 612 699
Échéances à plus d'un an sur prêts		1 387 824	1 271 368
Échéances à moins d'un an sur prêts		319 481	341 331
Avances et acomptes		4 426	4 426
Moins : provisions		(4 426)	(4 426)
Dépôts et cautionnements		383 937	282 307
Créances immobilisées (**)		423 459	321 829
Moins : provisions		(39 522)	(39 522)
Charges reportées		1 726 675	1 792 438
Frais d'émission des emprunts	11.1	1 726 675	1 792 438
Etat, impôts et taxes (actif)		(11 922)	113
Retenues à la source		26 438	74 283
Moins : provisions		(38 360)	(74 170)
Autres débiteurs		827 122	1 062 895
Fonds de péréquation des changes		-	891 643
Autres débiteurs divers		1 076 488	420 618
Moins : provisions		(249 366)	(249 366)
Comptes de régularisation actif		324 403	194 540
Produits à recevoir		71 754	-
Charges constatées d'avance		248 837	177 998
Compte d'attente à régulariser		3 813	16 542
Total		5 425 943	8 528 464

* La rubrique "instrument de couverture" est le montant de perte de change couverte par Tunis-Re à la date du 31/12/2024.

** La rubrique "créances immobilisées" : il s'agit d'un montant relatif à la consignation de la dernière tranche d'un contrat de financement immobilier.

11.1- Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission d'emprunts sont amortis au prorata des intérêts courus conformément à la NCT 10.

Le tableau des mouvements des frais d'émission des emprunts se présente, au 31 décembre 2024 comme suit :

Désignation	Valeurs brutes			Résorptions			VCN
	Début de l'exercice	Additions	Fin de l'exercice	Début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Fin de l'exercice	
FE des obligations ATL 2015/2	439 665	-	439 665	439 665	-	439 665	-
FE des obligations ATL 2016/1	324 801	-	324 801	324 801	-	324 801	-
FE des obligations ATL 2017/1	544 175	-	544 175	540 696	3 375	544 071	104
FE des obligations ATL 2017/2	229 368	-	229 368	222 104	7 139	229 243	125
FE des obligations ATL 2017/3	204 923	-	204 923	198 335	5 763	204 098	825
FE des obligations ATL 2018/1	290 994	-	290 994	285 083	4 408	289 491	1 503
FE des obligations ATL 2019/1	229 094	-	229 094	214 867	14 227	229 094	-
FE de l'emprunt BERD1	448 844	-	448 844	439 622	8 662	448 284	560
FE de l'emprunt BERD 2	27 218	-	27 218	25 358	1 860	27 218	-
FE de l'emprunt GGF	201 738	-	201 738	199 298	2 260	201 558	180
FE du CMT ATB	15 000	-	15 000	15 000	-	15 000	-
FE de l'emprunt PROPARCO	493 803	-	493 803	339 960	84 056	424 016	69 787
FE de l'emprunt SANAD 3	175 176	-	175 176	121 522	28 459	149 981	25 195
FE des obligations ATL 2020	443 302	-	443 302	0	419 902	419 902	23 400
Frais d'émission des obligations ATL 2021	383 239	-	383 239	180 531	76 953	257 484	125 755
Frais d'émission de l'emprunt GGF	93 380	-	93 380	62 505	18 166	80 671	12 709
Frais d'émission de l'emprunt BERD 3	60 314	-	60 314	36 835	10 496	47 331	12 983
Frais d'émission de l'emprunt ATL 2022	383 587	-	383 587	111 514	83 574	195 088	188 499
Frais d'émission de l'emprunt ATL 2023	553 527	-	553 527	145 632	145 667	291 299	262 228
Frais d'émission de l'emprunt ATL 2023/2	547 242	-	547 242	26 673	126 160	152 833	394 409
Frais d'émission de l'emprunt ATL 2024/1	-	333 108	333 108	-	68 447	68 447	264 661
Frais d'émission de l'emprunt ATL 2024/2	-	343 753	343 753	-	-	-	343 753
TOTAUX	6 089 390	676 861	6 766 251	3 930 003	1 109 574	5 039 575	1 726 675

Note 12 : Concours bancaires et dettes rattachées

Ce poste totalise au 31 Décembre 2024 la somme de 11 570 DT contre 12 315 DT au 31 Décembre 2023 et se détaille comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Banques, découverts	11 570	12 315
Total	11 570	12 315

Note 13 : Emprunts et dettes rattachées

Les emprunts et dettes rattachées ont atteint 456 053 112 DT au 31 Décembre 2024 contre 455 174 141 DT au 31 Décembre 2023 et se détaillent comme suit :

		31/12/2024	31/12/2023
Valeur de remboursement des emprunts	(1)	440 174 695	438 810 081
Emprunts obligataires		259 692 200	228 237 600
Emprunts auprès des banques & E. F		82 614 286	64 419 048
Emprunts extérieurs		97 868 210	146 153 433
Intérêts post comptés courus	(2)	14 825 039	14 612 290
Intérêts courus sur emprunts obligataires		12 482 791	11 999 362
Intérêts courus sur emprunts auprès des banques & E. F		1 121 116	871 527
Intérêts courus sur emprunts extérieurs		1 221 132	1 741 401
Contributions à payer au F.P.C	(3)	1 053 378	1 751 770
Total général		456 053 112	455 174 141

B & E.F : Banques et Etablissements Financiers

F.P.C : Fonds de Péréquation des Changes

13.1- Valeur de remboursement des emprunts

La valeur de remboursement des emprunts s'établit à 440 174 695 DT au 31 Décembre 2024 contre 438 810 082 DT au 31 Décembre 2023.

Par rapport au 31 décembre 2023, la valeur de remboursement des emprunts a enregistré, au 31 Décembre 2024, un croisement net de 1 364 614 DT expliqué comme suit :

DESIGNATION	Solde en début de l'exercice	Mouvements de l'exercice			Soldes en fin d'exercice		
		+ Utilisations	- Remboursements	± Différences de change	Solde global	Échéances à moins d'un 1	Échéances à plus d'un 1
ATL 2017/1	6 909 200	-	(6 909 200)	-	-	-	-
ATL 2017-2	4 000 000	-	(4 000 000)	-	-	-	-
ATL 2017/3	3 560 000	-	(1 780 000)	-	1 780 000	1 780 000	-
ATL 2018/1	1 700 400	-	(850 200)	-	850 200	850 200	-
ATL 2019-1	4 000 000	-	(4 000 000)	-	-	-	-
ATL 2020/1	16 000 000	-	(8 000 000)	-	8 000 000	8 000 000	-
ATL 2021/1	35 800 000	-	(4 200 000)	-	31 600 000	8 000 000	23 600 000
ATL 2022/1	36 268 000	-	(3 732 000)	-	32 536 000	8 000 000	24 536 000
ATL 2023/1	60 000 000	-	(10 654 000)	-	49 346 000	10 654 000	38 692 000
ATL 2023/2	60 000 000	-	(4 420 000)	-	55 580 000	4 420 000	51 160 000
ATL 2024/1	-	40 000 000	-	-	40 000 000	8 000 000	32 000 000
ATL 2024/2	-	40 000 000	-	-	40 000 000	-	40 000 000
Total des emprunts obligataires	228 237 600	80 000 000	(48 545 400)		259 692 200	49 704 200	209 988 000
BIRD	7 344 112	-	(1 366 667)	-	5 977 445	1 366 667	4 610 778
BEI	4 266 265	-	(3 301 328)	(964 937)	-	-	-
BERD	17 319 958	-	(11 534 681)	(250 444)	5 534 833	3 603 611	1 931 223
SANAD fund	18 837 224	-	(7 266 666)	(500 889)	11 069 669	7 207 222	3 862 447
GREEN FOR GROWTH Fund	14 267 381	-	(6 463 507)	(687 644)	7 116 230	4 651 102	2 465 127
KFW	55 862 661	-	(4 297 128)	-	51 565 533	8 594 256	42 971 277
PROPARCO	28 255 833	-	(10 968 333)	(683 000)	16 604 500	10 845 000	5 759 500
Total des emprunts imputés sur des lignes extérieures	146 153 434	-	(45 198 310)	(3 086 914)	97 868 210	36 267 858	61 600 352
STB (CMT)	2 000 000	-	(1 000 000)	0	1 000 000	1 000 000	-
CITI BANK (CCT)	50 000 000	119 900 000	(119 900 000)	(0)	50 000 000	50 000 000	-
ATTIJARI BANK (CMT)	4 800 000	5 000 000	(2 900 000)	-	6 900 000	3 400 000	3 500 000
BIAT (CMT)	7 619 048	-	(1 904 762)	-	5 714 286	1 904 762	3 809 524
QNB (CMT)	-	20 000 000	(1 000 000)	(0)	19 000 000	4 000 000	15 000 000
BTL (CCT)	-	10 000 000	(10 000 000)	-	-	-	-
Total des autres emprunts et concours bancaires	64 419 048	154 900 000	(136 704 761)		82 614 285	60 304 762	22 309 524
ATD (CCT)	-	1 000 000	(1 000 000)	-	-	-	-
Total Certificat de dépôt	-	1 000 000	(1 000 000)		-	-	-
TOTAL GENERAL	438 810 082	235 900 000	(231 448 471)	(3 086 915)	440 174 695	146 276 820	293 897 876

13.2- Analyse des emprunts par maturité

Intitulé	Au 31 Décembre 2024							Au 31 Décembre 2023	
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 an	Total en principal (1)	Intérêts courus (2)	Contributions à payer au F.P.C (3)		Total Général (1) +(2) +(3)
Dettes représentées par un titre									
- Dettes représentées par un titre dont l'échéance est supérieure à un an à l'émission									
Emprunts obligataires à taux fixe	16 434 000	29 270 200	193 062 000	16 926 000	255 692 200	12 482 791	268 174 991	231 945 285	
Emprunts obligataires à taux variable	-	-	-	-	-	-	-	4 225 700	
Dettes subordonnées									
- Dettes subordonnées remboursables									
Emprunts obligataires à taux fixe	4 000 000	-	-	-	4 000 000	-	4 000 000	4 065 977	
Autres fonds empruntés									
- Emprunts contractés auprès d'établissements financiers étrangers									
Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD)	683 333	683 333	4 244 112	366 667	5 977 445	266 821	6 244 266	7 672 950	
Banque Européenne d'Investissement (BEI)	-	-	-	-	-	-	-	4 292 020	
SANAD Fund (SANAD)	3 344 777	3 862 444	3 862 447	-	11 069 669	192 093	11 620 362	19 751 973	
Green for Growth Fund (GGF)	2 185 959	2 465 143	2 465 127	-	7 116 230	73 756	7 326 769	14 612 649	
BERD	1 672 388	1 931 223	1 931 223	-	5 534 833	141 212	5 816 555	17 868 451	
KFW	876 923	7 717 332	34 377 022	8 594 255	51 565 533	318 143	51 883 676	56 122 175	
PROPARCO	5 085 499	5 759 500	5 759 500	-	16 604 500	229 107	17 251 091	29 326 386	
- Emprunts contractés auprès d'établissements financiers tunisiens									
Crédits directs									
CITI BANK	28 100 000	21 900 000	-	-	50 000 000	847 218	50 847 218	50 820 852	
ATTIJARI	850 000	2 550 000	3 500 000	-	6 900 000	80 053	6 980 053	4 804 096	
STB	250 000	750 000	-	-	1 000 000	9 464	1 009 464	2 018 668	
BIAT	476 190	1 428 571	3 809 524	-	5 714 286	20 933	5 735 219	7 646 959	
QNB	1 000 000	3 000 000	15 000 000	-	19 000 000	163 448	19 163 448	-	
Soldes au 31/12/2024	64 959 069	81 317 746	268 010 955	25 886 922	440 174 695	14 825 039	1 053 377	456 053 112	455 174 140

Note 14 : Dettes envers la clientèle

Les dettes envers la clientèle ont atteint 3 482 638 DT au 31 Décembre 2024 contre 3 051 976 DT au 31 Décembre 2023 et se détaillent comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Avances et acomptes reçus des clients	3 482 638	3 051 976
Total net	3 482 638	3 051 976

Note 15 : Fournisseurs et comptes rattachés

Les dettes envers les fournisseurs totalisent 84 306 272 DT au 31 Décembre 2024 contre 74 493 654 DT au 31 Décembre 2023 et se détaillent comme suit :

		31/12/2024	31/12/2023
Fournisseurs de biens	(1)	83 642 904	74 062 611
Fournisseurs, factures parvenues		6 605 891	4 525 121
Fournisseurs, factures non parvenues		2 215 014	1 446 750
Effets à payer		74 821 999	68 090 740
Autres fournisseurs	(2)	663 368	431 043
Compagnies d'assurance		1 036	1 036
Fournisseurs d'immobilisations propres		23 561	23 561
Divers fournisseurs		638 770	406 446
Total général		84 306 272	74 493 654

Note 16 : Autres passifs

Les autres passifs totalisent 17 862 347 DT au 31 Décembre 2024 contre 13 929 325 DT au 31 Décembre 2023 et se détaillent comme suit :

		31/12/2024	31/12/2023
Provisions pour risques et charges :		2 251 630	1 600 000
Provision pour risque et charges		2 150 000	1 600 000
Provision affaires en contentieux		101 630	-
Etat impôts et taxes :		10 014 474	7 289 894
Impôt sur les sociétés à payer	16.1	7 025 058	4 565 014
TVA à payer		2 096 920	1 953 701
Autres impôts et taxes		892 496	771 179
Personnel :		4 090 504	3 210 594
Bonus et primes de bilan à payer		3 614 243	2 760 318
Congés à payer		476 262	450 276
Créditeurs divers		5 136	14 584
Actionnaires, dividendes à payer		498	462
Autres créditeurs divers		4 638	14 122
Organismes de sécurité sociale		523 141	498 533
Autres charges à payer		951 905	1 290 063
Comptes de régularisation passif :		25 557	25 658
Comptes d'attente à régulariser		25 557	25 658
Total		17 862 347	13 929 325

16.1- Impôt sur les sociétés à payer (ou report d'I.S)

Ce poste peut être détaillé comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Impôt sur les sociétés dû	15 604 641	11 558 875
Acomptes provisionnels	(8 467 548)	(6 935 115)
Retenues à la source opérées par les tiers	(112 035)	(58 746)
Dettes (report) d'impôt exigible	7 025 058	4 565 014

Note 17 : Capitaux propres

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Capital social	32 500 000	32 500 000
Prime d'émission	25 250 000	25 250 000
Réserve légale (A)	6 578 518	5 089 861
Réserve pour réinvestissements exonérés	36 308 955	30 746 525
Réserve extraordinaires	6 000 000	6 000 000
Réserves pour fonds social (B)	2 407 474	2 107 474
Résultats reportés (*) (**)	12 234 493	9 863 773
Capitaux propres avant résultat de l'exercice	121 279 440	111 557 633
Résultat de l'exercice (1)	21 580 701	19 471 807
Total des capitaux propres avant affectation (D)	142 860 141	131 029 440
Nombre d'actions (2)	32 500 000	32 500 000
Résultat par action (1) / (2) (C)	0,664	0,599

(*) Résultats accumulés et non distribués, faisant partie intégrante des fonds propres distribuables en franchise de retenue conformément aux dispositions du paragraphe 7 de l'article 19 de la loi n° 2013-54 du 30 décembre 2013, portant loi de finances pour l'année 2014.

(**) Le montant distribuable en franchise de retenue conformément aux dispositions du paragraphe 7 de l'article 19 de la loi n° 2013-54 du 30 décembre 2013, portant loi de finances pour l'année 2014 s'élève à 54 502 DT

(A) La réserve légale a été constituée conformément aux dispositions de l'article 287 du code des sociétés commerciales. La société doit affecter au moins 5% de son résultat net, majoré ou minoré des résultats reportés des exercices antérieurs, à la réserve légale.

(B) Le fonds social est constitué par une affectation des résultats de l'exercice et est considéré par la société comme une réserve à caractère non distribuable. Ce montant est exclusivement dédié à des utilisations remboursables sous forme de prêts au personnel.

(C) Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net de la période attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat par action ainsi déterminé correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables. [Cf. la note 3 (c-12)].

(D) Le tableau de variation des capitaux propres se présente comme suit :

Intitulé	Capital social	Prime d'émission	Réserves légales	Réserves pour R.E (*)	Réserve extra-ordinaires	Réserves pour fonds social	Résultats reportés	Résultat se l'exercice	Total
Soldes au 31/12/2022	32 500 000	25 250 000	3 887 820	27 353 745	6 000 000	1 907 474	7 269 841	16 163 753	120 332 633
Augmentation du capital	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Reclassements	-	-	-	(607 220)	-	-	607 220	-	-
Affectations décidées par l'AGO	-	-	1 202 041	4 000 000	-	200 000	10 761 712	(16 163 753)	-
Dividendes décidés par l'AGO	-	-	-	-	-	-	(8 775 000)	-	(8 775 000)
Résultat net de l'exercice	-	-	-	-	-	-	-	19 471 807	19 471 807
Soldes au 31/12/2023	32 500 000	25 250 000	5 089 861	30 746 525	6 000 000	2 107 474	9 863 772	19 471 807	131 029 440
Augmentation du capital	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Reclassements	-	-	-	(437 570)	-	-	437 570	-	-
Affectations décidées par l'AGO	-	-	1 488 658	6 000 000	-	300 000	11 683 150	(19 471 807)	-
Dividendes décidés par l'AGO	-	-	-	-	-	-	(9 750 000)	-	(9 750 000)
Résultat net de l'exercice	-	-	-	-	-	-	-	21 580 701	21 580 701
Soldes au 31/12/2024	32 500 000	25 250 000	6 578 519	36 308 955	6 000 000	2 407 474	12 234 493	21 580 701	142 860 141

(*) Réinvestissements exonérés

Note 18 : Produits de leasing

Les produits de leasing se détaillent comparativement comme suit :

		31/12/2024	31/12/2023
Intérêts et revenus assimilés (1)		89 320 609	82 757 437
Marges financières nettes de leasing	(A)	86 950 580	79 786 387
Préloyers	(B)	44 701	72 296
Intérêts de retard		3 075 161	3 212 840
Variation des produits réservés		(749 832)	(314 087)
Autres produits sur opérations de leasing (2)		2 773 806	2 403 977
Produits sur cessions anticipées de biens donnés en leasing		1 175 046	825 123
Récupération de frais de dossiers		889 824	852 486
Récupération de frais de rejet		708 936	726 368
Total		92 094 415	85 161 414
Encours financiers des contrats actifs			
Au début de l'exercice		580 962 090	548 427 571
A la fin de l'exercice		637 728 481	580 962 090
Moyenne	(C)	609 345 286	564 694 831
Produits de l'exercice	(D)	86 995 280	79 858 683
Taux moyen (D)/(C)		14,3%	14,1%

Note 19 : Charges financières nettes

Les charges financières nettes se détaillent comparativement comme suit :

		31/12/2024	31/12/2023
Charges financières des emprunts (1)	(A)	(41 441 646)	(39 576 466)
Intérêts sur emprunts obligataires		(24 577 321)	(20 973 279)
Intérêts sur emprunts auprès de B & E. F		(6 278 271)	(4 335 564)
Intérêts sur emprunts extérieurs		(5 740 610)	(7 406 136)
Contributions au F.P.C		(3 443 380)	(5 572 622)
Commissions sur emprunts bancaires		(599 366)	(481 039)
Intérêts Certificat de dépôt		(60 073)	-
Résorptions des frais d'émission des emprunts		(742 625)	(807 827)
Autres charges financières nettes (2)		328 927	307 598
Intérêts sur comptes courants		328 927	307 598
Relation de couverture (3)		-	-
Gains et pertes nets de change sur actualisation des emprunts extérieurs		3 115 050	840 323
Gains et pertes nets sur instruments de couverture		(3 115 050)	(840 323)
Total		(41 112 719)	(39 268 868)
Encours des emprunts			
Au début de l'exercice		438 810 080	384 596 903
A la fin de l'exercice		440 174 696	438 810 080
Moyenne		439 492 388	411 703 492
Taux moyen		9,4%	9,6%

B & E.F : Banques et Etablissements financiers

F.P.C : Fonds de Péréquation des Changes

Note 20 : Produits des placements

Les produits des placements se détaillent comparativement comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Produits des placements à court terme (1)	2 900 896	3 721 072
Revenus des certificats de dépôt	2 900 896	3 721 072
Produits des placements à long terme (2)	1 475 607	510 383
Dividendes	255 006	255 000
Revenus nets des fonds gérés	432 102	56 352
Gains sur cession d'actions	760 000	174 281
Jetons de présence	28 500	24 750
Total	4 376 503	4 231 455

Note 21 : Autres produits d'exploitation

Les autres produits d'exploitation se détaillent comparativement comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Produits locatifs des contrats de location simple	39 166	35 011
Intérêts sur prêts au personnel	101 308	81 271
Ristournes sur contrats d'assurance	329 540	256 662
Remboursement de sinistres sur immobilisations propres	61 910	22 220
Total	531 924	395 163

Note 22 : Charges de personnel

Figurent sous cet intitulé les avantages du personnel, c'est-à-dire toutes formes de contrepartie donnée par la société au titre des services rendus par ses salariés et dirigeants.

Les avantages du personnel de la société comprennent :

- Les avantages à court terme comme les salaires et les cotisations de sécurité sociale, les congés payés et les congés maladie, l'intéressement et les primes ainsi que les avantages non monétaires dont bénéficient les salariés en activité et les dirigeants ;
- Les avantages postérieurs à l'emploi comme les pensions et autres prestations de retraite ainsi que l'indemnité de départ à la retraite.

Cette rubrique, totalise au 31 Décembre 2024 la somme de 12 291 233 DT, contre 11 217 521 DT au 31 Décembre 2023.

	31/12/2024	31/12/2023
Avantages à court terme	(11 137 877)	(9 939 426)
Salaires et compléments de salaires	(6 965 955)	(6 308 843)
Bonus et prime de bilan	(2 833 498)	(2 311 187)
Autres charges de personnel	(543 146)	(580 939)
Cotisations aux régimes de base de sécurité sociale (*)	(754 200)	(700 314)
Cotisations au régime de réparation des accidents de travail	(41 078)	(38 143)
Avantages postérieurs à l'emploi	(1 153 356)	(1 278 095)
Cotisations patronales au régime de retraite de base	(607 139)	(563 761)
Cotisations patronales au régime de retraite complémentaire	(287 075)	(261 395)
Primes d'assurance-Complément retraite	-	(143 093)
Primes d'assurance-Indemnité de départ à la retraite	(259 143)	(309 846)
Total	(12 291 233)	(11 217 521)

L'ATL cotise aux régimes obligatoires de sécurité sociale tels que prévus par la législation en vigueur. Il s'agit, en l'occurrence, des régimes suivants :

- Régime des prestations familiales et des assurances sociales institué par la loi n° 60-30 du 14 décembre 1960 relative à l'organisation des régimes de sécurité sociale telle que modifiée et complétée par les textes subséquents ;
- Régime de base de l'assurance maladie institué par la loi n° 2004-71 du 2 août 2004 portant institution d'un régime d'assurance maladie.
- Régime de réparation des préjudices des accidents de travail et des maladies professionnelles institué par la loi n° 94-28 du 21 février 1994 relative à la réparation des préjudices résultant des accidents du travail et des maladies professionnelles, telle que modifiée ou complétée par la loi n° 95-103 du 27 novembre 1995 ;
- ATL a souscrit au profit de son personnel une assurance de départ à la retraite pour couvrir le versement d'une indemnité de départ à la retraite égale à douze fois le dernier salaire mensuel brut.
La prime annuelle est comptabilisée parmi les charges du personnel.

Les taux et l'assiette des cotisations dues à la C.N.S.S, pour la couverture des régimes obligatoires précités sont fixés comme suit :

Taux applicables à partir du 1er juillet 2009 :

Régime de sécurité sociale	Employeur	Employé	Total
Prestations familiales/assurances sociales (*)	5,18%	1,87%	7,04%
Assurance maladie	4,00%	2,75%	6,75%
Accidents de travail	0,50%		0,50%
Total	9,68%	4,62%	14,29%

(*) Nette de la contribution au régime de retraite de base décomptée sur la base d'une quote-part égale 7,25/20ème [article 5 (b) du décret n° n°74-499 du 27 avril 1974]

Assiette :

Les cotisations susvisées sont assises sur l'ensemble des éléments des salaires, émoluments, indemnités et tous autres avantages, en espèces ou en nature liés à la qualité de salarié, accordés directement ou indirectement, y compris les avantages accordés par l'intermédiaire de structures issues de l'entreprise et ce, quelles que soient les modalités de leur octroi. Sont entièrement ou partiellement exclus de l'assiette de cotisations les avantages, revêtant un caractère de remboursement de frais, d'indemnisation ou d'action sociale, culturelle et sportive au profit du salarié. La liste des avantages exclus de l'assiette des cotisations, ainsi que les taux et les plafonds d'exemption sont fixés par le décret n° 2003-1098 du 19 mai 2003.

L'ATL cotise à la CNSS au titre des régimes nationaux de retraite de base et complémentaire.

Cotisations au régime obligatoire de retraite de base :

L'ATL cotise au régime obligatoire de retraite de base tel que prévu par la loi n° 60-33 du 14 décembre 1960, instituant un régime d'invalidité, de vieillesse et de survie et un régime d'allocation de vieillesse et de survie, dans le secteur non agricole.

Les taux de cotisations dues à la C.N.S.S et qui sont applicable à la même assiette que celle prévue pour les régimes obligatoires de sécurité sociale (Cf. supra) sont fixés par le décret n° n°74-499 du 27 avril 1974 :

Régime de sécurité sociale	Employeur	Employé	Total
Cotisations directes (article 9)	2,50%	2,75%	5,25%
Contributions indirectes (article 5)	4,89%	1,81%	6,71%
Total	7,39%	4,56%	11,96%

Cotisations au régime de retraite complémentaire :

L'ATL cotise au régime facultatif de retraite complémentaire au profit des salariés dont la rémunération brute annuelle cotisable au régime obligatoire dépasse le plafond de 6 fois le SMIG, et ce conformément au règlement instituant ledit régime tel qu'approuvé par arrêtés du Ministre des affaires sociales du 18 novembre 1978 et du 27 janvier 1997.

L'assiette et le taux des cotisations sont définis comme suit :

- L'assiette de cotisation est constituée par le différentiel entre la rémunération brute annuelle cotisable au régime obligatoire et le plafond de 6 fois le SMIG.
- Le taux de cotisation, fixé à 9%, est réparti à raison de 2/3 à la charge de l'adhérent et de 1/3 à la charge du participant.

Contributions au régime d'assurance groupe de retraite :

L'ATL a mis en place, par accord d'entreprise conclu avec une compagnie d'assurance vie, une retraite par capitalisation moyennant le versement d'une prime annuelle. A ce titre, les salariés bénéficieront au moment de leur départ en retraite d'un capital ou d'une rente viagère venant s'ajouter aux pensions servies par les régimes nationaux.

Note 23 : Autres charges d'exploitation

Le détail des autres charges d'exploitation se présente comparativement comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Honoraires et autres rémunérations	(995 158)	(1 042 128)
Achats d'exploitation (carburants, traites, etc.)	(298 989)	(392 810)
Autres impôts et taxes	(562 290)	(492 626)
Publicité, publications et relations publiques	(135 285)	(219 983)
Frais postaux et de télécommunication	(219 194)	(221 658)
Services bancaires et assimilés	(286 058)	(188 063)
Frais d'entretien, nettoyage et gardiennage	(235 891)	(324 655)
Cotisations APB	(13 506)	(25 434)
Loyers et charges locatives	(357 846)	(329 663)
Frais de gestion des valeurs mobilières	(101 018)	(116 420)
Autres charges d'exploitation	(651 822)	(503 096)
Total	(3 857 058)	(3 856 536)

Note 24 : Dotations aux amortissements et aux résorptions

Les dotations de la période aux comptes d'amortissements et aux comptes de résorptions de frais préliminaires se détaillent comparativement comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Dotations aux amortissements des Immobilisations incorporelles	(70 268)	(84 949)
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	(590 239)	(540 309)
Total	(660 508)	(625 258)

Note 25 : Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées

Le coût du risque de contrepartie encouru sur la clientèle ainsi que les dotations nettes des reprises de provisions pour dépréciation des autres actifs et pour risques et charges se présentent comparativement comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Coût du risque	(2 356 084)	(4 769 456)
Dotations aux provisions pour risques sur la clientèle	(1 961 914)	(3 815 260)
Pertes sur provisions pour risques	(394 170)	(954 195)
Pertes sur créances radiées	(2 812 204)	(4 741 426)
Reprises de provisions suite à la radiation de créances	2 514 199	4 189 514
Annulation de produits réservés sur créances radiées	298 005	551 911
Variation des provisions pour risques et charges	(651 631)	336 589
Dotations aux provisions pour risques et charges	(1 045 801)	(600 000)
Reprises sur provisions pour risques	394 170	936 589
Total	(3 007 715)	(4 432 866)

Note 26 : Dotations nettes aux provisions pour dépréciation des titres

Les dotations nettes de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres se détaillent comparativement comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Dotations	(77 525)	(443 582)
Reprises	537 243	437 570
Total	459 718	(6 012)

Note 27 : Autres gains ordinaires

Au 31/12/2024, les autres gains ordinaires totalisent 811 441 dinars contre 926 789 DT au 31/12/2023. Le détail se présente comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Profits exceptionnels	811 441	926 789
Total	811 441	926 789

Ces produits proviennent essentiellement des opérations exceptionnelles réalisées sur les contrats de location : tel que l'apurement des règlements non affectés, les cessions des biens récupérés, le recouvrement de certaines créances radiées, les montants payés par les sociétés d'assurances....

Note 28 : Autres pertes ordinaires

Au 31/12/2024, les autres pertes ordinaires totalisent 159 426 dinars contre 56 915 DT au 31/12/2023. Le détail se présente comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Pertes exceptionnelles	(159 426)	(56 915)
Total	(159 426)	(56 915)

Note 29 : Impôt sur les bénéfices

L'analyse de ce poste se présente comme suit :

		31/12/2024	31/12/2023
Charge courante d'impôt sur les bénéfices	29.1	(13 003 867)	(9 408 387)
Total		(13 003 867)	(9 408 387)

29.1- Charge courante d'impôt sur les bénéfices

Pour les exercices clos le 31 décembre 2024 et le 31 décembre 2023, l'impôt sur les sociétés a été décompté, conformément aux dispositions du droit commun, de la manière suivante :

	31/12/2024	31/12/2023
Résultat Net de l'Exercice	21 580 701	19 471 807
A réintégrer		
Impôt sur les sociétés	13 003 867	9 408 387
Dotations aux provisions pour risques et charges	1 045 801	600 000
Transactions, amendes, confiscations et pénalités de toute nature	394 170	987 176
Dotations aux provisions sur titres	40 134	443 582
Dotations aux provisions sur concours à la clientèle	1 606 794	3 815 260
Contribution Conjoncturelle Exceptionnelle	2 600 773	2 370 651
Pertes exceptionnelles	670 665	-
Autres charges non déductibles	291 062	485 413
A déduire		
Reprises sur provisions pour dépréciation d'autres actifs	(394 170)	(936 589)
Reprises sur provisions pour titres	(537 243)	(529 049)
Dividendes & plus-values de rétrocession	(591 213)	(273 150)
Bénéfice fiscal avant provisions	39 711 342	35 843 488
Provisions pour créances douteuses déductibles à hauteur de 100%	(951 673)	(2 962 382)
Bénéfice imposable avant réinvestissements exonérés	38 759 668	32 881 106
Déduction pour réinvestissements exonérés	(6 250 000)	(6 000 000)
Résultat fiscal	32 509 668	26 881 106
Impôt sur les sociétés	13 003 867	9 408 387

Note 30 : Eléments extraordinaires

Contribution conjoncturelle exceptionnelle

L'article 22 de la loi de finances pour l'année 2023 a prévu la poursuite du relèvement, d'une manière conjoncturelle, de la Contribution Sociale de Solidarité due par les sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés au taux de 35%. Cette contribution est portée à 4% sur les bénéfices dont le délai de déclaration intervient au cours des années 2023, 2024 et 2025

L'article 64 de la loi de finances pour l'année 2024 a prévu une institution d'une taxe conjoncturelle due par les banques et les établissements financiers au profit de l'état de 4% sur les bénéfices dont le délai de déclaration intervient au cours des années 2024 et 2025

Augmentation du taux d'imposition

L'article 37 de la loi de finances 2025 a prévu une augmentation de l'impôt sur les sociétés due par les banques et les établissements financiers au profit de l'état de 5% (40% au lieu de 35%) sur les bénéfices réalisés à partir de l'année 2024

Note 31 : Encaissements autres que leasing

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Encaissements sur créances des contrats de location simple	39 166	35 011
Jetons de présence perçus	28 500	24 750
Ristournes encaissées sur contrats d'assurance	329 540	256 662
Remboursement de sinistres sur immobilisations propres	61 910	22 220
Autres	1 672 951	4 505 292
Total	2 132 067	4 843 934

Note 32 : Intérêts perçus

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Intérêts perçus sur placements à court terme	2 006 800	1 850 931
Intérêts perçus sur comptes courants bancaires débiteurs	262 889	309 813
Total	2 269 689	2 160 744

Note 33 : Intérêts payés

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Intérêts payés sur emprunts obligataires	(24 093 892)	(16 392 357)
Intérêts payés sur emprunts auprès de B & E. F	(6 028 682)	(3 851 523)
Intérêts payés sur emprunts extérieurs	(6 359 518)	(8 069 678)
Contributions payées au F.P.C	(3 266 155)	(7 026 781)
Intérêts payés sur certificats de dépôt	(21 750)	-
Intérêts payés sur comptes courants bancaires	(5 716)	(2 214)
Couverture du risque de change avéré sur intérêts	142 801	200 521
Total	(39 632 913)	(35 142 033)

B & E.F : Banques et Etablissements financiers F.P.C : Fonds de Péréquation des Changes

Note 34 : Impôts sur le résultat payés

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Impôt sur les sociétés payé	(4 623 760)	(4 694 464)
Acomptes provisionnels payés	(8 467 548)	(6 935 115)
Retenues à la source opérée par les tiers	(32 411)	(4 136)
Total	(13 123 719)	(11 633 715)

Note 35 : Dividendes reçus sur placements à long terme

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Dividendes perçus sur titres UNIFACTOR	255 006	255 000
Total	255 006	255 000

Note 36 : Produits perçus des fonds à capital risque confiés en gestion pour compte

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Produits perçus sur FG 3 ATD SICAR	37 468	44 950
Total	37 468	44 950

Note 37 : Décaissements sur acquisition de placements à long terme

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Participations	(10 250 000)	(5 000 000)
Total	(10 250 000)	(5 000 000)

Note 38 : Encaissements provenant de la cession de placements à long terme

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Remboursements sur fonds à capital risque	3 259 550	-
Total	3 259 550	-

Note 39 : Décaissements sur acquisition d'immobilisations propres

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Coût d'entrée des immobilisations incorporelles acquises	(129 078)	(6 300)
Coût d'entrée des immobilisations corporelles acquises	(416 928)	(656 743)
TVA récupérable et autres droits sur acquisition d'immobilisations	(38 415)	(61 093)
Dettes envers les fournisseurs d'immobilisations en fin de période	-	26 894
Total	(584 421)	(697 242)

Note 40 : Encaissements provenant de la cession d'immobilisations propres

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Valeur brute des immobilisations cédées	203 067	410 251
Amortissements cumulés des immobilisations cédées	(202 894)	(408 697)
Résultat de cession des immobilisations	307 909	510 633
Total	308 083	512 187

Note 41 : Dividendes versés

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Détachement de dividendes	(9 750 000)	(8 775 000)
Dividendes non versés	36	38
Total	(9 749 964)	(8 774 962)

Note 42 : Encaissements provenant des emprunts

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit

	31/12/2024	31/12/2023
Encaissements sur émission d'emprunts obligataires	80 000 000	120 000 000
Encaissements sur emprunts extérieurs	-	17 156 880
Encaissements sur crédits à moyen terme	25 000 000	-
Encaissements sur crédits bancaires à court terme	130 900 000	125 500 000
Total	235 900 000	262 656 880

Note 43 : Remboursement des emprunts

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Remboursements sur emprunts obligataires	(48 545 400)	(48 813 300)
Remboursements sur emprunts extérieurs	(45 198 309)	(39 627 579)
Remboursements sur crédits bancaires à moyen terme	(6 804 762)	(119 141 405)
Remboursements sur crédits bancaires à court terme	(130 900 000)	-
Total	(231 448 471)	(207 582 285)

Note 44 : Trésorerie

Le détail des composantes de la trésorerie de la société se présente comparativement comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Avoirs en banques	11 229 265	7 359 445
Découverts bancaires	(11 570)	(12 315)
Avoirs chez les Intermédiaires en bourse	79	79
Avoirs en caisse	28 659	41 298
Placements en OPCVM de distribution obligatoire	321	321
Total	11 246 754	7 388 827

Note 45 : Transactions avec les parties liées

45.1- Rémunérations et avantages sociaux bénéficiant aux mandataires sociaux :

Le tableau ci-dessous présente la rémunération brute inscrite en charges de l'exercice 2024 ainsi que les avantages en nature et les jetons de présence de 2024. Il présente, en outre, les autres éléments constitutifs d'avantages à court terme sous forme de droits aux congés payés, et de cotisations au régime d'assurance groupe ainsi que des cotisations de sécurité sociale liées aux régimes obligatoires de prestations familiales, d'assurance sociale, d'assurance maladie et de réparation des préjudices résultant des accidents de travail et des maladies professionnelles.

Nature de la rémunération	Président du conseil		DG		DGA		Administrateurs	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2024						
Avantages à court terme	-	-	809 600	717 166	638 284	414 589	-	-
Salaires mensuels			315 635	-	229 478	-		
Prime de bilan			431 163	519 743	245 481	365 712		
Gratification de fin de service			52 491	197 423				
Avantages en nature			6 382	-	2 310	-		
Droits aux congés acquis et non co			-	-	25 124	25 124		
Cotisations aux régimes de sécurité			-	-	78 714	-		
Régime d'assurance complément retraite nationale			-	-	25 760			
Régime d'assurance maladie			3 929	-	7 664			
Régime d'assurance Indemnité de départ a la retraite				-	23 753	23 753		
Jetons de présence	150 000	150 000	18 750	18 750			380 625	380 625
Total	150 000	150 000	828 350	735 916	638 284	414 589	380 625	380 625

Les avantages postérieurs à l'emploi bénéficiant aux mandataires sociaux peuvent être récapitulés comme suit :

	DG	DGA
Avantages postérieurs à l'emploi		
Régimes de retraite à cotisations définies		
Cotisations dues par la société dans l'année		
Régime national de base		78 714
Régime national complémentaire		25 760
Régime d'assurance complément retraite		-
Régime d'assurance indemnité de départ à la retraite		23 753
Total	-	- 128 227

45.2- Nature des relations avec les parties liées

Les principales parties liées à la société ATL sont les actionnaires de référence exerçant sur les politiques opérationnelles et financières de celle-ci une influence notable ainsi que les sociétés apparentées auxdits actionnaires et ayant des dirigeants communs avec l'ATL. La liste des parties liées à l'ATL se présente comme suit :

A.T. B	Actionnaire détenant 40% du capital de l'ATL et exerçant sur les politiques opérationnelles et financières de celle-ci un contrôle de droit.
ENNAKL	Actionnaire détenant 8,21% du capital de l'ATL et exerçant sur les politiques opérationnelles et financières de celle-ci une influence notable.
B.N. A	Actionnaire détenant 11,13% du capital de l'ATL et exerçant sur les politiques opérationnelles et financières de celle-ci une influence notable.
ATD SICAR	Filiale de l'A.T. B et ayant des dirigeants communs avec l'A.T.L (% d'intérêt de l'A.T. B au 31 décembre 2023 : 44,09%) (**)
ATLLLD	A.T. L actionnaire détenant 99,8% du capital de ATLLLD au 31 décembre 2024
A.F.C	Entreprise associée de l'A.T. B et ayant des dirigeants communs avec l'A.T. L (% d'intérêt de l'A.T. B au 31 décembre 2023 : 34,29%) (**)
PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV(****)	Filiale de la BNA et ayant des dirigeants communs avec l'A.T. L (% d'intérêt de la BNA au 31 décembre 2023 : 0,08%) (**)
S.I.C.A.R INVEST	Filiale de la B.N.A et ayant des dirigeants communs avec l'A.T. L (% d'intérêt de la B.N.A au 31 décembre 2023 : 74,77%) (***)
B.N.A CAPITAUX	Filiale de la B.N.A et ayant des dirigeants communs avec l'A.T. L (% d'intérêt de la B.N.A au 31 décembre 2023 : 98,71%) (***)

(**) Selon les derniers états financiers consolidés publiés du groupe A.T.B.

(***) Selon les derniers états financiers consolidés publiés du groupe B.N.A.

(****) SICAV obligataire

45.2.1. Nature des relations avec les parties liées

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024, certaines transactions ont été conclues par l'A.T.L avec les parties liées sus-indiquées. Le détail de ces opérations est récapitulé dans le tableau suivant :

Opérations de l'exercice	ATB	BNA	ATD SICAR	SICAR INVEST	AFC	BNA CAPITAUX	SANADETT SICAV	ATLLLD	ENNAKL
Honoraires sur note d'opération de l'emprunt ATL 2024	-	-	-	-	(338 208)	(338 653)			-
Commissions sur tenue des registres de valeurs mobilières	-	-	-	-	-	(6 000)			-
Commissions de garantie	(314 354)	(136 800)	-	-	-				-
Commissions de gestion des fonds à capital risque	-	-	(58 500)	(8 581)	-	-			-
Commissions sur opérations bancaires	(2 631)	(3 717)	-	-	-	-			-
Intérêts perçus sur comptes courants bancaires	69 359	42 367	-	-	-	-			-
Intérêts perçus sur placements à court terme en certificats de dépôt	2 674 337	226 559	-	-	-	-			-
Intérêts sur emprunts obligataires	(144 994)	(278 401)	-	-	-	(18 679)	(611 269)		-
Intérêts intercalaire sur emprunt obligataire		(91 697)	-	-	-	-	-		-
Intérêts sur certificats de dépôts	-	-	(60 073)	-	-	-			-
Commission d'apporteur d'affaires	(20 300)	(16 100)	-	-	-	-			(8 700)
Intérêts sur opérations de leasing			-	-	-	-		65 041	-
Charge de location matériel longue durée			-	-	-	-		(185 227)	-
Assistance technique et autre charges locatives			-	-	-	-		32 676	-
Acquisition de biens donnés en leasing/contrats mis en force	-	-	-	-	-	-			(41 673 101)

La fixation des prix entre les parties liées se fait selon les conditions du marché.

Les transactions conclues par l'ATL avec les parties liées, indiquées dans la note 45.2.1, ont été réalisées dans les conditions normales du marché.

45.2.2.Encours des opérations réalisées avec les parties liées

L'encours des opérations réalisées avec les parties liées se présente au 31 décembre 2024 comme suit :

Soldes à la fin de l'exercice	ATB	BNA	ATD SICAR	SICAR INVEST	AFC	BNA CAPITAUX	SANADET SICAV	ATLLLD	ENNAKL
Échéances à moins d'un an sur crédits leasing	-		-	-	-	-		295 639	-
Échéances à plus d'un an sur emprunts obligataires	(644 867)	(1 442 667)						-	
Échéances à moins d'un an sur emprunts obligataires	(177 567)	(674 042)				(18 679)		-	
Intérêts courus et non échus sur emprunts obligataires	-	(111 598)				(18 680)	(355 897)		
Placements à court terme en certificats de dépôts au nominal	34 000 000	-							
Intérêts précomptés non courus sur certificats de dépôt	238 569	-							
Commissions de gestion de fonds à capital risque, à payer			(112 808)	(4 286)					
Effets à payer sur biens donnés en leasing									(8 858 784)
Solde net des comptes de trésorerie	3 037 209	1 355 082	-	-	-	-			-

Note 46 : Engagements hors bilan

46.1- Autres engagements donnés

Sous cet intitulé figurent le principal à échoir et les intérêts à courir au titre des tirages imputés sur les lignes BIRD et KFW. Leur détail se présente comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Principal à échoir sur emprunts extérieurs	57 376 311	63 206 772
Intérêts à courir sur emprunts extérieurs	9 250 861	12 380 101
Total	66 627 172	75 586 873

46.2- Garanties reçues d'établissements bancaires

Sous cet intitulé figurent les autorisations irrévocables et confirmées données en faveur de la BCT, sur ordre et pour le compte de l'ATL, par deux banques de la place en vue de débiter leurs comptes ouverts chez la Banque Centrale du montant exigible au titre des emprunts extérieurs susvisés.

Note 47 : Eventualités

Le contrôle social approfondi mené par le services compétents de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale le 29/03/2024 et couvrant la période allant du 01 janvier 2021 au 31 décembre 2023 a été cloturé .

Le montant du redressement social est de 394 170 dinars a été payé en totalité .

Note 48 : Evénements postérieurs à la clôture

Les présents états financiers ont été autorisés pour publication par le Conseil d'Administration du 18 Fevrier 2025. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

Ces états financiers sont préparés selon l'hypothèse de la continuité d'exploitation.

ARAB TUNISIAN LEASE
RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
Etats financiers - Exercice clos le 31 décembre 2024

Messieurs les actionnaires de l'Arab Tunisian Lease,

I. Rapport sur l'audit des Etats Financiers

1. Opinion sur les états financiers

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états financiers de l'Arab Tunisian Lease, comprenant le bilan et l'état des engagements hors bilan arrêtés au 31 décembre 2024, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font apparaître un total bilan de 704 576 KDT et des capitaux propres positifs de 142 860 KDT, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 21 581 KDT.

Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 18 février 2025 sur la base des éléments disponibles à cette date.

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de l'Arab Tunisian Lease, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Arab Tunisian Lease conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon le Code de déontologie.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. Question clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée.

Ces questions sont traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et aux fins de la formation de notre opinion pour ceux-ci et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

3-1- Évaluation des créances issues d'opérations de leasing

- **Risques identifiés**

En tant qu'établissement financier, la Société est confrontée au risque de crédit défini comme étant le risque encouru en cas de défaillance d'une ou plusieurs contreparties considérées comme un même bénéficiaire au sens de la réglementation en vigueur.

Il en résulte que la Société comptabilise des dépréciations pour couvrir les risques de crédits avérés inhérents à ses activités. Ces dépréciations peuvent prendre la forme de dépréciations individuelles des engagements du bilan et de l'hors bilan concernés (y compris celles additionnelles) ou de dépréciations collectives au titre d'un portefeuille de crédits appartenant à un même secteur d'activité économique ou à une même zone géographique, affecté par des événements économiques exceptionnels, et non déprécié individuellement.

La Société comptabilise les dépréciations au titre de ses créances issues de contrats de leasing, aussi bien à base individuelle qu'à base collective, dès lors qu'elle estime que les critères définis par la circulaire de la BCT n°91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les circulaires subséquentes, et comme décrits dans la note 3 (c-2) des états financiers, sont remplis.

Au 31 décembre 2024, les créances sur la clientèle s'élèvent à 616 531 KDT, les provisions constituées en couverture de ces créances s'élèvent à 54 191 KDT, y compris une provision collective de 12 703 KDT, et les produits réservés ont atteint 4 824 KDT.

Compte tenu de l'exposition de la Société au risque de crédit dont l'estimation obéit à des critères quantitatifs et qualitatifs nécessitant un niveau de jugement élevé, nous avons considéré l'évaluation des provisions sur créances douteuses et le calcul des produits réservés comme des points clés dans notre audit.

- **Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque**

Nous avons apprécié la pertinence du dispositif de contrôle du risque de crédit au sein de la Société.

Nous avons, également, testé les contrôles informatisés concernant l'identification et l'évaluation des dépréciations des concours à la clientèle, compte tenu des garanties en possession.

Nos travaux ont porté plus particulièrement sur :

- Le rapprochement de la situation des engagements aux données comptables ;
- L'appréciation de la pertinence de la méthodologie retenue par la Société par rapport aux règles édictées par la B.C.T ;
- L'appréciation de la fiabilité du système de classification des créances, de couverture des risques et de réservation des produits ;
- L'appréciation, sur base d'échantillons, des hypothèses et des données retenues par la direction pour l'estimation des dépréciations ;
- La vérification de la prise en compte de certains critères qualitatifs issus des opérations réalisées et du comportement de la relation durant l'exercice ;
- L'examen des garanties retenues pour le calcul des provisions et l'appréciation de leurs valeurs, eu égard aux règles édictées et aux méthodes adoptées ;
- La vérification de l'homogénéité de la segmentation retenue pour les groupes de contreparties relevant des classes A et B1, ainsi que de l'estimation des pertes de valeurs collectives au titre de chaque segment ;
- La vérification de la matérialisation et de la traduction des ajustements proposés dans les comptes de la société.

4. Rapport de gestion

La responsabilité du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2024 incombe à cet organe de direction.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport du Conseil d'Administration sur la gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

Notre responsabilité consiste, en application des dispositions de l'article 266 (alinéa 1^{er}) du code des sociétés commerciales, à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si ledit rapport semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

5. Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers, conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'elle

considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle. Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

6. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraude ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la conclusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriés dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations

fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation.

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance et, leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit.

Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si les textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par des textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficacité incombent à la direction et au Conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne. Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction Générale de la société.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

Conformément aux dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société à la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 17 Mars 2025

Les commissaires aux comptes

**P / G.A.C -MGI Worldwide
Mr Chiheb GHANMI**

**P / Cabinet AUDASCO
Mr Malek SETHOM**

ARAB TUNISIAN LEASE
RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
Etats financiers - Exercice clos le 31 décembre 2024

Messieurs les actionnaires de l'Arab Tunisian Lease

En application des articles 43 et 62 de la loi n° 2016-48 relative aux banques et aux établissements financiers et de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et les opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et à la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I. Conventions et opérations nouvellement réalisées (autres que les rémunérations des dirigeants)

Votre conseil d'administration a autorisé les conventions et opérations suivantes nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

1. Conventions avec ATD SICAR :

- ATL a contracté un certificat de dépôt auprès de ATD SICAR pour un montant de 1 000 KDT avec une maturité inférieure à une année et au TMM.

Courant l'année 2024 la charge d'intérêt s'élève à 60 KDT.

- ATL a contracté avec ATD SICAR, dont l'ATB est administrateur, une convention de gestion de fonds à capital risque pour un montant de 2 500 KDT, en contrepartie l'ATD SICAR perçoit :
 - ✓ Une rémunération annuelle hors taxes de 0.9% prélevée sur la base de la valeur nominale des fonds facturés à la fin de chaque exercice et ce à partir de la date de libération soit le 26 décembre 2024, jusqu'à la fin de la septième année qui

- ✓ suit celle de la mise à disposition des fonds. Cette disposition, couvre les prestations suivantes : la recherche des opportunités de participation, la mise en place et le suivi des participations, le recouvrement des échéances, la satisfaction des ratios d'emploi du fonds et le reporting effectué par ATD SICAR.
- ✓ Une commission de performance égale à 10% des plus-values réalisées et des produits de placements encaissés sur le fonds

Courant l'année 2024, les commissions et diverses autres rémunérations supportées par l'ATL au titre de ces conventions se sont élevées, en 2024, à 0,4 KDT hors TVA.

- ATL a contracté avec ATD SICAR, dont l'ATB est administrateur, une convention de gestion de fonds à capital risque pour un montant de 6 000 KDT, en contrepartie l'ATD SICAR perçoit :
 - ✓ Une rémunération annuelle hors taxes de 0.9% prélevée sur la base de la valeur nominale des fonds facturés à la fin de chaque exercice et ce à partir de la date de libération soit le 19 Mars 2024, jusqu'à la fin de la septième année qui suit celle de la mise à disposition des fonds. Cette disposition, couvre les prestations suivantes : la recherche des opportunités de participation, la mise en place et le suivi des participations, le recouvrement des échéances, la satisfaction des ratios d'emploi du fonds et le reporting effectué par ATD SICAR.
 - ✓ Une commission de performance égale à 10% des plus-values réalisées et des produits de placements encaissés sur le fonds

Courant l'année 2024, les commissions et diverses autres rémunérations supportées par l'ATL au titre de ces conventions se sont élevées, en 2024, à 50 KDT hors TVA.

2. Conventions avec SICAR INVEST :

- ATL a contracté avec SICAR INVEST dont la BNA est administrateur, une convention de gestion de fonds à capital risque pour un montant global de 3 750 KDT, en rémunération de sa gestion dudit fonds objet de la convention du 31 décembre 2024, la société SICAR INVEST perçoit les commissions annuelles de suivante :
 - ✓ 1% au titre de sa gestion des montants déposés dans le compte fonds géré et ce jusqu'à la clôture de la 6 -ème année
 - ✓ 5% sur les produits perçus
 - ✓ 2% sur les montant recouverts en principal.

Courant l'année 2024, les commissions et diverses autres rémunérations supportées par l'ATL au titre de ces conventions se sont élevées, en 2024, à 0 KDT hors TVA.

II. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants)

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est

poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024 dont voici les modalités et les principaux volumes réalisés :

- Le conseil d'administration de ATLLLD réuni le 22/04/2020 a autorisé la convention conclue entre la société ATLLLD et la société ATL et portant sur la location par ATLLLD auprès de ATL de bureaux aménagés pour abriter son siège social

Courant l'année 2024, la charge de loyer comptabilisée s'élève à 29KDT

- Le conseil d'administration de ATLLLD réuni le 22/04/2020 a autorisé la convention conclue entre la société ATLLLD et la société ATL et portant sur la réalisation d'un ensemble de prestations techniques prévues par une convention dument établie entre les parties portant date d'effet le 02/01/2020.

Courant l'année 2024, la charge d'assistance technique s'élève à 3KDT

- Le conseil d'administration de ATLLLD réuni le 25/06/2021 a autorisé la prise en charge par ATLLLD d'une indemnité de gestion d'un montant annuel de 12 mille dinars, servie au directeur général adjoint de ATL (et administrateur par ailleurs au sein de ATLLLD) et ce au titre de son assistance dans les domaines commercial, financier et développement du système d'information de la société.

Courant l'année 2024, la charge brute s'élève à 12KDT

- L'ATL a contracté un emprunt auprès de l'AFD pour un montant de 15 Millions d'EURO avec une maturité de 5 ans dont une année de grâce et au taux EURIBOR le jour de décaissement augmenté de 3.6%.

Courant l'année 2024, la charge d'intérêt s'élève à 755 KDT.

- L'ATL a contracté un emprunt auprès de SANAD pour un montant de 10 Millions d'EURO avec une maturité de 5 ans dont une année de grâce et aux taux EURIBOR le jour de décaissement augmenté de 3,49%.

Courant l'année 2024, la charge d'intérêt s'élève à 454 KDT.

- L'ATL a contracté un emprunt auprès de KFW pour un montant de 17 Millions d'EURO avec une maturité de 10 ans dont quatre années de grâce et aux taux fixe de 4,75%. La commission d'engagement s'élève à 0,25%.

Courant l'année 2024, la charge d'intérêt s'élève à 2 635 KDT.

- L'ATL a contracté un emprunt auprès de l'ATB, qui détient 40,00%, pour un montant de 8 000 KDT avec une maturité de 5 ans et au taux moyen mensuel du marché monétaire majoré de 2,3% l'an. Une commission d'étude à 0,25% flat du montant du crédit devra être acquittée lors du premier déblocage des fonds.

Au 31/12/2024, ce crédit n'est pas encore mis en place.

Au cours de l'exercice 2024, les flux financiers de l'ATL n'ont pas nécessité le déblocage de crédit. Toutefois et à tout moment, le déblocage de ce crédit peut être nécessaire.

- L'ATL a contracté un emprunt auprès de la BNA, qui détient 11,13%, pour un montant de 15 000 KDT avec une maturité de 5 ans et au taux du marché monétaire majoré de 2,5% l'an. La BNA percevra en outre une commission forfaitaire de 15 KDT HTVA.

Au 31/12/2024, ce crédit n'est pas encore mis en place.

Au cours de l'exercice 2024, les flux financiers de l'ATL n'ont pas nécessité le déblocage de crédit. Toutefois et à tout moment, le déblocage de ce crédit peut être nécessaire.

- L'ATL a contracté un emprunt auprès de la BNA, qui détient 11,13%, pour un montant de 7 000 KDT avec une maturité de 5 ans et au taux du marché monétaire majoré de 2,5% l'an. La BNA percevra en outre une commission forfaitaire de 9 KDT HTVA.

Au 31/12/2024, ce crédit n'est pas encore mis en place.

Au cours de l'exercice 2024, les flux financiers de l'ATL n'ont pas nécessité le déblocage de crédit. Toutefois et à tout moment, le déblocage de ce crédit peut être nécessaire.

- Au 12/11/2020, la BNA a accordé à l'ATL une caution bancaire relative au crédit KFW pour un montant mensuel de 11,400 KDT sur 10 ans. L'exercice 2024, a supporté une charge de 137 KDT.
- Au 10/03/2021, l'ATB a accordé à l'ATL une caution bancaire relative au crédit KFW pour un montant mensuel de 12 KDT sur 11 ans. L'exercice 2024, a supporté une charge de 144 KDT.
- Au 10/03/2021, l'ATB a accordé à l'ATL une caution bancaire relative au crédit KFW pour un montant mensuel de 13 KDT sur 11 ans. L'exercice 2024, a supporté une charge de 154 KDT.
- Le placement des excédents de liquidité auprès de l'ATB sous forme de certificats de dépôt à intérêts précomptés. Les intérêts courus en 2024, et constatés parmi les revenus de placement se sont élevés à 2 559 KDT.
- Le placement des excédents de liquidité auprès de la BNA sous forme de certificats de dépôt à intérêts précomptés. Les intérêts courus en 2024, et constatés parmi les revenus de placement se sont élevés à 129 KDT.
- Le placement des excédents de liquidité auprès de la BNA sous forme de dépôt à terme à intérêts post comptés. Les intérêts courus en 2024, et constatés parmi les revenus de placement se sont élevés à 213 KDT
- La convention de collaboration commerciale conclue avec l'ATB, administrateur, portant sur la commercialisation des produits leasing. En contrepartie, l'ATB et ses agents

perçoivent une commission au taux de 0,3% de la base locative par dossier mis en force. Courant l'année 2024, la charge de la période s'élève à 20 KDT.

- La collaboration commerciale avec la BNA, administrateur, portant sur la commercialisation des produits leasing. En contrepartie, ses agents perçoivent une commission. Courant l'année 2024, la charge de la période s'élève à 16 KDT.
- Les conventions conclues avec la société ATD SICAR, dont l'ATB est administrateur, et relatives à la gestion de cinq fonds à capital risque, selon les modalités suivantes :
 - En rémunération de sa gestion du fonds à capital risque (FG 3) de 1 400 KDT, objet de la convention du 25 mars 2008, la société ATD SICAR perçoit une commission annuelle de gestion de 1,25% (hors TVA) assise sur le montant initial du fonds. Outre cette commission de gestion, ladite convention prévoit la perception par la société ATD SICAR d'une commission égale à 10% (hors TVA) des produits des participations et autres placements.
 - En rémunération de sa gestion du fonds à capital risque (FG 4) de 2 500 KDT, objet de la convention du 25 mars 2009, la société ATD SICAR perçoit une commission annuelle de 1,25% (hors TVA) prélevée sur la base de la valeur nominale du fonds à la fin de chaque exercice et payée préalablement à la déduction de tous frais et commissions. Outre cette commission de gestion, ladite convention prévoit la perception par la société ATD SICAR, des commissions suivantes, au titre des revenus des fonds versés à l'ATL :
 - Une commission de performance égale à 10% des plus-values réalisées ;
 - Une commission de rendement égale à 10% des produits de placement réalisés par le fonds.
 - En rémunération de sa gestion du fonds à capital risque (FG 5) de 4 100 KDT, objet de la convention du 25 mars 2010, la société ATD SICAR perçoit une commission annuelle de 1,25% (hors TVA) prélevée sur la base de la valeur nominale du fonds à la fin de chaque exercice et payée préalablement à la déduction de tous frais et commissions. Outre cette commission de gestion, ladite convention prévoit la perception par la société ATD SICAR, des commissions suivantes, au titre des revenus des fonds versés à l'ATL :
 - Une commission de performance égale à 10% des plus-values réalisées ;
 - Une commission de rendement égale à 10% des produits de placement réalisés par le fonds.
 - En rémunération de sa gestion du fonds à capital risque (FG 6) de 3 450 KDT, objet de la convention du 20 avril 2011, la société ATD SICAR perçoit une commission annuelle de 1,25% (hors TVA) prélevée sur la base de la valeur nominale du fonds à la fin de chaque exercice et payée préalablement à la déduction de tous frais et commissions. Outre cette commission de gestion, ladite convention prévoit la perception par la société ATD SICAR, des commissions suivantes, au titre des revenus des fonds versés à l'ATL :

- Une commission de performance égale à 10% des plus-values réalisées ;
- Une commission de rendement égale à 10% des produits de placement réalisés par le fonds.

Courant l'année 2024, les commissions et diverses autres rémunérations supportées par l'ATL au titre de ces conventions se sont élevées, en 2024, à 61 KDT hors TVA.

- En 2021, l'ATL a contracté avec ATD SICAR, dont l'ATB est administrateur, une convention de gestion de fonds à capital risque pour un montant de 1 000 KDT, en contrepartie l'ATD SICAR perçoit une commission annuelle de gestion de 1% (hors TVA) assise sur la partie libre disponible du fonds et non affectée en projets. Outre cette commission de gestion, ladite convention prévoit la perception par la société ATD SICAR d'une commission de performance qui vise à rémunérer l'ATD SICAR lorsque le rendement, en plus-value, de la cession des titres dépassera 5% annuel, et qui est déterminable à partir de la date d'affectation dans les projets. La performance constatée sur la cession des titres au-delà de 5% constitue la commission qui revient à l'ATD SICAR.

Courant l'année 2024, les commissions et diverses autres rémunérations supportées par l'ATL au titre de ces conventions se sont élevées, en 2024, à 2 KDT hors TVA.

- Les conventions conclues avec la société SICAR INVEST, dont la BNA est administrateur, et relatives à la gestion de deux fonds à capital risque, selon les modalités suivantes :
 - En rémunération de sa gestion du fonds à capital risque (FG 2) de 2 000 KDT, objet de la convention du 8 juin 2012, la société SICAR INVEST perçoit une commission annuelle de gestion de 0,5% (hors TVA) de l'encours des fonds confiés avec un plafond de 200 KDT. Outre cette commission de gestion, ladite convention prévoit la perception par la société SICAR INVEST d'une commission égale à 5% (hors TVA) sur les produits perçus et d'une commission de recouvrement assise sur le montant encaissé des titres cédés en capital selon le barème suivant :
 - 1% si l'ancienneté de l'échéance est inférieure à 3 mois ;
 - 2% si l'ancienneté de l'échéance est comprise entre 3 mois et un an ;
 - 3% si l'ancienneté de l'échéance est supérieure à un an.

Courant l'année 2024, les commissions et diverses autres rémunérations supportées par l'ATL au titre de ces conventions se sont élevées, en 2024, à 4 KDT hors TVA.

- Le montage de tout emprunt obligataire émis par l'ATL par l'intermédiaire de la société AFC (dont l'ATB est administrateur) et de la société BNA Capitaux (dont la BNA est administrateur). En contrepartie de leurs prestations, lesdits intermédiaires en bourse se partagent, à l'occasion de chaque nouvelle émission, une commission d'établissement du document de référence fixée à 5 KDT (hors TVA) et une commission d'élaboration de la note d'opération fixée à 2,5 KDT (hors TVA).

L'émission par l'ATL, en 2024, des emprunts obligataires 2024/1 et 2024/2 a rendu exigible, au profit desdits intermédiaires en bourse, les rémunérations suivantes exprimées en hors TVA :

Nature des rémunérations	AFC	BNA CAPITAUX
Honoraires sur note d'opération de l'emprunt ATL 2024/1	8 KDT	8 KDT
Honoraires sur note d'opération de l'emprunt ATL 2024/2	8 KDT	8 KDT

- Le placement de tout emprunt obligataire émis par l'ATL par l'intermédiaire de la société AFC (dont l'ATB est administrateur) et de la société BNA Capitaux (dont la BNA est administrateur). En contrepartie de leurs prestations, lesdits intermédiaires en bourse se partagent une commission de placement flat calculée sur la base de 1% du montant placé.

L'émission par l'ATL, en 2024, des emprunts obligataires 2024/1 et 2024/2 ont rendu exigible, au profit desdits intermédiaires en bourse, les rémunérations suivantes exprimées en hors TVA :

Nature des rémunérations	AFC	BNA CAPITAUX
Commissions de placement de l'emprunt ATL 2024/1	150 KDT	150 KDT
Commissions de placement de l'emprunt ATL 2024/2	150 KDT	150 KDT

- La convention de tenue des registres des titres de capital et des obligations émis par l'ATL ainsi que des droits qui leurs sont attachés conclue avec la société BNA capitaux, dont la BNA est administrateur. En contrepartie, la société BNA Capitaux perçoit une rémunération annuelle forfaitaire de 6 KDT. L'ATL a, ainsi, supporté, en 2024, une charge d'égal montant.

III. Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

L'ATL est gouvernée par un conseil d'administration.

Quatre comités sont une émanation du conseil d'administration et travaillent sous son autorité exclusive. Ils conduisent leurs travaux dans leurs domaines de compétence spécifique et soumettent au conseil des avis, des propositions et/ou des recommandations selon les besoins.

Il s'agit de :

- Comité d'audit interne
- Comité risques
- Comité de nomination et de rémunération
- Comité de développement et de financement

La rémunération des administrateurs se fait exclusivement par des jetons de présence.

- Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

La rémunération de Monsieur Zouhair TAMBOURA a été fixée par décision du Conseil d'Administration du 29 juin 2020. Cette rémunération est composée d'un salaire mensuel net avec une majoration annuelle de 7% prenant effet au 1^{er} janvier de chaque année, d'une indemnité de carburant mensuelle nette, de la mise à disposition d'une voiture de fonction, du remboursement des frais téléphoniques (ligne GSM), et d'une prime de bilan fixée, par le Conseil d'Administration, à l'occasion de l'arrêté des états financiers de chaque exercice en fonction du résultat réalisé. En outre, le directeur général bénéficie d'une prime de fin de service correspondant à un salaire net par an de service à l'ATL avec un maximum de 15 salaires conformément à la décision du conseil d'administration du 29 juin 2020. Il bénéficiera aussi d'une quote-part de la prime de fin d'année de son départ calculée sur la base de la moyenne du bonus des trois dernières années. Il bénéficiera aussi de la cession de la voiture de service à sa valeur comptable nette le jour de son départ.

La rémunération du Directeur Général Adjoint a été fixée par décision du Conseil d'Administration du 25 Août 2020. Cette rémunération est composée d'un salaire mensuel net avec une majoration annuelle de 7% prenant effet au 1^{er} Octobre de chaque année, d'une indemnité de carburant mensuelle nette, de la mise à disposition d'une voiture de fonction, du remboursement des frais téléphoniques (ligne GSM), et d'une prime de bilan fixée, par le Conseil d'Administration, à l'occasion de l'arrêté des états financiers de chaque exercice en fonction du résultat réalisé.

L'ATL a souscrit au profit de ses employés une assurance groupe. Le Directeur Général et le Directeur Général Adjoint bénéficient des avantages découlant de ce régime. L'ATL a, en outre, souscrit au profit de ses employés une assurance couvrant l'indemnité de départ à la retraite prévue par l'article 53 de la convention collective des banques et des établissements financiers à douze mois du dernier salaire brut. Le Directeur Général et le directeur général adjoint bénéficie des avantages découlant de ces régimes d'assurance.

En 2024, ATL a résilié le contrat couvrant l'assurance complément retraite.

Pour le directeur général, les indemnités qui en découlent sont réglés directement par la compagnie d'assurance. En 2021, le directeur général a dépassé l'âge de retraite.

2. Les obligations et engagements de la société envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, se présentent comme suit (en dinars) :

Nature de la rémunération	Président du conseil		DG		DGA		Administrateurs	
					Charges		Charges	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2024	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2024	de l'exercice	Passif au 31/12/2024	de l'exercice	Passif au 31/12/2024
Avantages à court terme	0	0	809 600	717 166	638 285	414 589	0	0
Jetons de présence	150 000	150 000	18 750	18 750	0	0	380 625	380 625
Total	150 000	150 000	828 350	735 916	638 285	414 589	380 625	380 625

Par ailleurs et en dehors de ces opérations, nous vous informons que nous n'avons pas eu connaissance d'autres conventions conclues au cours de l'exercice, et nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 62 de la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers, de l'article 200 et suivants et de l'article 475 du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 17 Mars 2025

Les commissaires aux comptes

P / G.A.C -MGI Worldwide
Mr Chiheb GHANMI

P / Cabinet AUDASCO
Mr Malek SETHOM

FCP SMART CASH
SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2024

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

I- RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre conseil d'administration et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds communs de placement « FCP SMART CASH », qui comprennent le bilan au 31 décembre 2024, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font apparaître un total du bilan de D : 22.144.087, un actif net de D : 22.131.089 et un bénéfice de D : 2.821.065.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds au 31 décembre 2024, ainsi que sa performance financière et la variation de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Paragraphe d'observation

Nous attirons l'attention sur la note 3.2 des états financiers, qui décrit la méthode adoptée par le fonds

« FCP SMART CASH » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence de différentes parties prenantes.

Ce traitement comptable, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire du fonds.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du code des organismes de placement collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités du gestionnaire pour les états financiers

Le gestionnaire du fonds commun de placement est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité de la poursuite de l'activité du fonds, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il a l'intention de liquider le fonds.

Il incombe au gestionnaire du fonds commun de placement de surveiller le processus d'information financière du fonds.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;

- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le gestionnaire, de même que des informations y afférentes fournies par ce dernier ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le gestionnaire du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la poursuite de l'activité du fonds. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le gestionnaire à liquider le fonds ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables du gestionnaire notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II- RAPPORT RELATIF A D'AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe au gestionnaire du fonds commun de placement.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Tunis, le 7 mars 2025

Le Commissaire aux Comptes :

FINOR

Karim DEROUICHE

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2024

(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	31/12/2024	31/12/2023
Portefeuille-titres	4	11 867 669	10 531 449
Obligations et valeurs assimilées		10 795 884	8 051 839
Titres des Organismes de Placement Collectif		1 071 784	2 479 609
Placements monétaires et disponibilités	5	10 245 552	38 981 602
Placements monétaires		10 245 552	38 447 821
Disponibilités		-	533 781
Créances d'exploitation	6	30 866	85 682
TOTAL ACTIF		22 144 087	49 598 732
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	7	11 834	26 165
Autres créditeurs divers	8	1 165	2 607
TOTAL PASSIF		12 999	28 773
ACTIF NET			
Capital	9	20 721 681	45 982 003
Sommes distribuables			
Sommes distribuables des exercices antérieurs		150,699	-
Sommes distribuables de l'exercice		1 409 257	3 587 957
ACTIF NET		22 131 089	49 569 960
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		22 144 087	49 598 732

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinars)

	<i>Note</i>	<i>Période du 01/01 au 31/12/2024</i>	<i>Période du 06/03 au 31/12/2023</i>
Revenus du portefeuille-titres	10	220 889	17 181
Revenus des obligations et valeurs assimilées		220 889	17 181
Revenus des placements monétaires	11	488 985	36 171
Revenus des prises en pension	12	1 905 824	3 884 713
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		2 615 698	3 938 064
Charges de gestion des placements	13	(209 283)	(233 380)
REVENU NET DES PLACEMENTS		2 406 415	3 704 684
Autres charges	14	(22 190)	(14 263)
RESULTAT DE L'EXERCICE		2 384 224	3 690 421
Régularisation du résultat d'exploitation		(974 968)	(102 464)
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		1 409 257	3 587 957
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		974 968	102 464
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		53 645	27 144
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		383 196	5 398
RESULTAT DE L'EXERCICE		2 821 065	3 722 963

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	<i>Période du 01/01 au 31/12/2024</i>	<i>Période du 06/03 au 31/12/2023</i>
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT	2 821 065	3 722 963
DES OPERATIONS D'EXPLOITATION		
Résultat d'exploitation	2 384 224	3 690 421
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	53 645	27 144
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	383 196	5 398
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	(3 591 850)	-
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	(26 668 086)	45 746 997
Souscriptions		
- Capital	18 252 052	56 040 500
- Régularisation des sommes non distribuables	75 164	19 479
- Régularisation des sommes distribuables	708 236	449 328
Rachats		
- Capital	(43 837 456)	(10 204 300)
- Régularisation des sommes non distribuables	(186 921)	(6 219)
- Régularisation des sommes distribuables	(1 679 160)	(551 791)
VARIATION DE L'ACTIF NET	(27 438 871)	49 469 960
ACTIF NET		
En début de l'exercice	49 569 960	100 000
En fin de l'exercice	22 131 089	49 569 960
NOMBRE DE PARTS		
En début de l'exercice	459 362	1 000
En fin de l'exercice	203 761	459 362
VALEUR LIQUIDATIVE	108,613	107,910
TAUX DE RENDEMENT	7,89%	7,91%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2024

NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS

« FCP SMART CASH » est un fonds commun de placement de catégorie obligataire, régi par la loi n°2001-83 du 24 Juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Il a été créé le 06 Mars 2023 à l'initiative de la Société « SMART ASSET MANAGEMENT » et « AMEN BANK » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 07 Février 2023. Il a été ouvert au public le 13 Mars 2023.

Il a pour objet la constitution et la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Le capital initial s'élève à D : 100.000 divisé en 1.000 parts de D : 100 chacune. Sa durée de vie est de 99 ans à compter de la date de constitution, soit le 06 mars 2023.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus encaissés au titre des placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

« FCP SMART CASH » est un fonds commun de placement de distribution.

Le dépositaire de ce fonds est AMEN BANK. Le gestionnaire étant SMART ASSET MANAGEMENT.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2024, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le fonds.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

3.2-Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 Décembre 2024, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations du « FCP SMART CASH » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence de différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} Janvier 2018.

3.3-Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

3.4-Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5-Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3.6-Opérations de pensions livrées

• Titres mis en Pension

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres, « Titres mis en pension ».

La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « Dettes sur opérations de pensions livrées ».

Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans les paragraphes précédents, sont applicables aux titres donnés en pension.

Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées.

Ainsi, le fonds procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique distincte de l'état de résultat « Intérêts des mises en pensions ».

• Titres reçus en Pension

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique « Créances sur opérations de pensions livrées ». Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Revenus des prises en pension ».

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2024 à D : 11.867.669, et se détaille ainsi :

Code ISIN		Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2024	% Actif net
Obligations de sociétés et valeurs assimilées			10 438 358	10 795 884	48,78%
Obligations des sociétés			900 000	907 709	4,10%
TN4SCYEXIVY5	Emprunt obligataire TLF 2024-1	1 000	100 000	105 320	0,48%
TN3Z8BRRN997	Emprunt obligataire BTK 2024-1	8 000	800 000	802 389	3,63%
Emprunt National			1 300 000	1 364 140	6,16%
TNUWXR58DVH5	EMP NAT 2024 CAT B TF	7 000	700 000	748 132	3,38%
TN5WI26K4ER0	EMP NAT 2024 T2 CAT C TX 9.95%	2 000	200 000	210 075	0,95%
TNPDPODY2398	EMP NAT 2024 T3 CAT C TF	2 000	200 000	204 798	0,93%
TNGCLJS7FYQ7	EMP NAT 2024 T4 CAT C TF	2 000	200 000	201 134	0,91%
Bons du trésor assimilables			8 238 358	8 524 036	38,52%
TN0008000796	BTA 7.5% JANVIER 2028	120	108 932	119 903	0,54%
TN0008000705	BTA 6.5% JUIN 2025	3 120	3 075 433	3 179 027	14,36%
TN0008000770	BTA 7.3% DECEMBRE 2027	350	327 425	330 531	1,49%
TNHUVZNLATV4	BTA 8% JANVIER 2029	2 077	1 937 218	2 078 122	9,39%
TN9EGII9CQ82	BTA 9.7% OCTOBRE 2027	1 000	1 000 000	1 016 149	4,59%
TNOXRGYG8RL8	BTA 8% NOVEMBRE 2025	1 300	1 288 300	1 296 230	5,86%
TNI5BPOGW9F1	BTA 9.89% JUIN 2033	500	501 050	504 074	2,28%
Titres des Organismes de Pacement Collectif			1 028 752	1 071 784	4,84%
Titres des OPCVM					
TNYAVEEFVIB8	FCP SMART CASH PLUS	7	75 455	75 455	0,34%
TNBICI0E13Y6	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	8 287	953 297	996 329	4,50%
TOTAL			11 467 110	11 867 669	53,62%
Pourcentage par rapport au total des Actifs				53,59%	

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	<u>Coût</u> <u>d'acquisition</u>	<u>intérêts</u> <u>courus</u> <u>nets</u>	<u>Plus (moins)</u> <u>values</u> <u>latentes</u>	<u>Valeur</u> <u>au 31</u> <u>décembre</u>	<u>Plus (moins)</u> <u>values</u> <u>réalisées</u>
Soldes au 31 décembre 2023	10 144 397	359 908	27 144	10 531 449	
Acquisitions de l'exercice					
Obligations des sociétés	900 000			900 000	
Emprunt National	1 300 000			1 300 000	
Bons du Trésor assimilables	12 142 894			12 142 894	
Titres OPCVM	21 057 549			21 057 549	
Remboursement et cessions de l'exercice					
Bons du Trésor assimilables	(11 587 723)			(11 587 723)	16 166
Titres OPCVM	(22 490 008)			(22 490 008)	367 030
Variation des plus (ou moins) values latentes			53 645	53 645	
Variations des intérêts courus		(40 138)		(40 138)	
Soldes au 31 décembre 2024	11 467 110	319 770	80 788	11 867 669	383 196

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2024 à D : 10.245.552 se détaillant comme suit :

Code ISIN	Désignation du titre	Coût d'acquisition	Valeur actuelle	% actif net
	Dépôts à vue	96 948	97 586	0,44%
	AMEN BANK	96 948	97 586	0,44%
	Pensions livrées	2 161 004	2 182 435	9,86%
	Pension Livrée BT 9% au 20/02/2025 pour 93 jours	1 360 856	1 375 485	6,22%
	Pension Livrée BT 9% au 07/01/2025 pour 40 jours	800 148	806 949	3,65%
	Comptes à Terme	2 000 000	2 002 244	9,05%
	BTL (au taux de 10,24% / durée = 95J / échéance 01/04/2025)	2 000 000	2 002 244	9,05%
	Certificats de dépôt	5 938 214	5 963 287	26,95%
TN4J308EZN72	BTL (au taux de 10,14% / durée = 100J / échéance 20/02/2025)	1 956 168	1 977 780	8,94%
TN3W08SUN9P5	AB (au taux de 8,99% / durée = 40J / échéance	992 088	993 461	4,49%

TNR9AFJGCOL4	03/02/2025) BNA (au taux de 8,49% / durée = 10J / échéance 06/01/2025)	1 996 236	1 998 116	9,03%
TNCKF4RPZN26	BT (au taux de 9,49% / durée = 30J / échéance 30/01/2025)	993 723	993 931	4,49%
TOTAL		10 196 167	10 245 552	46,29%
Pourcentage par rapport au total des Actifs			46,27%	

Note 6 : Créances d'exploitation

Cette rubrique accuse au 31/12/2024 un solde de D : 30.866 contre D : 85.682 au 31/12/2023 et s'analyse comme suit:

	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
Retenues à la source sur coupons courus à l'achat des BTA	30 866	85 682
Total	30 866	85 682

Note 7: Opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2024 à D : 11.834 contre D : 26.165 au 31/12/2023 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
Rémunération du gestionnaire	11 834	26 165
Total	11 834	26 165

Note 8 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2024 à D : 1.165 contre D : 2.607 au 31/12/2023 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
Etat, retenue à la source	1 165	2 607
Total	1 165	2 607

Note 9 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de l'exercice, se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2023

Montant	45 982 003
Nombre de parts émises	459 362
Nombre de copropriétaires	21

Souscriptions réalisées

Montant	18 252 052
Nombre de parts émises	182 340
Nombre de copropriétaires nouveaux	33

Rachats effectués

Montant	(43 837 456)
Nombre de parts rachetées	(437 941)
Nombre de copropriétaires sortants	(11)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	53 645
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	383 196
Régularisation des sommes non distribuables	(111 757)

Capital au 31-12-2024

Montant	20 721 681
Nombre de parts	203 761
Nombre de copropriétaires	43

Note 10 : Revenus du portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2024 à D : 220.889 contre D : 17.181 au 31/12/2023, et se détaille ainsi :

	Année 2024	Année 2023
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>		
Revenus des obligations		
- intérêts	9 242	-
Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier		
- intérêts (BTA et Emprunt National)	211 647	17 181
TOTAL	220 889	17 181

Note 11 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au le 31/12/2024 à D : 488.985 contre D : 36.171 au 31/12/2023, et se détaille ainsi :

	Année 2024	Année 2023
Intérêts des dépôts à vue	4 946	4 670
Intérêts des comptes à terme	203 165	8 149
Intérêts des bons du trésor à court terme	74 346	14 758
Intérêts des certificats de dépôt	206 527	8 593
TOTAL	488 985	36 171

Note 12 : Revenus des prises en pension

Le solde de ce poste s'élève au au 31/12/2024 à D : 1.905.824 contre D : 3.884.713 au 31/12/2023, et se détaille ainsi:

	Année 2024	Année 2023
Intérêts des pensions livrées	1 905 824	3 884 713
TOTAL	1 905 824	3 884 713

Note 13 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2024 à D : 209.283 contre D : 233.380 au 31/12/2023, et se détaille ainsi :

	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
Rémunération du gestionnaire	209 283	233 380
Total	<u>209 283</u>	<u>233 380</u>

Note 14 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent au 31/12/2024 à D : 22.190 contre D : 14.263 au 31/12/2023 , et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
Services bancaires	22 178	14 007
Impôt et taxes	-	120
Autres	12	137
Total	<u>22 190</u>	<u>14 263</u>

Note 15 : Autres informations**15.1. Données par part et ratios pertinents**

<u>Données par part</u>	<u>2024</u>	<u>2023</u>
Revenus des placements	12,837	8,573
Charges de gestion des placements	(1,027)	(0,508)
Revenus net des placements	11,810	8,065
Autres charges	(0,109)	(0,031)
Résultat d'exploitation (1)	11,701	8,034
Régularisation du résultat d'exploitation	(4,785)	(0,223)
Sommes distribuables de l'exercice	6,916	7,811
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	0,263	0,059
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	1,881	0,012
Plus (ou moins) values sur titres (2)	2,144	0,071
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	13,845	8,105
Résultat non distribuable de l'exercice	2,144	0,071
Régularisation du résultat non distribuable	(0,548)	0,029
Sommes non distribuables de l'exercice	1,595	0,100
Distribution de dividende	7,810	-
Valeur liquidative	108,613	107,910
Ratios de gestion des placements		
Charges de gestion des placements / actif net moyen	0,95%	0,49%
Autres charges / actif net moyen	0,10%	0,03%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	6,39%	7,51%

15.2 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

La gestion de "FCP SMART CASH" est confiée à la Société de gestion "Smart Asset Management". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion opérationnelle du fonds . En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération annuelle de 0,5% HT, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La gestion administrative et comptable du fonds est déléguée à la société de gestion HELION CAPITAL.

AMEN BANK assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contre partie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 0,15% HT, calculée sur la base de l'actif net quotidien, avec un minimum annuel de D : 5.000 dinars HT et un maximum de 15.000 dinars HT par an.

La rémunération du gestionnaire administratif et comptable ainsi que celle du dépositaire sont prises en charge par le gestionnaire.

ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE
SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2024
RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

I.Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds commun de placement « **ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE** », qui comprennent le bilan au 31 décembre 2024, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date et les notes aux états financiers.

Ces états financiers font apparaître un total bilan de **127 228 815** Dinars, un actif net de **127 048 587** Dinars, un résultat bénéficiaire net de **9 512 171** Dinars et une Valeur liquidative de **125,106** Dinars.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds commun de placement « **ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE** » au 31 décembre 2024, ainsi que de sa performance financière et les mouvements de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie, Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport, Nous sommes indépendants du fonds commun de placement « **ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE** » conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Paragraphe d'observation

Nous attirons l'attention sur la note 2.2.b « **Évaluation du portefeuille des obligations et valeurs similaires** » des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par le fond commun de placement « **ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE** » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Aout 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Jusqu'à l'émission de notre rapport, ce traitement comptable, demeure non confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire du fonds commun de placement « **ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE** »

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport,

En application des dispositions de l'article 20 du Code des organismes de placement collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers, Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative, Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait, Nous n'avons rien à signaler à cet égard

Responsabilités de la direction pour les états financiers

Le gestionnaire du fonds commun de placement « **ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE** » est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs,

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire du fonds commun de placement « **ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE** » qu'il incombe d'évaluer la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité de l'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle,

Il incombe au gestionnaire du fonds commun de placement « **ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE** » de surveiller le processus d'information financière du fonds commun de placement,

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion, L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister, Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion, Le risque de non détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation, Si nous concluons à l'existence d'une incertitude, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée, Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport, Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le fonds commun de placement à cesser son exploitation,
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle,
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit,

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi N°94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne, A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent au gestionnaire du fonds commun. Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences majeures du contrôle interne.

Autres obligations réglementaires

- Au 31 décembre 2024, la valeur d'origine des parts en circulation du Fonds « **ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE** » s'élève à **101 553 000** dinars, ce qui dépasse la limite maximale de cinquante millions de dinars, fixée par l'article premier du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15,29,35,36 et 37 du code des organismes de placement collectif.

Tunis le, 20 Février 2025

Le commissaire aux comptes

Aymen EL ABED

BILAN

arrêté au 31/12/2024

(Unité : en Dinars Tunisiens)

	<u>Notes</u>	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
<u>ACTIF</u>			
AC 1 - Portefeuille - titres	3-1	97 671 339	61 291 368
a - Actions, Valeurs assimilées et droits rattachés		6 294 211	5 121 632
b - Obligations et Valeurs assimilées		91 377 128	56 169 735
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités		29 556 632	43 309 694
a - Placements monétaires	3-3	4 492 823	10 021 710
b - Disponibilités	3-5	25 063 809	33 287 984
AC 3 - Créances d'exploitation	3-6	844	1 748 534
AC 4 - Autres actifs			
TOTAL ACTIF		127 228 815	106 349 595
<u>PASSIF</u>			
PA 1 - Opérateurs créditeurs	3-9	150 939	108 253
PA 2 - Autres créditeurs divers	3-10	29 289	2 321 062
TOTAL PASSIF		180 228	2 429 315
<u>ACTIF NET</u>			
CP 1 -Capital	3-7	100 098 029	87 209 894
CP 2 - Sommes distribuables	3-8	26 950 559	16 710 386
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		19 089 458	9 772 506,163
b - Sommes distribuables de la période		7 861 100	6 937 880,154
ACTIF NET		127 048 587	103 920 280
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		127 228 815	106 349 595

ETAT DE RESULTAT

Période du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2024

(Unité : en Dinars Tunisiens)

<u>Rubriques</u>	Notes	Période du 01/01/2024 au 31/12/2024	Période du 01/01/2023 au 31/12/2023
-			
<u>PR 1 - Revenus du portefeuille - titres</u>	3-2	5 399 509	4 049 208
a - Dividendes		-	206 172
b - Revenus des obligations et valeurs assimilées		5 399 509	3 843 036
<u>PR 2 - Revenus des placements monétaires</u>	3-4	5 307 916	4 111 838
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		10 707 425	8 161 046
<u>CH 1 - Charges de gestion des placements</u>	3-11	-1 596 336	-1 129 933
REVENU NET DES PLACEMENTS		9 111 089	7 031 113
<u>PR 3 - Autres produits</u>		-	-
<u>CH 2 - Autres charges</u>	3-12	-141 319	-100 167
RESULTAT D'EXPLOITATION		8 969 770	6 930 945
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</u>		-1 108 669	6 935
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		7 861 100	6 937 880
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u>		1 108 669	-6 935
* Variation des +/- values potentielles sur titres		305 405	39 334
* +/- values réalisées sur cession des titres		236 998	60 755
* Frais de négociation de titres		-2	-3
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		9 512 171	7 031 031

ETAT DE VARIATION DE L 'ACTIF NET

Au 31/12/2024

(Exprimé en Dinar Tunisien)

	Période du 01/01/2024 au 31/12/2024	Période du 01/01/2023 au 31/12/2023
<u>AN 1 - Variation de l'Actif Net resultant</u>		
<u>des opérations d'exploitation</u>	9 512 171	7 031 031
a - Résultat d'exploitation	8 969 770	6 930 945
b - Variation des +/- values potentielles sur titres	305 405	39 334
c - +/- values réalisées sur cession de titres	236 998	60 755
d - Frais de négociation de titres	-2	-3
<u>AN 2 - Distribution des dividendes</u>	0	0
<u>AN 3 -Transaction sur le capital</u>	<u>13 616 136</u>	<u>24 953 129</u>
a - Souscriptions	252 733 715	195 941 858
* Capital	205 350 998	170 739 810
* Régularisation des sommes non distrib.	409 466	32 155
* Régularisations des sommes distrib.	46 973 251	25 169 894
b - Rachats	-239 117 579	-170 988 729
* Capital	-192 934 852	-148 314 247
* Régularisation des sommes non distrib.	-479 879	-27 493
- Régularisation des sommes distrib.	-45 702 849	-22 646 989
VARIATION DE L'ACTIF NET	23 128 308	31 984 160
<u>AN 4 - Actif Net</u>		
a - En début de l'exercice	103 920 280	71 936 120
b - En fin de l'exercice	127 048 587	103 920 280
<u>AN 5 - Nombre d'actions</u>		
a - En début de période	888 967	660 099
b - En fin de période	1 015 530	888 967
Valeur liquidative	125,106	116,900
AN 6 Taux de Rendement de l'exercice	7,02%	7,27%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

Arrêtées au 31/12/2024

(Unité en Dinars Tunisiens)

PRESENTATION DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT

Attijari FCP Obligataire est un fonds commun de placement de catégorie obligataire, régi par la loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001 portant promulgation du code des Organismes de Placement Collectif (OPC) et ayant obtenu l'agrément du Conseil de Marché Financier le 18 Décembre 2019, sous le N° 41-2019, le fonds a été constitué le 17 Décembre 2020, sa durée de vie est de 99 ans à compter de sa date de constitution

La gestion d'ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE est confiée à la société « **Attijari Gestion** ».

Le dépositaire et le distributeur de la Sicav est **ATTIJARI BANK**.

1- RÉFÉRENTIEL D'ÉLABORATION DES ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31/12/2024 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie. **Exceptionnellement le premier exercice couvre la période allant du 23 août 2021 jusqu'au 31/12/2022.**

2 - PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2- 1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2- 2 Évaluation des placements

a. Évaluation des actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres OPCVM et sont évalués en date d'arrêté à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue selon le cas

une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

b. Évaluation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM les obligations et valeurs similaires sont évaluées postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- À la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet depuis leur acquisition de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- À la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent au 31/12/2024 une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations du Fonds figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence les placements en obligations ont été évalués au 31 Décembre 2024 au coût amorti compte tenu de l'étalement à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « **Juillet 2032** » (compte tenu de l'étalement à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres) ;
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « **Juillet 2032** » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018 ». Il est à signaler que le portefeuille au 31/12/2024 ne contient pas cette catégorie de BTA.

c. Évaluation des placements monétaires

Les placements monétaires sont évalués à la date d'arrêté à leur valeur nominale déduction faite des intérêts précomptés non courus.

2- 3 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue selon le cas une plus ou moins-value réalisée portée directement en capitaux propres en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le coût d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

2.4 Traitement des opérations de pension livrée

- **Titres mis en pension** : les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste « **AC1-Portefeuille-titres** ». A la date d'arrêté, ces titres restent évalués et leurs revenus pris en compte selon les mêmes règles développées dans les paragraphes précédents. La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « **Dettes sur opérations de pensions livrées** » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date. Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension ».

- **Titres reçus en pension** : les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « **AC2-Placements monétaires et disponibilités** ». A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date. Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « **PR2- Revenus des placements monétaires** » et individualisés au niveau des notes aux états financiers.

3 - NOTES SUR LES ÉLÉMENTS DU BILAN ET DE L'ÉTAT DE RÉSULTAT

3- 1 Note sur le Portefeuille-titres

Le solde de ce poste au 31/12/2024 s'élève à 97 671 339 Dinars contre à 61 291 368 Dinars au 31/12/2023 et se détaille ainsi :

Libellé	31/12/2024	31/12/2023
Coût d'acquisition	94 707 354	59 503 004
- Obligations et valeurs assimilées	88 676 712	54 391 603
- Titres OPCVM obligataires	6 030 642	5 111 401
Plus ou moins -values potentielles	369 498	64 093
-Obligations et valeurs assimilées	105 929	53 862
- Titres OPCVM obligataires	263 569	10 231
Intérêts courus sur Obligations et valeurs assimilées.	2 594 487	1 724 271
Total	97 671 339	61 291 368

(*) Le détail du portefeuille-titres est présenté en annexe I.

3- 2 Note sur les revenus du Portefeuille – titres

Le solde de ce poste au 31/12/2024 s'élève à 5 399 509 Dinars contre à 4 049 208 Dinars au 31/12/2023 et se détaille ainsi :

Libellé	Du 01/01/2024 au 31/12/2024	Du 01/01/2023 au 31/12/2023
- Revenus des Obligations	5 399 509	3 843 036
- Revenus des Bons de trésor Assimilables	-	-
- Revenus des titres OPCVM	-	206 172
Total	5 399 509	4 049 208

3-3 Note sur les placements monétaires

Le solde de ce poste au 31/12/2024 s'élève à 4 492 823 Dinars contre à 10 021 710 Dinars au 31/12/2023 et se détaille ainsi :

Libellé	31/12/2024	31/12/2023
- Créances sur opérations de pension livrée	-	9 999 877
- Intérêts courus sur opérations de pension livrée	-	21 833
- Certificats de dépôts	4 492 028	-
- Intérêts courus sur certificats de dépôts	796	-
TOTAL	4 492 823	10 021 710

(*) Le détail des placements monétaires est présenté en annexe I.

3-4 Note sur les revenus des placements monétaires

Les revenus des placements au 31/12/2024 s'élève à 5 037 916 Dinars contre 4 111 838 Dinars au 31/12/2023 et se détaille ainsi :

Libellé	Du 01/01/2024 au 31/12/2024	Du 01/01/2023 au 31/12/2023
- Intérêts du compte courant	94 714	63 590
-intérêts des certificats de dépôts	344 358	16 503
-Intérêts des prises en pension	4 868 845	4 031 745
Total	5 037 916	4 111 838

3- 5 Note sur les disponibilités

Le solde de ce poste au 31/12/2024 s'élève à 25 063 809 Dinars contre à 33 287 984 Dinars au 31/12/2023 et se détaille ainsi :

Libellé	31/12/2024	31/12/2023
- Avoirs en banque	1 739 599	22 339 300
- Sommes à l'encaissement	45 923 455	13 053 401
- Sommes à régler	-22 680 824	-2 137 923
- Intérêts courus/Cpte courant	81 578	33 206
Total	25 063 809	33 287 984

3-6 Note sur les créances d'exploitation

Le solde de ce poste au 31/12/2024 s'élève à 844 Dinars contre à 1 748 535 Dinars au 31/12/2023 et se détaille ainsi :

Libellé	31/12/2024	31/12/2023
- Souscriptions à encaisser	-	47 087
- Retenue à la source sur BTA	844	1 357
- Achat en Bourse ou Rachat OPCVM	-	1 700 091
Total	844	1 748 535

3-7 Note sur le capital

Capital au 31/12/2023	Montants
- Montant	87 209 894
- Nombre de parts	888 967
- Nombre de porteurs de parts	382
Souscriptions réalisées	
- Montant	205 760 464
- Nombre de titres	2093 229
- Nombre de porteurs de parts entrants	364
Rachats effectués	
- Montant	-193 414 730
- Nombre de titres	1966 666
- Nombre de porteurs de parts sortants	312
Autres effets s/capital	
- Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	305 405
- Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	236 998
- Frais de négociation de titres	-2
Capital au 31/12/2024	
- Montant	100 098 029
- Nombre de titres	1 015 530
- Nombre de porteurs de parts	434

3- 8 Note sur les sommes capitalisables

Les sommes distribuables des exercices antérieurs sont capitalisées, étant donné que « Attijari FCP Obligataire » est un fonds de capitalisation.

Les sommes distribuables correspondant aux sommes distribuables de l'exercice en cours et aux sommes distribuables des exercices antérieurs et se détaillent ainsi :

Libellé	31/12/2023	31/12/2024
Sommes distribuables de l'exercice en cours	7 861 100	6 937 880
Sommes distribuables des exercices antérieurs	19 089 458	9 722 506
Total	26 950 559	16 710 386

3- 9 Note sur les opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste au 31/12/2024 s'élève à 150 939 Dinars contre à 108 253 Dinars au 31/12/2023 et se détaille ainsi :

Libellé	31/12/2024	31/12/2023
- Gestionnaire	127 107	91 161
- Dépositaire	23 833	17 092
Total	150 939	108 253

3- 10 Note sur les autres créditeurs divers

Le solde de ce poste au 31/12/2024 s'élève à 29 289 Dinars contre à 2 321 063 Dinars au 31/12/2023 et se détaille ainsi :

Libellé	31/12/2024	31/12/2023
- CMF à payer	13 352	9 576
- Etat taxes à payer	15 937	10 907
- Placement souscrit non encore dénoué	-	-
- Rachat à décaisser	-	2300 580
TOTAL	29 289	2 321 063

3- 11 Note sur les charges de gestion des placements

Le solde de ce poste au 31/12/2023 s'élève à 1 596 336 Dinars contre à Dinars au 31/12/2024 et se détaille ainsi :

Libellé	Du 01/01/2024 au 31/12/2024	Du 01/12/2023 au 31/12/2023
- Rémunération du gestionnaire	1 344 283	951 523
- Rémunération du dépositaire	252 053	178 410
Total	1 596 336	1 129 933

3- 12 Note sur les autres charges

Le solde de ce poste au 31/11/2023 s'élève à 141 319 Dinars contre à 100 168 Dinars au 31/12/2024 et se détaille ainsi :

Libellé	Du 01/01/2024 au 31/12/2024	Du 01/12/2023 au 31/12/2023
- Redevance CMF	141 206	99 950
-Autres charges/ Services bancaires	113	218
Total	141 319	100 168

4 - AUTRES INFORMATIONS

4- 1 Rémunération du gestionnaire

La gestion du Fonds a été confiée à « **Attijari Gestion** » gestionnaire à partir du 01/01/2009. Celui-ci se charge du choix des placements et de la gestion administrative et comptable du Fonds. En contrepartie des prestations le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,8 % HTVA l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La rémunération d'« Attijari Gestion » au titre de la période allant du 01 janvier 2024 au 31 décembre 2024 s'élève à Dinars 1 344 283 TTC.

4- 2 Rémunération du dépositaire

La fonction de dépositaire est confiée à « Attijari Bank ». En contrepartie des prestations le dépositaire perçoit une rémunération de 0,15 % HTVA l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La rémunération d'« Attijari Bank » au titre de au titre de la période allant du 01 Janvier 2024 au 31 décembre 2024 s'élève à 252 053 TTC.

4-3 Changement du regroupement au niveau du Bilan :

Le gestionnaire « **d'Attijari FCP Obligataire** » a procédé à un reclassement de certains éléments au niveau du regroupement des rubriques du Bilan.

Le tableau suivant, présente les reclassements effectués :

Éléments reclassé	Rubrique du bilan en 2024	Rubrique du bilan en 2023
Souscriptions non encaissées	Sommes à l'encaissement	Créances d'exploitation
Vente en Bourse non dénouée	Sommes à l'encaissement	Créances d'exploitation
Rachats non encore décaissés	Sommes à régler	Autres créditeurs divers
Achats en Bourse non dénoué	Sommes à régler	Autres créditeurs divers

4-4 Données par action

Libellé	2024	2023	2022
Total des revenus des placements	10,544	9,180	10,446
Charges de gestion des placements	-1,572	-1,271	-1,253
Revenu nets de placements	8,972	7,909	9,193
Autres produits	0,000	0,000	0,000
Autres charges	-0,139	-0,113	-0,112
Résultat d'exploitation	8,833	7,797	9,082
Régularisations du résultat d'exploitation	-1,091	0,008	1,911
Sommes distribuables de l'exercice	7,742	7,804	10,993
Variation des +/- values potentielles sur titres	0,301	0,044	0,038
+/- values réalisées sur cession de titres	0,233	0,068	-1,964
Frais de négociation de titres	0,0000	0,0000	0,0000
+/- values sur titres et frais de négociation	0,534	0,113	-1,927
Résultat net de l'exercice	9,367	7,909	7,155
Droits d'entrée et droits de sortie	0	0	0
Résultat non distribuable de l'exercice	0,534	0,113	-1,927
Régularisation du résultat non distribuable	-0,069	0,005	-0,088
Sommes non distribuables de l'exercice	0,465	0,118	-2,015
Distribution de dividendes	0,000	0,000	0,000
Valeur liquidative	125,106	116,900	108,978

4-5 - Ratios de gestion des placements :

Libellé	2024	2023	2022
Actif Net Moyen	141, 206,155	99, 945,454	66, 792,449
Total charges / actif net moyen	1,231%	1,231%	1,349%
charges de gestion des placements / actif net moyen	1,131%	1,131%	1,238%
autres charges / actif net moyen	0,100%	0,100%	0,111%
résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	6,352%	6,935%	10,864%

4-6 Les mouvements sur le portefeuille – titres au cours de l'année 2024

	Coût d'acquisition	Intérêts courus	+/- valeurs latentes	Valeur totale	+/- valeurs réalisées
Solde au 31/12/2023	59 503 004	1 724 271	64 092	61 291 367	60 755
Acquisitions de l'année	158 313 998	-	-	158 313 998	-
Obligations	36 900 864	-	-	36 900 864	-
Bons de trésor Assimilables	-	-	-	-	-
Actions SICAV	121 413 134,12	-	-	121 413 134	-
Cession et remboursement de l'année	-123 109 648	-	-	-123 109 648	236 998
Obligations	-2 615 755	-	-	-2 615 755	18 745
Bons de trésor Assimilables	-	-	-	-	-
Actions SICAV	-120 493 893,056	-	-	-120 493 893	218 253
Variation des +/- valeurs potentielles		-	305 406	305 406	-
Actions SICAV	-	-	253 338	253 338	-
Obligations	-	-	52 068	52 068	-
Bons de trésor Assimilables	-	-	-	-	-
Variation intérêts courus		870 216	-	870 216	-
Solde au 31/12/2024	94 707 354	2 594 487	369 498	97 671 339	236 998

Annexe I

Portefeuille Titres, Placements monétaires et Dépôts à terme Au 31/12/2024

CODE ISIN	Désignation Du Titre	Quantité	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2024	% Actif
CODE ISIN	Obligations		40 182 175	41 818 065	32,87%
TN0GGAF4RX47	AMEN BANK SUB. 2023-2 CAT D	20 000	2 000 000	2 027 993	1,59%
TN0003600640	ATB SUB 2017 CAT A	2 000	38 400	42 396	0,03%
TN6KZZZEJ5N2	ATL 2021-1	27 000	2 700 000	2 903 583	2,28%
TNNW3558ZUL9	ATL 2022-1 CAT B	38 000	3 800 000	3 865 198	3,04%
TNWYE1PN6WF5	ATL 2023-2 CAT B	30 000	3 000 000	3 055 187	2,40%
TN4J4VCBM140	ATTIJARI LEASING 2022-1 CAT A	50000	3 000 000	3 065 753	2,41%
TNMEZPU3I4U2	ATTIJARI LEASING 2023-1	15 000	1 200 000	1 220 263	0,96%
TNO6AI2ZF0D3	ATTIJARI LEASING 2024-1	37 200	3 720 000	3 966 315	3,12%
TNA4HARL4UU5	BH BANK SUBORDONNE 2021-2	10 000	800 000	813 735	0,64%
TN4IAOG1Z7S3	BIAT SUB 2022-1 CAT E TV	50000	5 000 000	5 260 887	4,13%
TNY1F6BOX6F5	CIL 2023/1	20 000	1 600 000	1 672 885	1,31%
TNNEAGRSF0D0	ENDA TAMWEEL 2024-1	30000	3 000 000	3 116 449	2,45%
TNAQSF8ZD1W1	HL 2024-01	30000	3 000 000	3 175 890	2,50%
TN0002601029	STB 2008/2	2800	15 750	18 133	0,01%
TNZSBU7F6WY7	TLF 2021 SUBORDONNE	10000	400 000	405 585	0,32%
TNXIY8MEDJE3	TLF 2022-1 TF	10 000	600 000	609 468	0,48%
TN4SCYEXIVY5	TUNISIE LEASING 2024-1	40 000	4 000 000	4 212 813	3,31%
TNIPE0BZ0LR6	TUNISIE LEASING 2024-2	20 000	2 000 000	2 048 789	1,61%
TN0003900248	UIB 2009/1 CC	15 400	308 025	336 744	0,26%
CODE ISIN	BTA & OBLIGATIONS ETAT		48 494 537	49 559 063	38,95%
TN0008000887	EMP NAT 2021 T2 CA TF	137	1 302	1 339	0,00%
TN0008000895	EMP NAT 2021 T2 CB	50 000	5 000 000	5 123 441	4,03%
TNZBXQU5RZ91	EMP NAT 2021 T3 CA TF	25 967	246 355	253 483	0,20%

TNYZO6UGUZ33	EMP NAT 2021 T3 CB TF	965	90 476	93 031	0,07%
TN5QHxz8T348	EMP NAT 2021 T3 CB TV	60 000	6 000 000	6 060 925	4,76%
TNPSL0PEJVO7	EMP NAT 2022 T1 CA TF	97 094	935 874	1 009 377	0,79%
TNHG2VXQ3BG0	EMP NAT 2022 T1 CB TF	437	41 992	45 132	0,04%
TNJ1M1ZAWYG5	EMP NAT 2022 T2 CA TF	130 966	1 244 133	1 328 871	1,04%
TNQCK0BPZ5A4	EMP NAT 2022 T2 CA TV	17 068	162 146	173 844	0,14%
TNOAYHSVTHY1	EMP NAT 2022 T4 CA TF	473	4 495	4 635	0,00%
TNWRCVSYL730	EMP NAT 2022 T4 CB TF	38	3 610	3 700	0,00%
TN6DQ00JBLT7	EMP NAT 2023 T1 CA TF	44 567	418 517	458 500	0,36%
TNCGJF5TW027	EMP NAT 2023 T1 CB TF	158	14 516	15 922	0,01%
TNCR2TMAK1K8	EMP NAT 2023 T2 CB TF	35 000	3 500 000	3 669 902	2,88%
TNGVARQJO7Y7	EMP NAT 2023 T4 CA TF	67 027	636 757	646 267	0,51%
TNBDWIX8EYF6	EMP NAT 2024 T3 CA TF	182	1 729	1 777	0,00%
TN9092FJVKK8	EMP NAT 2024 T4 CB TF	200 000	20 000 000	20 111 693	15,81%
TNM46OWVRPO6	EMP NAT HASSEN 2022 T2 CA	907	5 896	7 332	0,01%
TN0008000820	EMP NAT T1 2021 CAT A	80	741	802	0,00%
TN0008000838	EMP NAT T1 2021 CAT B	100 000	10 000 000	10 354 893	8,14%
TN0008000846	EMP NAT T1 2021 CAT C	200	186 000	194 195	0,15%
CODE ISIN	TITRES OPCVM		6 030 642	6 294 211	4,95%
TN0VYWALSB95	FCP AFC AMANETT	18 910	2 000 527	2 095 058	1,65%
TNZ6GJEZYKP3	FCP GAT OBLIGATAIRE	1 973	2 000 973	2 137 669	1,68%
TN0001600287	Attijari OBLIGATAIRE SICAV	19 200	2 029 143	2 061 485	1,62%
CODE ISIN	Certificats de dépôts		4 492 028	4 492 823	3,53%
	CD31/12/24_4.5J_10MD_Attijaribank_7.99%	1	4 492 028	4 492 823	3,53%
Total Portefeuille Titres, Placements monétaires et Dépôts à terme			99 199 382	102 164 162,421	80,30%

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

ARAB TUNISIAN LEASE -ATL-

Siège social : Ennour Building, Centre Urbain Nord, 1082 Mahrajène –Tunis-

L'Arab Tunisian Lease -ATL- publie ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2024 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 23 avril 2025. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes M.Chiheb HANMI et M.Malek SETHOM.

BILAN CONSOLIDÉ

Arrêté au 31 Décembre 2024

(Unité : en dinars tunisien)

	Notes	2024	2023
Actifs			
Liquidités et équivalents de liquidités	5	11 973 269	7 635 758
Placements à court terme	6	33 761 431	76 220 068
Créances issues d'opérations de leasing	7	616 748 942	555 095 813
Placements à long terme	8	31 651 180	23 919 831
Valeurs Immobilisées	9&10	21 104 474	14 898 267
Autres actifs	11	6 371 127	9 118 604
Total des actifs		721 610 423	686 888 341
Passifs			
Concours bancaires et dettes rattachées	12	11 570	12 315
Emprunts et dettes rattachées	13	471 152 446	462 918 492
Dettes envers la clientèle	14	3 482 638	3 051 976
Fournisseurs et comptes rattachés	15	84 771 015	75 092 635
Autres passifs	16	18 573 775	14 556 710
Total des passifs		577 991 444	555 632 129
Capitaux propres			
Capital		32 500 000	32 500 000
Réserves consolidés		89 001 767	78 776 002
Résultat de l'exercice		22 111 702	19 975 764
Total des Capitaux propres	17	143 613 469	131 251 766
Part des minoritaires dans les réserves		4 446	3 436
Part des minoritaires dans le résultat		1 064	1 010
Total des capitaux propres et part des minoritaires	17	143 618 979	131 256 212
Total des capitaux propres et passifs	18	721 610 423	686 888 341

ÉTAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN CONSOLIDÉ

Arrêté au 31 Décembre 2024

(Unité : en dinars tunisien)

	Notes	2024	2023
Engagements donnés			
Accords de financement prêt à mettre en force		13 090 357	28 667 103
Autres Engagements donnés	46.1	66 627 172	75 052 582
Total des engagements donnés		79 717 529	103 719 685
Engagements reçus			
Hypothèques reçues		1 908 732	2 674 769
Garanties reçues d'établissements bancaires	46.2	66 627 172	75 586 873
Intérêts à échoir sur crédits leasing		142 969 833	131 417 866
Total des engagements reçus		211 505 737	209 679 508
Engagements réciproques			
Emprunts obtenus non encore encaissés		65 000 000	69 000 000
Crédits consentis non encore versés		4 278 372	2 699 250
Opérations de portage		151 800	151 800
Total des engagements réciproques		69 430 172	71 851 050

Arab Tunisian Lease

ÉTAT DE RESULTAT CONSOLIDÉ

Arrêté au 31 Décembre 2024

(Unité : en dinars tunisien)

	Notes	Jusqu'au 31/12/2024	Jusqu'au 31/12/2023
Intérêts et revenus assimilés sur opérations de leasing		89 255 568	82 611 063
Revenu des opérations de location longue durée		5 058 459	3 567 609
Autres produits sur opérations de leasing		2 770 462	2 397 477
Total des produits de leasing	18	97 084 489	88 576 149
Charges financières nettes	19	(42 339 030)	(40 065 002)
Coût des opérations de location longue durée		(690 383)	(1 549 870)
Produits des placements	20	4 376 503	4 235 413
Produits nets		58 431 579	51 196 690
Autres produits d'exploitation	21	502 592	361 259
Charges de personnel	22	(12 744 043)	(11 588 330)
Autres charges d'exploitation	23	(4 406 988)	(3 995 348)
Dotations aux amortissements et aux résorptions	24	(2 132 147)	(625 258)
Total charges d'exploitation		(18 780 586)	(15 847 677)
RESULTAT D'EXPLOITATION AVANT PROVISIONS		39 650 993	35 349 013
Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées	25	(3 090 715)	(4 432 866)
Dotations aux provisions pour dépréciation des titres	26	459 718	(6 012)
Résultat d'exploitation		37 019 996	30 910 135
Autres gains ordinaires	27	1 015 767	926 796
Autres pertes ordinaires	28	(159 426)	(56 915)
Résultat des activités ordinaires avant impot		37 876 336	31 780 016
Impôts sur les bénéfices	29	(13 162 796)	(9 432 591)
Résultat des activités ordinaires après impot		24 713 540	22 347 425
Eléments extraordinaires	30	(2 600 773)	(2 370 651)
Résultat net de l'exercice		22 112 766	19 976 774
Part des minoritaires	30	(1 064)	(1 010)
Résultat net du groupe après modifications comptables		22 111 702	19 975 764

ÉTAT DE FLUX DE TRÉSORERIE

Arrêté au 31 Décembre 2024

(Unité : en dinars tunisien DT)

	Notes	Jusqu'au 31/12/2024	Jusqu'au 31/12/2023
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Encaissements provenant des clients de leasing		484 118 941	441 561 262
Décaissements aux fournisseurs de biens donnés en leasing		(424 848 141)	(381 298 577)
Encaissements autres que leasing	31	2 523 196	5 252 934
Décaissements autres que leasing		(9 725 722)	(10 707 301)
Décaissements au personnel		(6 180 481)	(6 397 390)
Impôts et taxes payés (autres que l'I.S)		(19 115 028)	(17 728 431)
Acquisition/Cession de placements à court terme		42 500 000	(32 500 000)
Intérêts perçus	32	2 269 689	2 160 744
Intérêts payés	33	(41 016 107)	(35 978 335)
Impôts sur le résultat payés	34	(13 123 719)	(11 633 715)
Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation		17 402 629	(47 268 809)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Dividendes reçus sur placements à long terme	35	255 006	255 000
Produits perçus des fonds à capital risque confiés en gestion pour compte	36	37 468	44 950
Décaissements sur acquisition de placements à long terme	37	(10 250 000)	(4 000 000)
Encaissements provenant de la cession de placements à long terme	38	3 259 550	-
Décaissements sur acquisition d'immobilisations propres	39	(8 848 279)	(2 490 539)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations propres	40	308 083	512 187
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement		(15 238 172)	(5 678 402)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Dividendes versés	41	(9 749 964)	(8 774 962)
Encaissements provenant des emprunts	42	248 312 425	264 417 439
Remboursement des emprunts	43	(236 388 661)	(209 885 218)
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		2 173 800	45 757 259
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice		4 338 257	(7 189 952)
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice		7 623 443	14 813 394
Liquidités et équivalents de liquidités en fin d'exercice	44	11 961 700	7 623 443

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

ARRÊTES AU 31 décembre 2024

(Montants exprimés en dinars)

Note 1 : Présentation du groupe

(a)- Présentation du groupe

Le groupe « ATL » est composé par deux sociétés :

L'Arab Tunisian Lease (ATL) est un établissement financier créé sous forme de société anonyme de droit tunisien le 04 décembre 1993.

Elle a été autorisée à exercer son activité, en qualité d'établissement financier de leasing le 18 janvier 1993.

La société a pour objet principal d'effectuer des opérations de leasing portant notamment sur les biens mobiliers et immobiliers à usage professionnel, industriel, commercial, agricole, de pêche, de service ou autres.

L'activité de la société est régie par la loi n° 2016-48 du 11 Juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers ainsi que par la loi n° 94-89 du 26 Juillet 1994 relative au leasing.

L'ATL a été introduite au premier marché de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis (BVMT), le 19 décembre 1997, par voie de mise en vente à un prix minimal. La diffusion des titres dans le public a porté sur 20% du capital social.

Son siège social, est sis à Ennour Building – Centre Urbain Nord 1082 Mahra

Le capital social fixé initialement à 10.000.000 DT a été porté à 17.000.000 DT suite à la décision de l'assemblée générale extraordinaire du 21 mai 2008 puis à 25.000.000 DT par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 30 juin 2012 puis à 32.500.000 par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 25 janvier 2019. Le capital est divisé en 32.500.000 actions de valeur nominale égale à 1 DT chacune.

La structure du capital se présente, au 31/12/2024, comme suit :

	Nombre d'actions et de droits de vote	Participation en DT	% du capital et des droits de vote
ARAB TUNISIAN BANK	12 999 920	12 999 920	40,00%
BANQUE NATIONALE AGRICOLE	3 616 171	3 616 171	11,13%
ENNAKL	2 666 921	2 666 921	8,21%
DRISS MOHAMED SADOK	1 284 770	1 284 770	3,95%
SEFINA SICAF	1 275 539	1 275 539	3,92%
ASSURANCE AMI	817 154	817 154	2,51%
PIRECO	750 000	750 000	2,31%
FOUNDERS CAPITAL PARTNERS	700 000	700 000	2,15%
FCP OPTIMA	635 196	635 196	1,95%
LA STRAMICA	484 000	484 000	1,49%
SELLAMI MOHSEN	390 778	390 778	1,20%
KAMOUN HABIB	349 027	349 027	1,07%
AUTRES ACTIONNAIRES	6 530 524	6 530 524	20,09%
Total Général	32 500 000	32 500 000	100,00%

La Société « ATL LOCATION LONGUE DURÉE » est une société anonyme de droit Tunisien, constituée le 24 Octobre 2019, avec un capital initial de 1.000.000 dinars, divisé en 1000.000 actions de 1 dinars chacune entièrement libérées.

L'assemblée générale de la société ATLLLD tenue en date du 28/03/2023 a décidé d'augmenter le capital de la société de 1 million de dinars pour le porter à 2 000 000 dinars divisé en 2 000 000 actions entièrement libérées.

La société a pour objet principal, la location courte ou longue durée de véhicules, engins, équipements et biens immobiliers.

(b)- Participations et organigramme du groupe

La société Arab Tunisian lease détient 1 996 000 actions sur 2 000 000 actions formant le capital de la société « ATL-LLD », soit un pourcentage de participation de 99,8%.

ATL détient 99,8% des droits de vote de "ATL LLD".

Note 2 : Méthodes et modalités de consolidation

2.1- Méthode de consolidation

La méthode de consolidation appliquée est déterminée en fonction du pourcentage des droits de vote, détenu par la société Arab Tunsian Lease, ainsi que de son pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de chaque société incluse dans le périmètre de consolidation

Les méthodes de consolidation appliquées pour chaque société du périmètre de consolidation sont les suivantes :

Société	Degré de contrôle	Méthode retenue
ATL-LLD	Contrôle exclusif	Intégration globale

Le contrôle exclusif est présumé exister, dès lors qu'une entreprise détient directement ou indirectement quarante pour cent au moins des droits de vote dans une autre entreprise, et qu'aucun autre associé n'y détienne une fraction supérieure à la sienne.

2.2- Date de clôture

La date de clôture retenue pour l'établissement des états financiers consolidés correspond à celle des états financiers individuels, soit le 31 décembre de chaque année.

2.3- Modalités de consolidation

La consolidation des sociétés du groupe est effectuée selon les étapes suivantes :

▣ Intégration des sociétés sous contrôle exclusif

L'établissement des états financiers consolidés, a été réalisé en suivant les étapes suivantes :

- Les états financiers individuels de la société mère et de sa filiale, sont combinés ligne à ligne en additionnant les éléments semblables d'actifs, de passifs, de capitaux propres, de produits et de charges ;
- Les soldes et les transactions intra-groupe sont intégralement éliminés ;
- Les méthodes comptables sont revues afin de s'assurer qu'elles sont uniformes au sein de toutes les sociétés du groupe ;
- La valeur comptable de la participation de la mère dans la filiale et la quote-part de la mère dans les capitaux propres de la filiale, sont éliminées ;
- Les intérêts minoritaires dans le résultat net de la filiale consolidée, sont identifiés et soustraits du résultat du groupe afin d'obtenir le résultat net attribuable aux propriétaires de la mère ;
- Les intérêts minoritaires dans l'actif net de la filiale consolidée sont identifiés et présentés dans le bilan consolidé séparément des passifs et des capitaux propres de la mère.

2.4- Règles de consolidation

Les états financiers consolidés sont établis selon une optique à la fois financière et économique, suivant laquelle, les comptes consolidés ont pour objet de fournir aux associés de la société mère, la véritable valeur de leurs titres et ce dans le cadre d'une même entité économique englobant les intérêts majoritaires et minoritaires. Ces derniers ne sont pas considérés comme des tiers.

Les conséquences de cette optique se traduisent comme suit :

- Ecart d'acquisition : l'écart d'acquisition est retenu à hauteur de la part de la société mère lors de l'acquisition.
- Ecart d'évaluation : l'écart d'évaluation correspond à la différence entre la juste valeur des éléments d'actif et de passif identifiables des sociétés consolidées et leurs valeurs comptables nettes à la date de chaque acquisition.
- Résultats inter-sociétés : les résultats réalisés suite à des transactions conclues entre la société mère et les sociétés sous contrôle exclusif ou conjoint ou mise en équivalence sont éliminés respectivement dans leur intégralité ou dans la limite du pourcentage d'intérêt.
- Présentation des intérêts minoritaires : ils sont présentés au bilan et au compte de résultat respectivement entre les capitaux propres et les dettes, et en déduction du résultat consolidé.

2.5- Principaux retraitements effectués dans les comptes consolidés

▣ Homogénéisation des méthodes comptables

Les méthodes comptables utilisées pour l'arrêté des comptes des sociétés faisant partie du périmètre de consolidation ont été alignées sur celles retenues pour les comptes consolidés du Groupe

▪ Elimination des soldes et transactions intra-groupe

Les produits et les charges résultant d'opérations internes au Groupe et ayant une influence significative sur les états financiers consolidés sont éliminés lorsqu'ils concernent des entreprises faisant l'objet d'une intégration globale ou proportionnelle ou mise en équivalence.

Les créances, les dettes et les engagements réciproques ainsi que les produits et charges réciproques sont éliminés lorsqu'ils concernent des entreprises faisant l'objet d'une intégration globale ou proportionnelle.

Note 3 : Référentiel d'élaboration des états financiers consolidés

(a)- Déclaration de conformité

Les états financiers consolidés sont établis conformément aux dispositions de la loi n° 96-112 du 30 décembre 1996, relative au système comptable des entreprises dont notamment :

- La norme comptable générale (NCT 1) ;
- La NCT 35 (Etats financiers consolidés) et la NCT 36 (Participations dans des entreprises associées), et notamment les principes régissant les techniques, règles de présentation, et de divulgation spécifique à l'établissement des états financiers consolidés ;
- La norme comptable relative aux regroupements d'entreprises (NCT 38).
- Les règles de la Banque Centrale de Tunisie prévues par la circulaire n°91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée et complétée par les circulaires subséquentes et la circulaire n°2018-06 du 5 juin 2018.

(b)- Utilisation d'hypothèses et estimations

Le processus d'établissement des états financiers consolidés annuels en conformité avec le référentiel comptable appliqué, nécessite d'effectuer des estimations et de formuler des hypothèses qui affectent les montants figurant dans les états financiers consolidés, qu'il s'agisse de la valorisation de certains actifs et passifs ou de certains produits et charges.

Ces estimations, construites selon l'hypothèse de la continuité de l'exploitation, sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement. Elles peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent par suite de nouvelles informations. Les résultats réels peuvent être différents de ces estimations.

Lorsqu'une estimation est révisée, elle ne constitue pas une correction d'erreur. L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période du changement s'il n'affecte que cette période ou au cours de la période du changement et des périodes subséquentes éventuellement affectées par le changement.

Dans le cadre de la préparation des états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2024 l'utilisation d'hypothèses et d'estimations a porté principalement sur les éléments suivants :

- Dépréciation des créances issues des opérations de leasing : La Direction procède à la fin de chaque trimestre et à la fin de chaque année à un test de dépréciation, à base individuelle, des créances issues des opérations de leasing conformément à la démarche décrite au niveau de la note 4 (c-2).
- Dépréciation des placements à long terme : les provisions pour dépréciation des placements à long terme sont réexaminées par la Direction à l'issue de chaque arrêté semestriel.

(c)- Utilisation du jugement

Outre l'utilisation d'estimations, la direction de l'ATL a fait usage de jugements pour définir le traitement comptable adéquat de certaines transactions notamment lorsque le Système Comptable des Entreprises en vigueur ne traite pas de manière précise des problématiques comptables concernées.

Cela a été le cas, en particulier, pour la comptabilisation des relations de couverture contre le risque de change [Cf. note 4 (c-7)], pour la comptabilisation des avantages au personnel [Cf. note 4 (c-9)] et pour le calcul du résultat de base par action [Cf. note 4 (c-12)].

Note 4 : Bases de mesure et principes comptables pertinents :

Les bases de mesure et les principes comptables pertinents adoptés pour l'établissement de ses états financiers consolidés peuvent être résumés comme suit :

(a)- Bases de mesure

Les états financiers consolidés annuels ont été établis en adoptant le concept de capital financier et en retenant comme procédé de mesure celui du coût historique.

(b)- Unité monétaire

Les états financiers consolidés de l'ATL sont libellés en Dinar Tunisien.

(c)- Sommaire des principales méthodes comptables

(c-1)- Créances issues d'opérations de leasing :

Les contrats de leasing conclus par l'ATL portent sur des biens mobiliers (équipements, matériel roulant...) et immobiliers (terrains et constructions). La durée contractuelle du bail varie entre trois et sept ans. A la fin du contrat, le locataire aura la possibilité de lever l'option d'achat du bien et en devenir propriétaire et ce, pour une valeur résiduelle préalablement convenue.

Tous les biens donnés en location sont correctement couverts par une police d'assurance.

Il est à signaler que le bien donné en location demeure, juridiquement et pendant toute la durée du bail, la propriété de la société, ce qui exclut toute possibilité pour le locataire de le vendre ou de le nantir.

Par ailleurs, certains contrats peuvent faire l'objet d'avenants tendant soit à réviser les loyers et proroger la durée du contrat, soit à décaler pour une période les loyers.

Ces contrats transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des actifs donnés en location et justifient, comptablement, leur classification en tant que contrats de location financement.

Conformément à la norme NCT 41 relative aux contrats de location, la société comptabilise, au bilan, les actifs détenus en vertu d'un contrat de location financement, selon une approche faisant prévaloir la substance économique des transactions et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

L'investissement net dans le contrat de location est l'investissement brut dans ledit contrat diminué des produits financiers non acquis.

L'investissement brut dans le contrat de location est le total des paiements minimaux à recevoir au titre de la location par le bailleur dans le cadre d'un contrat de location financement.

Les paiements minimaux au titre de la location sont les paiements que le preneur est, ou peut-être, tenu d'effectuer pendant la durée du contrat de location.

Les produits financiers non acquis sont la différence entre :

- a- la somme des paiements minimaux au titre de la location-financement ; et
- b- la valeur actualisée de (a) ci-dessus, au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

Le taux d'intérêt implicite du contrat de location est le taux d'actualisation qui donne au commencement du contrat de location, une valeur actuelle cumulée (a) des paiements minimaux au titre de la location, et de (b) la valeur résiduelle non garantie égale à la somme (i) de la juste valeur de l'actif loué et (ii) des coûts directs initiaux du bailleur.

Pour le cas spécifique de l'ATL :

- c) la valeur résiduelle non garantie est nulle ;
- d) les coûts directs initiaux (frais de dossier et enregistrement) sont supportés par le locataire à la signature du contrat.

L'ATL vise à répartir les revenus financiers sur la durée du contrat de location selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base d'un schéma reflétant une rentabilité périodique constante de l'encours d'investissement net de la société. Les paiements au titre de la location correspondant à l'exercice sont imputés sur l'investissement brut résultant du contrat de location pour diminuer à la fois le montant du principal et le montant des produits financiers non acquis.

(c-2)- Dépréciation des créances issues d'opérations de leasing :

Des dépréciations sont constituées sur les créances issues d'opérations de leasing dès lors qu'il existe une indication objective de perte de valeur liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du concours, que cet événement affecte les flux de trésorerie futurs dans leur quantum ou leur échéancier et que ses conséquences peuvent être estimées de façon fiable. L'analyse de l'existence éventuelle d'une dépréciation est menée d'abord au niveau individuel puis au niveau d'un portefeuille.

► Dépréciation, à base individuelle, des créances issues d'opérations de leasing :

Au niveau individuel, constitue notamment une indication objective de perte de valeur toute donnée observable afférente aux événements suivants :

- L'existence d'impayés depuis trois mois au moins ;
- La connaissance ou l'observation de difficultés financières significatives de la contrepartie telles qu'il est possible de conclure à l'existence d'un risque avéré, qu'un impayé ait été ou non constaté.
- L'octroi au preneur, pour des raisons économiques ou juridiques liées à des difficultés financières de restructurations qu'il n'aurait pas envisagées dans d'autres circonstances.
- Le transfert à contentieux.

Le test de dépréciation, à base individuelle, repose sur la démarche suivante :

1- Classification, de tous les actifs de l'établissement en vue de distinguer les engagements "non douteux" relevant des classes A et B1 et les engagements "douteux" relevant des classes B2, B3 et B4. (Article 8 de la circulaire de la BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991)

2- Estimation individualisée et régulière des provisions pour dépréciation requises sur les engagements douteux pris individuellement, sur la base des taux minimums par classe de risque tels que prévus par la circulaire BCT n° 91-24, à savoir :

Classes	Actifs	Taux de la provision
B2	Actifs incertains	20%
B3	Actifs préoccupants	50%
B4	Actifs compromis	100%

Ces taux sont appliqués à l'exposition nette au risque de contrepartie, soit le montant de l'engagement brut (encours financier majoré des impayés, des intérêts de retard et des autres facturations par note de débit des frais de déplacement, des frais de rejet, etc.) déduction faite :

- des produits réservés (marges financières, intérêts de retard et autres produits),
 - de la valeur de réalisation attendue des biens donnés en leasing adossés aux actifs incertains (classe B2) et préoccupants (classe B3),
 - de la valeur d'expertise du matériel récupéré ou la valeur de remboursement de l'assurance du matériel volé ou en état d'épave pour tous les concours douteux (classes B2, B3 et B4), et
 - de la valeur de réalisation attendue des hypothèques inscrites consenties par les relations dont les engagements sont devenus douteux en 2014 ou ultérieurement.
- Les principes retenus pour l'appréciation de la valeur de réalisation attendue des biens loués adossés aux engagements classés en B2 et en B3, sont les suivants :
- Matériel standard : Valeur d'origine avec une décote de 20% par an d'âge
 - Matériel spécifique : Valeur d'origine avec une décote de 40% ou 60% par an d'âge selon le degré de vétusté
 - Immeubles : Valeur d'origine avec une décote de 5% par an d'âge

Les garanties comprenant les cautionnements bancaires, les actifs financiers affectés, les dépôts de garantie ainsi que les hypothèques consenties par les relations dont les engagements ont été classés parmi les concours douteux antérieurement à 2014, n'ont pas été prises en compte en déduction pour le calcul des provisions requises.

3-Constitution de provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe B4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans ;
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

L'ancienneté dans la classe B4 est déterminée selon la formule suivante : $A=N-M+1$ tel que :

- A : Ancienneté dans la classe B4 ;
- N : Année d'arrêt des états financiers ;
- M : Année de la dernière migration vers la classe B4.

Le risque net correspond à la valeur de l'actif après déduction :

- des produits réservés (marges financières, intérêts de retard et autres produits),
- des garanties reçues de l'Etat, des organismes d'assurance et des établissements de crédit,
- des garanties sous forme de dépôts ou d'actifs financiers susceptibles d'être liquidés sans que leur valeur soit affectée, et
- des provisions constituées conformément au paragraphe 2 supra.

► **Dépréciation, à base collective, des créances issues d'opérations de leasing :**

Les contreparties non dépréciées individuellement et relevant des classes A et B1, font l'objet d'une analyse du risque par portefeuilles homogènes combinant les couples (secteur d'activité – nature du bien donné en leasing) et ce conformément aux dispositions de l'article 1er de la circulaire de la BCT n° 2012-02 du 11 janvier 2012 et de l'article 10 bis de la circulaire de la BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 tel qu'ajouté par l'article 4 de la circulaire de la BCT n° 2012-09 du 29 juin 2012 et par la circulaire n°2021-01 du 11 janvier 2021.

Cette analyse s'appuie sur des données historiques, ajustées si nécessaire pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de l'arrêté.

Cette analyse permet de déterminer pour chaque groupe de contreparties un taux de migration moyen observé au cours des années antérieures. Les taux de migration historiques du groupe des contreparties sont majorés par des taux prédéfinis par secteur. La société détermine par la suite le taux de provisionnement moyen sur le risque additionnel observé durant les années antérieures à l'année N à partir des taux de provisionnement pour chaque groupe de contreparties. Ce calcul se fait hors agios réservés.

Par référence aux taux de provisionnement moyen d'un groupe de contrepartie observé durant les années antérieures, la direction générale doit se prononcer sur les taux de provisions à retenir pour le calcul des provisions collectives. Ces taux ne doivent en aucun cas être inférieurs aux taux de provisionnement minimum. L'application des taux de provisionnement inférieurs aux taux minimaux doit être motivée et autorisée par la banque centrale de Tunisie.

Les modifications de valeur de la dépréciation de portefeuille figurent dans l'état de résultat, dans la rubrique " Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées" en tant que composante du coût du risque encouru par la société ATL.

Au bilan, les provisions collectives requises sur les créances issues des opérations de leasing sont déduites des actifs correspondants.

L'exercice du jugement expérimenté de la Direction peut conduire la société à constater des provisions collectives additionnelles au titre d'un secteur économique ou d'une zone géographique affectés par des événements économiques exceptionnels ; tel peut être le cas lorsque les conséquences de ces événements n'ont pu être mesurées avec la précision nécessaire pour ajuster les paramètres servant à déterminer la provision collective sur les portefeuilles homogènes non spécifiquement dépréciés.

(c-3)- Revenus sur créances issues d'opérations de leasing :

Le revenu net de l'opération de leasing pour l'ATL correspond au montant d'intérêts des créances et figure au niveau de l'état de résultat sous l'intitulé « Intérêts et revenus assimilés sur opérations de leasing ».

Les loyers perçus sont répartis sur la durée du contrat de location-financement en les imputant en amortissement du capital et en intérêts (marge financière) de façon à ce que le revenu net représente un taux de rentabilité constant sur l'encours résiduel. Le taux d'intérêt utilisé est le taux d'intérêt implicite du contrat.

Les préloyers sont calculés sur la base des avances et acomptes consentis aux fournisseurs et pendant la période antérieure à la date de mise en force. Ils correspondent, aussi, aux revenus couvrant la période allant de la date de mise en force jusqu'à la première échéance.

Les intérêts de retard sont facturés et comptabilisés périodiquement.

Les marges financières et intérêts de retard courus et demeurant impayés à la date de clôture et relatives aux créances non performantes classées parmi les « actifs incertains » (classe B2), les « actifs préoccupants » (classe B3) ou parmi les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont inscrits au bilan en tant que produits réservés venant en déduction de la rubrique « Créances issues d'opérations de leasing ».

Les autres marges financières sont portées au résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les agios relatifs aux impayés compensés par les plus-values de remplacement sont généralement réservés pour la partie non couverte par les règlements des nouveaux repreneurs.

(c-4)- Placements et des revenus y afférents :

● **Placements à court terme**

Sont classés dans cette catégorie, les placements que la société n'a pas l'intention de conserver pendant plus d'un an et qui, de par leur nature, peuvent être liquidés à brève échéance.

Toutefois, le fait de détenir de tels placements pendant une période supérieure à un an ne remet pas en cause, si l'intention n'a pas changé, leur classement parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à court terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les titres cotés qui sont très liquides sont comptabilisés à leur valeur de marché et les plus-values et moins-values dégagées portées en résultat. Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provision et les plus-values ne sont pas constatées.

Pour les placements à court terme en titres émis par des O.P.C.V.M, la juste valeur est déterminée par référence à la valeur liquidative de la dernière journée du mois concerné par l'arrêté comptable telle que publiée dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier.

Le transfert des placements à court terme en placements à long terme s'effectue individuellement au plus faible de la valeur comptable et de la juste valeur, ou à la valeur du marché s'ils étaient antérieurement comptabilisés à cette valeur.

● **Placements à long terme**

Sont classés dans cette catégorie, les placements détenus dans l'intention de les conserver durablement notamment pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger, ou promouvoir des relations commerciales. Les placements à long terme sont également les participations-financements objet de conventions de portage rémunéré direct ainsi que les fonds à capital risque confiés à des SICAR en gestion pour compte dans le cadre de la stratégie d'optimisation fiscale de la société.

Les placements qui n'ont pas pu être classés parmi les placements à court terme, figurent, en outre, parmi les éléments de cette rubrique.

Initialement, les placements à long terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les placements à long terme, autres que les participations-financements objet de conventions de portage rémunéré direct ou indirect (imputées sur les ressources propres ou sur les fonds à capital risque confiés en gestion pour compte) sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur d'usage est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la BVMT.

Pour les titres non cotés, la valeur d'usage est déterminée compte tenu de plusieurs facteurs tels que la valeur de rendement, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

Les participations-financements objet de conventions de portage rémunéré qui, en substance, établissent une relation de créancier-débiteur entre la société et l'entité émettrice, sont évalués, à partir de l'exercice clos le 31 décembre 2011, conformément aux dispositions de la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991, en considérant l'antériorité des échéances impayées pour la détermination du taux de provisionnement applicable à l'engagement brut (principal à échoir majoré du principal impayé) réduit à hauteur de la valeur mathématique de la participation.

Le transfert des placements à long terme en placements à court terme s'effectue :

-Au plus faible du coût d'acquisition et de la valeur comptable, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués au plus faible du coût et de la juste valeur.

-À la valeur de marché, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués à la valeur de marché, la différence par rapport à la valeur comptable est portée en résultat."

● **Revenus des placements**

Les intérêts sur titres à revenu fixe sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée, par référence au taux de rendement effectif.

Les dividendes sur les titres à revenu variable, détenus par la société, sont pris en compte en résultat sur la base de la décision de l'assemblée générale statuant sur la répartition des résultats de la société émettrice des titres.

(c-5)- Emprunts et les charges y afférentes

Initialement, les emprunts portant intérêts sont comptabilisés, pour la partie débloquée, au passif du bilan sous la rubrique "Emprunts et dettes rattachées" et sont valorisés à leur coût initial. Les coûts de transaction y afférents tels que les commissions de placement et de mise en place versés aux intermédiaires sont, initialement, imputées en charges reportées parmi les autres postes d'actif, et amortis systématiquement sur la durée de l'emprunt, au prorata des intérêts courus.

Les intérêts sur emprunts sont comptabilisés, aux taux faciaux contractuels, parmi les charges financières à mesure qu'ils sont courus.

Ultérieurement, les intérêts courus et non échus calculés aux taux faciaux contractuels figurent au passif du bilan en tant que dettes rattachées parmi les éléments de la même rubrique abritant le principal dû.

(c-6)- Conversion des emprunts libellés en monnaies étrangères

Initialement, les emprunts libellés en monnaies étrangères sont convertis en dinars selon le taux de change en vigueur à la date de déblocage.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, ces emprunts sont actualisés sur la base du cours de change de clôture. Les différences de change (pertes ou profits), en découlant, sont imputées en résultat conformément à la norme internationale d'information financière, IAS 21 -Effets des variations des cours des monnaies étrangères.

(c-7)- Relations de couverture contre le risque de change

Les lignes de crédit extérieures contractées par l'ATL sont admises à la garantie du "Fonds de Péréquation des Changes" institué par l'article 18 de la loi n° 98-111 du 28 décembre 1998 portant loi de finances pour l'année 1999 et dont la gestion est confiée à la société "Tunis-Ré" en vertu d'une convention conclue avec le ministère des finances

La garantie au titre de la couverture des pertes résultant de la fluctuation des taux de change des emprunts extérieurs est accordée contre le versement par l'ATL d'une contribution au profit du fonds dont le niveau et les modalités de perception sont décidées par une commission interministérielle conformément aux dispositions de l'article 5 du décret n° 99-1649 du 26 juillet 1999 fixant les modalités de fonctionnement dudit fonds.

La fraction encourue, à la date de reporting, desdites contributions est rapportée au résultat, prorata temporis, et figure parmi les éléments de la rubrique "charges financières nettes".

Au sens de la norme internationale d'information financière, IAS 39 – Instruments financiers : comptabilisation et évaluation, la garantie du fonds constitue, en substance, un instrument financier dérivé (instrument de couverture) destiné à neutraliser l'impact de la fluctuation du cours de change sur le solde monétaire des emprunts extérieurs et des dettes rattachées (élément couvert).

L'instrument de couverture est initialement comptabilisé à sa juste valeur nulle, en raison de l'absence d'un déboursé à la notification de l'accord de garantie. Ultérieurement, il est réévalué au bilan à sa juste valeur, correspondant au risque de change encouru et estimé à la date de reporting, par le biais du compte de résultat "Gains et pertes nets sur instruments de couverture". Symétriquement, cette réévaluation neutralise l'impact sur le résultat de l'actualisation des éléments couverts pour le risque de change considéré.

(c-8)- Immobilisations incorporelles et corporelles :

Les immobilisations incorporelles acquises ou créées sont constituées d'actifs non monétaires identifiables sans substance physique. Les immobilisations corporelles, comprennent les éléments physiques et tangibles durables susceptibles de générer, au profit de la société, des avantages économiques futurs.

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont initialement comptabilisées au coût historique d'acquisition, de production ou d'entrée.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées au coût diminué des amortissements et des éventuelles pertes de valeur.

L'amortissement des immobilisations incorporelles et corporelles est constaté, à partir de leur date de mise en service selon le mode linéaire, en fonction des durées d'utilité présentées dans le tableau ci-dessous (en années et converties en taux d'amortissement).

Rubrique	durées d'utilité en année	Taux d'amortissement
- Logiciels	3 ans	33,3%
- Constructions	20 ans & 50 ans	5% & 2%
- Matériel de transport	5 ans	20,0%
- Mobilier et matériel de bureau	10 ans	10,0%
- Matériel informatique	3 ans	33,3%
- Agencements, aménagements et installations	10 an	10,0%

(c-9)- Avantages bénéficiant au personnel :

Les avantages consentis au personnel (y compris les dirigeants) de l'ATL sont classés en deux catégories :

-Les avantages à court terme tels que les salaires, les congés annuels, les primes, les indemnités et enveloppes ainsi que les cotisations de sécurité sociale liées aux régimes des prestations familiales, d'assurance sociale, d'assurance maladie et de réparation des préjudices résultant des accidents de travail et des maladies professionnelles ;

-Les avantages postérieurs à l'emploi constitués notamment par les cotisations aux régimes de retraite de base et de retraite complémentaire ainsi que par les compléments de retraite et l'indemnité de départ à la retraite prévue par l'article 53 de la convention collective sectorielle du personnel des banques et des établissements financiers.

► **Avantages à court terme**

La société comptabilise une charge lorsqu'elle a utilisé les services rendus par les membres du personnel en contrepartie des avantages qui leur ont été consentis.

► **Avantages postérieurs à l'emploi**

Conformément la norme internationale d'information financière IAS 19 – avantages au personnel, la société distingue les régimes à cotisations définies et les régimes à prestations définies.

Les régimes qualifiés de "régimes à cotisations définies" ne sont pas représentatifs d'un engagement pour la société et ne font l'objet d'aucune provision. Le montant des cotisations ou des primes d'assurance appelées pendant l'exercice est constaté en charges.

Seuls les régimes qualifiés de "régimes à prestations définies" sont représentatifs d'un engagement à la charge de la société nécessitant évaluation et provisionnement.

Le classement dans l'une ou l'autre de ces catégories s'appuie sur la substance économique du régime pour déterminer si la société est tenue ou pas, par les clauses d'une convention ou par une obligation implicite, d'assurer les prestations promises aux membres du personnel.

Pour le personnel de l'ATL, les avantages postérieurs à l'emploi relèvent, exclusivement, de régimes à cotisations définies. En effet, l'ATL cotise à la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) au titre des régimes nationaux de retraite de base et complémentaire. En outre, l'ATL, a mis en place, par accord d'entreprise conclu avec une compagnie d'assurance vie, une retraite par capitalisation. A ce titre, les salariés bénéficieront au moment de leur départ en retraite d'un capital ou d'une rente viagère venant s'ajouter aux pensions servies par les régimes nationaux.

Par ailleurs l'ATL a souscrit au profit de son personnel une assurance de départ à la retraite pour couvrir le versement d'une indemnité de départ à la retraite égale à huit fois le dernier salaire mensuel brut.

(c-10)- Frais préliminaires engagés ultérieurement à la création de la société :

Les frais préliminaires engagés par la société ultérieurement à sa création, notamment ceux encourus à l'occasion d'une augmentation de capital sont portés à l'actif du bilan sous l'intitulé "charges reportées", dans la mesure où les conditions suivantes sont remplies :

-Les frais sont nécessaires à l'action de développement envisagée ;

-Les frais sont de nature marginale (autrement dit, ils peuvent être individualisés et se rattachent entièrement et uniquement à l'action de développement envisagée) ;

-Il est probable que les activités futures de la société, y compris celles résultant de l'action de développement envisagée, permettront de récupérer les frais engagés.

La résorption des frais d'augmentation de capital, prend effet à compter de l'exercice de leur engagement selon le mode linéaire et sur une durée de trois ans.

(c-11)- Impôt sur les bénéfices :

La charge d'impôt sur les bénéfices comptabilisés par la société correspond à celle exigible en vertu de l'application des règles de détermination du bénéfice imposable.

L'incidence des décalages temporels entre la valeur comptable des actifs et passifs de la société et leur base fiscale n'est pas ainsi, prise en compte.

(c-12)- Résultat de base par action :

L'objectif du résultat de base par action est de fournir une mesure de la quote-part de chaque porteur d'action ordinaire en circulation dans la performance de l'entité au cours d'une période comptable.

Conformément à la norme internationale d'information financière IAS 33 – Résultat par action, le résultat de base par action est égal au résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de la société divisé par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période correspond au nombre d'actions ordinaires en circulation en début de période diminué des actions propres, ajusté des actions ordinaires remboursées ou émises au cours de la période en pondérant par un facteur temps.

Le facteur de pondération est égal au nombre de jours où les actions sont en circulation par rapport au nombre total de jours de la période, une approximation de la moyenne pondérée étant toutefois autorisée.

Les actions ordinaires sont prises en compte dans le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période, à compter de la date à laquelle la contrepartie est recouvrable (généralement la date d'émission, en tenant compte des modalités de leur émission et de la substance de tout contrat associé à l'émission).

Lorsque des actions gratuites sont émises, le nombre d'actions ordinaires en circulation augmente sans augmentation des ressources. En conséquence, le nombre d'actions ordinaires en circulation avant l'événement est ajusté au prorata de la modification du nombre d'actions ordinaires en circulation comme si l'événement s'était produit à l'ouverture de la première période présentée.

(c-13)- Etat des flux de trésorerie :

Le solde des comptes de liquidités et équivalents de liquidités est constitué des soldes des comptes de caisse, des soldes nets des comptes courants bancaires, des soldes des comptes espèces ouverts auprès des intermédiaires en bourse ainsi que des placements liquides en titres d'OPCVM de distribution obligatoire soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

Les variations de la trésorerie générées par les activités d'exploitation incluent, notamment, les entrées et sorties de trésorerie liée au leasing mobilier et immobilier ainsi que celles relatives aux immeubles donnés en location simple et aux prêts accordés au personnel.

Les variations de la trésorerie liées aux opérations d'investissement résultent, notamment, des flux de trésorerie liés aux acquisitions et aux cessions de placements à long terme ainsi que ceux liés aux acquisitions et aux cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles.

Les variations de la trésorerie liées aux opérations de financement comprennent, notamment, les encaissements et décaissements provenant des opérations avec les actionnaires et les flux liés aux dettes subordonnées et obligataires, et aux autres emprunts matérialisés ou non par un titre.

Les intérêts payés et reçus figurent parmi les flux liés aux activités d'exploitation.

Les dividendes reçus sur les placements à long terme et les produits perçus des fonds à capital risque confiés en gestion pour comptes sont classés parmi les flux d'investissement. Les dividendes versés sont classés en flux liés aux activités de financement

Les entrées et sorties de trésorerie liée aux activités de financement et concernant des éléments ayant un rythme de rotation rapide, des montants élevés et des échéances courtes sont présentées pour leur montant net.

Lorsqu'un contrat est comptabilisé en tant que couverture d'une position identifiable, les flux de trésorerie relatifs à ce contrat sont classés de la même façon que les flux de trésorerie de la position ainsi couverte.

(c-14)- Etat des engagements hors bilan :

Les engagements hors bilan incluent les droits et obligations susceptibles de modifier le montant ou la consistance de la situation financière de la société. Les effets des droits et obligations sur le montant ou la consistance de la situation financière sont subordonnés à la réalisation de conditions ou d'opérations ultérieures.

Le tableau des engagements hors bilan distingue :

- (a) Les engagements qui résultent de l'existence d'une obligation (légale, contractuelle ou implicite), et
- (b) Les passifs éventuels qui résultent :

-Soit de l'existence d'une obligation dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources,

-Soit d'une obligation potentielle, dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance d'un événement futur incertain.

Les engagements hors bilan comprennent :

- (a) Les engagements de financement donnés ou reçus,
- (b) Les engagements de garantie donnés ou reçus, et
- (c) Les engagements réciproques.

Les engagements de financement et de garantie sont enregistrés en hors bilan dès la naissance d'une obligation contractuelle irrévocable. Ils cessent d'y figurer dès leur extinction, soit par l'arrivée du terme de l'engagement soit par sa mise en jeu.

En dehors des garanties reçues de la clientèle, la valeur pour laquelle un engagement de financement ou de garantie est comptabilisé en hors bilan résulte généralement des termes contractuels et correspond à la valeur des fonds à accorder ou à recevoir pour les engagements de financement et au montant de la garantie donnée ou reçue pour les engagements de garantie.

Les garanties reçues de la clientèle sont comptabilisées en hors bilan, lorsque leur évaluation peut être faite de façon fiable, pour leur valeur de réalisation attendue au profit de la société, sans pour autant excéder la valeur des engagements qu'elles couvrent.

(c-15)- Impôt différé

Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

Note 4 : Faits marquants de la période :

L'exercice clos le 31 décembre 2024 été marqué par les faits suivants :

- Au 31/12/2024, les créances de leasing affichent une augmentation de 11% suite à une augmentation des mises en force de la période de 15%.

- En 2024, la société a contracté des ressources pour 235 900 Mdt réparties comme suit : Des crédits à moyen terme pour 35 000 Mdt
Des emprunts obligataires pour 80 000 Mdt
Des crédits à court terme pour 120 900 Mdt

ATL continue à maîtriser son coût de ressources qui s'élève à 9,4% contre 9,6% à fin 2023

- Au 31/12/2024, les intérêts su opération de leasing s'élèvent à 88 320 mdt contre 82 757 Mdt, soit une augmentation de 6 563 Mdt (8%). Ceci est dû à une augmentation des mises en forces de 15%.

- Les éléments indiqués ci-dessus ont permis à l'ATL d'augmenter son résultat net de 11% .

- Pour les indicateurs prudentiels, le taux de couverture s'élève à 86,8% à fin 2024 contre 88,6% à fin 2023.

Note 5 : Liquidités et équivalents de liquidités :

Le solde de cette rubrique a atteint au 31 décembre 2024 un montant de 11 973 269 DT contre 7 635 758 DT au 31 décembre 2023 et s'analyse comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Avoirs en Banques	11 943 207	7 593 944
Avoirs chez les Intermédiaires en bourse	29 662	41 414
Avoirs en Caisses	79	79
Placements en OPCVM de distribution obligataire	321	321
Total	11 973 269	7 635 758

Note 6 : Placements à court terme :

Le solde de cette rubrique s'élève à 33 761 431 DT au 31 Décembre 2024 contre 76 220 068, au 31 Décembre 2023. Il s'agit de certificat de dépôts.

	31/12/2024	31/12/2023
Certificats de dépôt au nominal	34 000 000	76 500 000
Intérêts précomptés non courus sur certificats de dépôt	(238 569)	(279 932)
Total	33 761 431	76 220 068

Note 7 : Créances issues d'opérations de leasing :

Au 31 Décembre 2024, les créances issues d'opérations de leasing présentent un solde net de 616 748 942 DT.

Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

		31/12/2024	31/12/2023
Créances sur contrats mis en force		671 484 882	611 511 333
Encours financiers	7.1	637 432 842	580 200 831
Impayés		36 625 922	34 308 784
Créances- assurance matériel en leasing		105 640	105 649
Créances- factures à établir		696 429	707 668
Valeurs à l'encaissement		1 877	(560 508)
Intérêts échus différés		(3 377 828)	(3 251 091)
Créances sur contrats en instance de mise en force		4 278 372	2 699 250
Total brut des créances leasing	7.2	675 763 254	614 210 583
A déduire couverture			
Provisions à base individuelle et additionnelles	7.2	(41 487 716)	(42 695 121)
Provisions collectives	7.2	(12 702 897)	(12 047 777)
Produits réservés	7.2	(4 823 699)	(4 371 871)
Total net des créances leasing		616 748 942	555 095 813

7.1- Encours financiers :

Les encours financiers sur contrats de leasing totalisent au 31 Décembre 2024 la somme de 637 432 842 DT contre 580 200 831 DT au 31 Décembre 2023.

Par rapport au 31 décembre 2023, les encours financiers ont enregistré une augmentation nette de 57 232 011 DT expliqué comme suit :

Le détail se présente comme suit :

	Financement	Capital amorti	Encours financier
Soldes au 31 décembre 2023	1 704 308 597	(1 124 107 766)	580 200 831
Capital amorti des anciens contrats	-	(200 059 356)	(200 059 356)
Ajouts de la période	381 029 770	(93 102 766)	287 927 004
Investissements (Nouveaux contrats)	368 022 142	(91 204 011)	276 818 131
Relocations	13 007 628	(1 898 755)	11 108 873
Retraits de la période	(257 290 458)	226 654 821	(30 635 637)
Cessions à la valeur résiduelle	(177 861 208)	177 860 943	(265)
Cessions anticipées	(42 688 197)	29 773 026	(12 915 171)
Transferts (cessions)	(8 466 407)	4 404 374	(4 062 033)
Radiations	(4 131 665)	3 735 401	(396 264)
Relocations	(24 142 981)	10 881 077	(13 261 904)
Soldes au 31 décembre 2024	1 828 047 909	(1 190 615 067)	637 432 842

L'analyse des encours financiers par maturité se présente comme suit :

		31/12/2024	31/12/2023
Paiements minimaux sur contrats actifs		768 947 524	705 056 992
à recevoir dans moins d'1 an		307 025 190	285 060 338
à recevoir dans plus d'1 an et moins de 5 ans		458 604 131	416 536 397
à recevoir dans plus de 5 ans		3 318 203	3 460 257
Produits financiers non acquis		(142 969 833)	(131 417 866)
Investissement net dans les contrats actifs	(1)	625 977 691	573 639 126
à recevoir dans moins d'1 an		72 147 370	219 670 645
à recevoir dans plus d'1 an et moins de 5 ans		70 314 310	350 726 192
à recevoir dans plus de 5 ans		212 513	3 242 289
Valeurs résiduelles	(2)	458 136	611 323
Contrats suspendus en contentieux	(3)	10 997 014	5 950 382
Total		637 432 842	580 200 831

L'analyse des encours financiers par secteur d'activité se présente comme suit :

		31/12/2024	31/12/2023
Bâtiment et travaux publics		45 159 742	46 820 523
Industrie		93 201 627	85 108 184
Tourisme		120 110 309	90 575 030
Commerce et services		310 054 760	296 948 631
Agriculture		68 906 403	60 748 462
Total		637 432 842	580 200 831

L'analyse des encours financiers par type de matériel se présente comme suit :

		31/12/2024	31/12/2023
Equipements		23 102 980	24 471 481
Matériel roulant		528 400 461	464 725 013
Matériel spécifique		67 486 787	66 341 762
Sous Total		618 990 228	555 538 256
Immobilier		18 442 614	24 662 574
Total Net		637 432 842	580 200 831

7.2- Analyse et classification des créances sur la clientèle:

	ANALYSE PAR CLASSE DE RISQUE					TOTAL	Dont leasing immobilier
	A : Actifs courants	nécessitant un suivi particulier	B 2 : Actifs incertains	B 3 : Actifs préoccupants	B 4 : Actifs compromis		
Encours financiers	544 568 442	64 201 582	12 38€	-	28 650 429	637 432 842	17 409 206
Impayés	3 202 751	8 544 753	12 08€	-	24 866 338	36 625 922	-
Créances- assurance matériel en leasing	78 647	26 091	-	-	902	105 640	-
Créances- factures à établir	690 902	5 120	-	-	408	696 430	-
Valeurs à l'encaissement	1 877	-	-	-	-	1 877	-
Intérêts échus différés***	(2 899 387)	(369 656)	(20)	-	(108 766)	(3 377 829)	-
Contrats en instance de mise en force	4 278 372	-	-	-	-	4 278 372	-
CREANCES LEASING	549 921 604	72 407 89€	24 44€		53 409 311	675 763 254	17 409 206
Avances reçues (*)	(3 546 348)	-	-	-	63 710	(3 482 638)	-
ENCOURS GLOBAL (**)	546 375 25€	72 407 89€	24 44€		53 473 021	672 280 616	17 409 206
ENGAGEMENTS HORS BILAN	17 303 747	64 982	-	-	-	17 368 729	-
TOTAL ENGAGEMENTS	563 679 00€	72 472 87€	24 44€		53 473 021	689 649 345	17 409 206
Produits réservés	-	-	(1 179)	-	(4 822 520)	(4 823 699)	-
Provisions à base individuelle	-	-	(2 423)	-	(40 179 562)	(40 181 985)	-
Provisions additionnelles (circulaire BCT n° 2013-21)	-	-	-	-	(1 305 731)	(1 305 731)	-
COUVERTURE DES ACTIFS CLASSES EN B2, B3 ET B4			(3 602)		(46 307 813)	(46 311 415)	-
Provisions à base collective	(12 702 897)	-	-	-	-	(12 702 897)	-
COUVERTURE DES ACTIFS CLASSES EN A ET B1	(12 702 897)	-	-	-	-	(12 702 897)	-
ENGAGEMENTS NETS	550 976 10€	72 472 87€	20 84€		7 165 208	630 635 033	17 409 206
Ratio des actifs bilanciaux non performants (B2, B3 et B4)			0,00%	0,00%	7,95%		
			7,96%				
Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4)			0,00%	0,00%	7,75%		
			7,76%				
Ratio de couverture des actifs non performants par les provisions et agios réservés			14,73%	-	86,60%		
			86,57%				

(*) Présentés au niveau des passifs (Dettes envers la clientèle)

(**) Base de calcul du ratio des actifs bilanciaux non performants

(***) inclus 1 923 526 dinars d'agios réservés constitués conformément à la méthode énoncée par le conseil national de la comptabilité

Le ratio de couverture des actifs non performants par les provisions et agios réservés s'établit au 31 Décembre 2024 à 86,57 % contre 88,58% au 31 Décembre 2023.

Le ratio de couverture des actifs bilanciaux non performants s'établit au 31/12/2024 à 7,96% contre 8,69% au 31/12/2023.

Le ratio des actifs non performants s'établit au 31/12/2024 à 7,76% contre 8,3% au 31/12/2023.

L'article 10 bis de la circulaire n°2021-01 du 11 janvier 2021 telque modifié et complété par les circulaires n° 2022-02 du 04/03/2022 , n°2023-02 du 24/02/2023,n°2024-01 du 19/01/2024 et n°2025-01 du 29/01/2025 a instauré une nouvelle méthodologie pour le calcul des provisions collectives qui doivent être appliquée par les banques et les établissements financiers.

L'ATL s'est confirmée à cette méthode et le stock de provision collective totalise 12 703 KDT au 31/12/2024 contre 12 047 KDT au 31/12/2023, soit une dotation complémentaire de 656 KDT.

Note 8 : Placements à long terme

Le portefeuille d'investissement et des créances rattachées de la société s'élève, au 31 Décembre 2024, à 31 651 180 DT contre 23 919 831 DT au 31 Décembre 2023. Cette rubrique se détaille comparativement comme suit :

		31/12/2024	31/12/2023
Portefeuille investissement (1)	8.1	39 241 711	30 885 198
Participations directes		20 274 875	21 631 119
Participations en portage		151 800	151 800
Fonds à capital risque confiés en gestion pour compte		18 815 036	9 102 279
Créances rattachées (2)		204 856	145 981
Intérêts courus sur portage financement		91 344	91 344
Produits à recevoir sur fonds à capital risque		110 749	51 873
Intérêts courus sur obligations		2 763	2 764
Total brut		39 446 567	31 031 179
A déduire couverture			
Provisions pour dépréciation des participations directes	8.1	(2 223 828)	(1 039 939)
Provisions pour dépréciation des participations en portage	8.1	(151 800)	(151 800)
Provisions pour dépréciation des fonds à capital risque	8.1	(5 328 414)	(5 828 265)
Provisions pour dépréciation des intérêts courus sur portage		(91 344)	(91 344)
Total net		31 651 180	23 919 831

8.1- Portefeuille investissement

Le portefeuille investissement net des provisions corrélatives s'élève, au 31 Décembre 2024, à 31 537 668 DT. Il se détaille comme suit :

DESIGNATION	Nombre de titres	Valeur nominale	Coût unitaire	% part	Montant brut	Provisions	Montant net
PARTICIPATIONS DIRECTES :					20 274 875	(2 223 830)	18 051 045
ATI	20 000	5	8,303	1,73%	166 055	(166 055)	-
SARI	9 900	100	115,531	30,00%	1 143 756	(1 143 757)	(1)
FCPR "PHENICIA SEED FUND	500	848	790,128	5,04%	395 064	(234 468)	160 596
FCPR PHENICIA FUND	500	1 000	1 000,000	8,88%	500 000	(129 550)	370 450
SENEC SICAR	500	100	100,000	10,00%	50 000	(50 000)	-
UNIFACTOR	340 000	5	5,000	11,33%	1 700 000	-	1 700 000
SICAR INVEST	30 000	10	10,000	3,00%	300 000	-	300 000
CLINIQUE LES PINS	100 000	10	5,000	6,71%	500 000	(500 000)	-
CARTHAGO SANTAIRE	30 000	100	100,000	5,00%	3 000 000	-	3 000 000
FCP MAXULA	10 000	100	100,000	4,90%	1 000 000	-	1 000 000
FCPR CAPITALEASEFUND1	10 000	102	102,000	6,80%	1 020 000	-	1 020 000
BRIQUETTERIE BIR MCHARGUA	40 000	100	162,500	3,33%	6 500 000	-	6 500 000
Société T-PAP	400 000	1	10,000	0,00%	4 000 000	-	4 000 000
PARTICIPATIONS EN PORTAGE :					151 800	(151 800)	-
STE NOUR EL KANTAOUI	1 518	100	100,000		151 800	(151 800)	-
FONDS CONFIES EN GESTION POUR COMPTE : (**)					17 965 036	(5 328 413)	13 449 023
FG2 SICAR INVEST					850 000	(812 400)	37 600
FG3 SICAR INVEST					1 750 000	-	1 750 000
FG3 ATD SICAR					460 000	(460 000)	-
FG4 ATD SICAR					1 500 006	(1 463 484)	36 522
FG5 ATD SICAR					2 772 000	(1 872 000)	900 000
FG6 ATD SICAR					983 030	(720 530)	262 500
FG7 ATD SICAR					1 000 000	-	1 000 000
FG SOFIA SICAR					1 000 000	-	1 000 000
FG8 ATD SICAR					6 000 000	-	6 000 000
FG9 ATD SICAR					2 500 000	-	2 500 000
Total	992 918	2 581	2 608		39 241 711	(7 704 043)	31 537 668

(**) Les emplois et les ressources des fonds à capital risque confiés en gestion pour compte chez SICAR INVEST et ATD SICAR totalisent, au 31 Décembre 2024, la somme de 19 297 922 DT et se présentent comme suit :

	FG2 SICAR INVEST	FG3 SICAR INVEST	FG3 ATD SICAR	FG4 ATD SICAR	FG5 ATD SICAR	FG6 ATD SICAR	FG7 ATD SICAR	FG SOFIA SICAR	FG8 ATD SICAR	FG9 ATD SICAR	Total au 31/12/2024.
Année de libération :	2008	2012	2008	2009	2010	2011	2020	2020	2024	2024	
Participations en rétrocession	850 000	1 750 000	460 000	500 000	2 772 000	983 030	800 000	800 253	4 800 550	2 000 000	15 715 833
Autres participations ciblées	-	-	-	1 000 006	-	-	-	-	-	-	1 000 006
Placements	11 733	-	-	-	-	-	213 863	200 000	1 259 840	499 893	2 185 329
Débiteurs divers	37 658	-	-	-	-	-	-	4 704	12 015	-	54 377
Disponibilités en Banques	817	-	20	-	-	338 046	64	3 298	79	52	342 376
Total des emplois	900 208	1 750 000	460 020	1 500 006	2 772 000	1 321 076	1 013 927	1 008 255	6 072 484	2 499 945	19 297 922
Dotations remboursables	850 000	1 750 000	460 000	1 500 006	2 772 000	983 030	1 000 000	1 000 000	6 000 000	2 500 000	18 815 036
Excédents antérieurs en instance	1 482	-	20	(1 169)	(74)	-	-	-	-	-	259
Excédent de l'exercice	1 138	-	-	(119)	(48)	338 046	13 928	7 178	72 483	(55)	432 551
Créditeurs divers	47 588	-	-	-	-	-	-	1 078	-	-	48 666
Impôts, retenus à la source	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Découverts bancaires	-	-	-	1 288	122	-	-	-	-	-	1 410
Total des ressources	900 208	1 750 000	460 020	1 500 006	2 772 000	1 321 076	1 013 928	1 008 256	6 072 483	2 499 945	19 297 922

(a) Fonds à capital risque confiés en gestion pour compte / (b) + (c) = Produits à recevoir sur fonds à capital risque

L'origine de l'excédent des produits sur les charges, réalisé par fonds, au titre de la période close le 31 Décembre 2024 se détaille comme suit :

Plus-values de rétrocession	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Produits nets des placements	1 138	-	-	-	-	338 204	13 964	7 227	72 650	-	433 183
Dividendes	727	-	-	-	-	-	-	-	-	-	727
Intérêts	-	-	-	-	-	-	-	14 088	60 073	-	74 161
Plus-values de cession	-	-	-	-	-	338 204	13 964	-	12 577	-	364 745
Moins-values de cession	-	-	-	-	-	-	-	(7 551)	-	-	(7 551)
Plus-values latentes	411	-	-	-	-	-	-	690	-	-	1 101
Services bancaires & assimilés	-	-	-	(119)	(48)	(158)	(36)	(49)	(167)	(55)	(632)
Excédent de l'exercice	1 138	-	-	(119)	(48)	338 046	13 928	7 178	72 483	(55)	432 551

Note 9 : Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles englobent exclusivement le coût d'acquisition des logiciels. Elles totalisent, au 31 Décembre 2024, une valeur nette comptable de 252 634 DT contre 87 862 DT au 31 Décembre 2023. Le tableau de variation des immobilisations incorporelles et des amortissements y afférents se présente comme suit :

Désignation	Taux d'amortissement	Valeurs brutes				Amortissements				VCN
		Début de l'exercice	Acquisitions	Cessions /Retraits	Fin de l'exercice	Début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Cessions/ Retraits	Fin de l'exercice	
Logiciels	33,3%	755 076	235 040	-	990 116	(667 214)	(70 268)	-	(737 482)	252 634
TOTAUX		755 076	235 040		990 116	(667 214)	(70 268)		(737 482)	252 634

Note 10 : Immobilisations corporelles

Cette rubrique totalise, au 31 Décembre 2024, une valeur nette comptable de 20 851 842 DT contre 14 810 405 DT au 31 Décembre 2023. Le tableau de variation des immobilisations corporelles et des amortissements y afférents se présente comme suit :

Désignation	Taux d'amortissement	Valeurs brutes				Amortissements				VCN
		Début de l'exercice	Acquisitions	Cessions /Retraits	Fin de l'exercice	Début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Cessions/ Retraits	Fin de l'exercice	
Terrains		14 250	-	-	14 250					14 250
Constructions	5% & 2%	4 315 806	-	-	4 315 806	(1 892 921)	(84 879)	-	(1 977 800)	2 338 006
Matériel de transport (*)	20,0%	14 184 211	8 371 81€	(817 388)	21 738 641	(2 702 828)	(1 708 920)	409 966	(4 001 782)	17 736 859
Equipements de bureau	10,0%	631 730	36 242	(9 302)	658 670	(508 851)	(31 970)	9 289	(531 532)	127 138
Matériel informatique	33,3%	1 095 050	49 12€	(4 077)	1 140 101	(933 950)	(101 243)	4 077	(1 031 115)	108 986
Installations générales	10,0%	1 806 236	11 957	(5 063)	1 813 130	(1 222 722)	(115 107)	4 903	(1 332 925)	480 205
Matériels de sécurité	20,0%	38 090	36 24€	-	74 338	(15 195)	(14 245)	-	(29 440)	44 898
Immob en cours		1 500	-	-	1 500					1 500
TOTAUX		22 086 873	8 505 39€	(835 830)	29 756 436	(7 276 467)	(2 056 364)	428 235	(8 904 594)	20 851 842

Note 11 : Autres actifs

Cette rubrique totalise au 31 Décembre 2024 la somme de 6 371 127 DT contre 9 118 604 DT au 31 Décembre 2023 et se détaille comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Instrument de couverture	468 423	3 583 472
Prêts et avances au personnel	1 707 305	1 612 699
Échéances à plus d'un an sur prêts	1 387 824	1 271 368
Échéances à moins d'un an sur prêts	319 481	341 331
Avances et acomptes	4 426	4 426
Moins : provisions	(4 426)	(4 426)
Dépôts et cautionnements	383 937	282 307
Créances immobilisées	423 459	321 829
Moins : provisions	(39 522)	(39 522)
Charges reportées	1 726 675	1 792 438
Frais d'émission des emprunts	11.1 1 726 675	1 792 438
Etat, impôts et taxes (actif)	525 018	358 259
Report d'impôt sur les sociétés	431 910	292 415
Retenues à la source	131 468	140 014
Moins : provisions	(38 360)	(74 170)
Autres débiteurs	952 806	1 269 478
Fonds de péréquation des changes	-	891 643
Autres débiteurs divers	1 202 172	627 201
Moins : provisions	(249 366)	(249 366)
Comptes de régularisation actif	606 963	219 952
Produits à recevoir	344 022	-
Charges constatées d'avance	259 081	203 410
Compte d'attente à régulariser	3 860	16 542
Total	6 371 127	9 118 604

11.1- Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission d'emprunts sont amortis au prorata des intérêts courus conformément à la NCT 10.

Le tableau des mouvements des frais d'émission des emprunts se présente, au 31 décembre 2024 comme suit :

Désignation	Valeurs brutes			Résorptions			VCN
	Début de l'exercice	Additions	Fin de l'exercice	Début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Fin de l'exercice	
FE des obligations ATL 2015/2	439 66€	-	439 665	439 66€	-	439 665	-
FE des obligations ATL 2016/1	324 801	-	324 801	324 801	-	324 801	-
FE des obligations ATL 2017/1	544 17€	-	544 175	540 69€	3 375	544 071	104
FE des obligations ATL 2017/2	229 36€	-	229 368	222 104	7 139	229 243	125
FE des obligations ATL 2017/3	204 92€	-	204 923	198 33€	5 764	204 099	824
FE des obligations ATL 2018/1	290 994	-	290 994	285 08€	4 408	289 491	1 503
FE des obligations ATL 2019/1	229 094	-	229 094	214 867	14 228	229 095	-
FE de l'emprunt BERD1	448 844	-	448 844	439 622	8 662	448 284	560
FE de l'emprunt BERD 2	27 21€	-	27 218	25 35€	1 860	27 218	-
FE de l'emprunt GGF	201 73€	-	201 738	199 29€	2 260	201 558	180
FE du CMT ATB	15 00€	-	15 000	15 00€	-	15 000	-
FE de l'emprunt PROPARCO	493 80€	-	493 803	339 96€	84 056	424 016	69 787
FE de l'emprunt SANAD 3	175 17€	-	175 176	121 52€	28 460	149 982	25 194
FE des obligations ATL 2020	443 30€	-	443 302	366 94€	52 953	419 902	23 400
Frais d'émission des obligations ATL 2021	383 23€	-	383 239	180 531	76 953	257 484	125 755
Frais d'émission de l'emprunt ATL 2022	383 587	-	383 587	111 514	83 574	195 088	188 499
Frais d'émission de l'emprunt GGF	93 38€	-	93 380	62 50€	18 166	80 671	12 709
Frais d'émission de l'emprunt BERD 3	60 314	-	60 314	36 83€	10 496	47 331	12 983
Frais d'émission de l'emprunt ATL 2023	553 527	-	553 527	145 63€	145 667	291 299	262 228
Frais d'émission de l'emprunt ATL 2023/2	547 24€	-	547 242	26 67€	126 160	152 833	394 409
Frais d'émission de l'emprunt ATL 2024/1	-	333 108	333 108	-	68 447	68 447	264 661
Frais d'émission de l'emprunt ATL 2024/2	-	343 753	343 753	-	-	-	343 753
TOTAUX	6 089 39€	676 861	6 766 251	4 296 95€	742 628	5 039 578	1 726 675

Note 12 : Concours bancaires et dettes rattachées

Ce poste totalise au 31 Décembre 2024 la somme de 11 570 DT contre 12 315 DT au 31 Décembre 2023 et se détaille comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Banques, découverts	11 570	12 315
Total	11 570	12 315

Note 13 : Emprunts et dettes rattachées

Les emprunts et dettes rattachées ont atteint 471 152 446 DT au 31 Décembre 2024 contre 462 918 492 DT au 31 Décembre 2023 et se détaillent comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Valeur de remboursement des emprunts	(1) 455 237 408	446 400 558
Emprunts obligataires	259 692 200	228 237 600
Emprunts auprès des banques & E. F	97 676 999	72 009 525
Emprunts extérieurs	97 868 210	146 153 433
Intérêts post comptés courus	(2) 14 861 660	14 766 164
Intérêts courus sur emprunts obligataires	12 482 791	11 999 362
Intérêts courus sur emprunts auprès des banques & E. F	1 157 737	1 025 401
Intérêts courus sur emprunts extérieurs	1 221 132	1 741 401
Contributions à payer au F.P.C	(3) 1 053 378	1 751 770
Total général	471 152 446	462 918 492

B & E.F : Banques et Etablissements Financiers

F.P.C : Fonds de Péréquation des Changes

13.1- Valeur de remboursement des emprunts

La valeur de remboursement des emprunts s'établit à 455 237 408 DT au 31 Décembre 2024 contre 446 400 558 DT au 31 Décembre 2023.

Par rapport au 31 décembre 2023, la valeur de remboursement des emprunts a enregistré, au 31 Décembre 2024, un croisement net de 8 836 850 DT expliqué comme suit :

DESIGNATION	Solde en début de l'exercice	Mouvements de l'exercice			Soldes en fin d'exercice		
		+ Utilisations	- Remboursements	± Différences de change	Solde global	Échéances à moins d'un 1	Échéances à plus d'un 1
ATL 2017/1	6 909 200	-	(6 909 200)	-	-	-	-
ATL 2017-2	4 000 000	-	(4 000 000)	-	-	-	-
ATL 2017/3	3 560 000	-	(1 780 000)	-	1 780 000	1 780 000	-
ATL 2018/1	1 700 400	-	(850 200)	-	850 200	850 200	-
ATL 2019-1	4 000 000	-	(4 000 000)	-	-	-	-
ATL 2020/1	16 000 000	-	(8 000 000)	-	8 000 000	8 000 000	-
ATL 2021/1	35 800 000	-	(4 200 000)	-	31 600 000	8 000 000	23 600 000
ATL 2022/1	36 268 000	-	(3 732 000)	-	32 536 000	8 000 000	24 536 000
ATL 2023/1	60 000 000	-	(10 654 000)	-	49 346 000	10 654 000	38 692 000
ATL 2023/2	60 000 000	-	(4 420 000)	-	55 580 000	4 420 000	51 160 000
ATL 2024/1	-	40 000 000	-	-	40 000 000	8 000 000	32 000 000
ATL 2024/2	-	40 000 000	-	-	40 000 000	-	40 000 000
Total des emprunts obligataires	228 237 600	80 000 000	(48 545 400)		259 692 200	49 704 200	209 988 000
BIRD	7 344 111	-	(1 366 667)	1	5 977 445	1 366 667	4 610 778
BEI	4 266 265	-	(3 301 328)	(964 937)	-	-	-
BERD	17 319 958	-	(11 534 681)	(250 444)	5 534 833	3 603 611	1 931 223
SANAD fund	18 837 224	-	(7 266 666)	(500 889)	11 069 669	7 207 222	3 862 447
GREEN FOR GROWTH Fund	14 267 381	-	(6 463 507)	(687 644)	7 116 230	4 651 102	2 465 127
KFW	55 862 661	-	(4 297 128)	-	51 565 533	8 594 256	42 971 277
PROPARCO	28 255 833	-	(10 968 333)	(683 000)	16 604 500	10 845 000	5 759 500
Total des emprunts imputés sur des lignes extérieures	146 153 433	-	(45 198 310)	(3 086 913)	97 868 210	36 267 858	61 600 352
STB (CMT)	2 000 000	-	(1 000 000)	(0)	1 000 000	1 000 000	-
CITI BANK (CCT)	50 000 000	119 900 000	(119 900 000)	(0)	50 000 000	50 000 000	-
ATTIJARI BANK (CMT)	4 800 000	5 000 000	(2 900 000)	(0)	6 900 000	3 400 000	3 500 000
QNB	1 744 663	20 067 269	(1 752 508)	0	20 059 424	4 000 000	16 059 424
BTL	642 432	15 241 248	(10 425 392)	0	5 458 288	500 000	4 958 288
BIAT (CMT)	7 619 048	-	(1 904 762)	-	5 714 286	1 904 762	3 809 524
WIFAK	-	3 945 436	(1 454 238)	-	2 491 198	-	2 491 198
ALBARAKA	4 550 633	3 027 162	(2 988 806)	(0)	4 588 989	2 294 343	2 294 646
BT	27 146	-	(25 824)	(0)	1 322	-	1 322
BTE	625 603	-	(291 925)	-	333 678	-	333 678
BH	-	251 312	(1 498)	-	249 814	-	249 814
ATB	-	880 000	-	-	880 000	880 000	-
Total des autres emprunts et concours bancaires	72 009 525	168 312 425	(142 644 951)	(1)	97 676 998	63 979 105	33 697 894
TOTAL GENERAL	446 400 558	248 312 425	(236 388 661)	(3 086 914)	455 237 408	149 951 163	305 286 246

13.2- Analyse des emprunts par maturité

Intitulé	Au 31 Décembre 2024				Au 31 Décembre 2023				
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 an	Total en principal (1)	Intérêts courus (2)	Contributions à payer au F.P.C (3)	Total Général (1) +(2) +(3)	Total Général
Dettes représentées par un titre									
- Dettes représentées par un titre dont l'échéance est supérieure à un an à l'émission									
Emprunts obligataires à taux fixe	16 434 000	29 270 200	193 062 000	16 926 000	255 692 200	12 482 791	-	268 174 991	231 945 285
Emprunts obligataires à taux variable	-	-	-	-	-	-	-	-	4 225 700
Dettes subordonnées									
- Dettes subordonnées remboursables									
Emprunts obligataires à taux fixe	4 000 000	-	-	-	4 000 000	-	-	4 000 000	4 065 977
Autres fonds empruntés									
- Emprunts contractés auprès d'établissements financiers étrangers									
Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD)	683 333	683 333	4 244 112	366 667	5 977 445	266 821	-	6 244 266	7 672 950
Banque Européenne d'Investissement (BEI)	-	-	-	-	-	-	-	-	4 292 020
SANAD Fund (SANAD)	3 344 777	3 862 444	3 862 447	-	11 069 669	192 093	358 600	11 620 362	19 751 973
Green for Growth Fund (GGF)	2 185 959	2 465 143	2 465 127	-	7 116 230	73 756	136 783	7 326 769	14 612 649
BERD	1 672 388	1 931 223	1 931 223	-	5 534 833	141 212	140 510	5 816 555	17 868 451
PROPARCO	5 085 499	5 759 500	5 759 500	-	16 604 500	229 107	417 484	17 251 091	29 326 386
KFW	876 923	7 717 332	34 377 022	8 594 255	51 565 533	318 143	-	51 883 676	56 122 175
- Emprunts contractés auprès d'établissements financiers tunisiens									
Crédits directs									
CITI BANK	28 100 000	21 900 000	-	-	50 000 000	847 218	-	50 847 218	50 820 852
ATTIJARI	850 000	2 550 000	3 500 000	-	6 900 000	80 053	-	6 980 053	4 804 096
STB	250 000	750 000	-	-	1 000 000	9 464	-	1 009 464	2 018 668
BIAT	476 190	1 428 571	3 809 524	-	5 714 286	20 933	-	5 735 219	7 646 959
QNB	1 000 000	3 000 000	16 059 424	-	20 059 424	163 448	-	20 222 872	1 744 663
ALBARAKA	2 294 343	-	2 294 646	-	4 588 989	-	-	4 588 989	4 550 633
BT	-	-	1 322	-	1 322	-	-	1 322	27 146
WIFAK	-	-	2 491 198	-	2 491 198	-	-	2 491 198	-
BTE	-	-	333 678	-	333 678	-	-	333 678	625 603
BTL	500 000	-	4 958 288	-	5 458 288	-	-	5 458 288	642 432
BH	-	-	249 814	-	249 814	-	-	249 814	-
ATB	880 000	-	-	-	880 000	-	-	880 000	-
Soldes au 31/12/2024	68 633 412	81 317 746	279 399 325	25 886 922	455 237 408	14 825 039	1 053 377	471 115 825	462 764 618

Note 14 : Dettes envers la clientèle

Les dettes envers la clientèle ont atteint 3 482 638 DT au 31 Décembre 2024 contre 3 051 976 DT au 31 Décembre 2023 et se détaillent comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Avances et acomptes reçus des clients	3 482 638	3 051 976
Total net	3 482 638	3 051 976

Note 15 : Fournisseurs et comptes rattachés

Les dettes envers les fournisseurs totalisent 84 771 015DT au 31 Décembre 2024 contre 75 092 636 DT au 31 Décembre 2023 et se détaillent comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Fournisseurs de biens	(1) 83 642 904	74 062 611
Fournisseurs, factures parvenues	6 605 891	4 525 121
Fournisseurs, factures non parvenues	2 215 014	1 446 750
Effets à payer	74 821 999	68 090 740
Autres fournisseurs	(2) 1 128 111	1 030 025
Compagnies d'assurance	1 036	1 036
Fournisseurs d'immobilisations propres	8 394	25 154
Divers fournisseurs	1 118 681	1 003 835
Total général	84 771 015	75 092 636

Note 16 : Autres passifs

Les autres passifs totalisent 18 573 775 DT au 31 Décembre 2024 contre 14 556 711 DT au 31 Décembre 2023 et se détaillent comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Provisions pour risques et charges :	2 251 629	1 600 000
Provision pour risque et charges	2 150 000	1 600 000
Provision affaires en contentieux	101 630	-
Etat impôts et taxes :	10 251 078	7 362 160
Impôt sur les sociétés à payer	16.1 7 209 327	4 589 337
TVA à payer	2 096 920	1 955 269
Autres impôts et taxes	944 831	817 554
Personnel :	4 128 114	3 239 813
Bonus et primes de bilan à payer	3 651 853	2 789 537
Congés à payer	476 262	450 276
Créditeurs divers	5 136	423 584
Actionnaires, dividendes à payer	498	462
Autres créditeurs divers	4 638	423 122
Organismes de sécurité sociale	523 141	498 533
Autres charges à payer	1 242 320	1 407 010
Comptes de régularisation passif :	172 357	25 611
Comptes d'attente à régulariser	172 357	25 611
Total	18 573 775	14 556 711

16.1- Impôt sur les sociétés à payer (ou report d'I.S)

Ce poste peut être détaillé comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Impôt sur les sociétés dû	15 783 548	11 583 073
Acomptes provisionnels	(8 467 548)	(6 935 115)
Retenues à la source opérées par les tiers	(106 673)	(58 621)
Dette (report) d'impôt exigible	7 209 327	4 589 337

Note 17 : Capitaux propres

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

		31/12/2024	31/12/2023
Capital social		32 500 000	32 500 000
Prime d'émission		25 250 000	25 250 000
Réserve légale	(A)	6 578 518	5 089 861
Réserve pour réinvestissements exonérés		36 308 955	30 746 525
Réserve extraordinaires		6 000 000	6 000 000
Réserves pour fonds social	(B)	2 407 474	2 107 474
Résultats reportés (*) (**)		12 456 820	9 582 143
Capitaux propres avant résultat de l'exercice		121 501 767	111 276 003
Résultat consolidé de l'exercice (1)		22 111 702	19 975 764
Total des capitaux propres avant affectation	(D)	143 613 469	131 251 767
Nombre d'actions (2)		32 500 000	32 500 000
Résultat par action (1) / (2)	(C)	0,680	0,615

(*) Résultats accumulés et non distribués, faisant partie intégrante des fonds propres distribuables en franchise de retenue conformément aux dispositions du paragraphe 7 de l'article 19 de la loi n° 2013-54 du 30 décembre 2013, portant loi de finances pour l'année 2014.

(**) Le montant distribuable en franchise de retenue conformément aux dispositions du paragraphe 7 de l'article 19 de la loi n° 2013-54 du 30 décembre 2013, portant loi de finances pour l'année 2014 s'élève à 54 502 DT

(A) La réserve légale a été constituée conformément aux dispositions de l'article 287 du code des sociétés commerciales. La société doit affecter au moins 5% de son résultat net, majoré ou minoré des résultats reportés des exercices antérieurs, à la réserve légale.

(B) Le fonds social est constitué par une affectation des résultats de l'exercice et est considéré par la société comme une réserve à caractère non distribuable. Ce montant est exclusivement dédié à des utilisations remboursables sous forme de prêts au personnel.

(C) Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net de la période attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat par action ainsi déterminé correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables. [Cf. la note 3 (c-12)].

(D) Le tableau de variation des capitaux propres se présente comme suit :

Intitulé	Capital social	Prime d'émission	Réserves légales	Réserves pour R.E (*)	Réserve extra-ordinaires	Réserves pour fonds social	Réserves consolidés	Résultat se l'exercice	Total
Soldes au 31/12/2022	32 500 000	25 250 000	3 887 820	27 353 745	6 000 000	1 907 474	6 882 102	16 270 426	120 051 567
Reclassements	-	-	-	(607 220)	-	-	607 220	-	-
Affectations décidées par l'AGO	-	-	1 202 041	4 000 000	-	200 000	10 868 385	(16 270 426)	-
Dividendes décidés par l'AGO	-	-	-	-	-	-	(8 775 000)	-	(8 775 000)
Résultat net de l'exercice	-	-	-	-	-	-	-	19 975 764	19 975 764
Soldes au 31/12/2023	32 500 000	25 250 000	5 089 861	30 746 525	6 000 000	2 107 474	9 582 143	19 975 764	131 251 767
Augmentation du capital	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Reclassements	-	-	-	(437 570)	-	-	437 570	-	-
Affectations décidées par l'AGO	-	-	1 488 658	6 000 000	-	300 000	12 187 107	(19 975 764)	-
Dividendes décidés par l'AGO	-	-	-	-	-	-	(9 750 000)	-	(9 750 000)
Résultat net de l'exercice	-	-	-	-	-	-	-	22 111 703	22 111 703
Soldes au 31/12/2024	32 500 000	25 250 000	6 578 518	36 308 955	6 000 000	2 407 474	12 456 820	22 111 702	143 613 469

Note 18 : Produits de leasing

Les produits de leasing se détaillent comparativement comme suit :

		31/12/2024	31/12/2023
Intérêts et revenus assimilés (1)		94 314 028	86 178 672
Marges financières nettes de leasing	(A)	86 885 539	79 640 014
Revenus des opérations LLD	(B)	5 058 459	3 567 609
Préloyers	(B)	44 701	72 296
Intérêts de retard		3 075 161	3 212 840
Variation des produits réservés		(749 832)	(314 087)
Autres produits sur opérations de leasing (2)		2 770 461	2 397 477
Produits sur cessions anticipées de biens donnés en leasing		1 175 046	825 123
Récupération de frais de dossiers		886 480	845 986
Récupération de frais de rejet		708 936	726 368
Total		97 084 489	88 576 149
Encours financiers des contrats actifs			
Au début de l'exercice		580 200 831	546 961 035
A la fin de l'exercice		637 432 842	580 200 831
Moyenne	(C)	608 816 837	563 580 933
Produits de l'exercice	(D)	91 988 699	83 279 919
Taux moyen		15,1%	14,8%

Note 19 : Charges financières nettes

Les charges financières nettes se détaillent comparativement comme suit :

		31/12/2024	31/12/2023
Charges financières des emprunts (1)	(A)	(42 667 957)	(40 372 600)
Intérêts sur emprunts obligataires		(24 577 321)	(20 973 279)
Intérêts sur emprunts auprès de B & E. F		(7 504 582)	(5 131 697)
Intérêts sur emprunts extérieurs		(5 740 610)	(7 406 136)
Contributions au F.P.C		(3 443 380)	(5 572 622)
Commissions bancaires		(599 366)	(481 039)
Intérêts sur certificats de dépôts		(60 073)	-
Résorptions des frais d'émission des emprunts		(742 625)	(807 827)
Autres charges financières nettes (2)		328 927	307 598
Intérêts sur comptes courants		328 927	307 598
Relation de couverture (3)		-	-
Gains et pertes nets de change sur actualisation des emprunts extérieurs		3 115 050	840 323
Gains et pertes nets sur instruments de couverture		(3 115 050)	(840 323)
Total		(42 339 030)	(40 065 002)
Encours des emprunts			
Au début de l'exercice		446 400 557	392 729 753
A la fin de l'exercice		455 237 409	446 400 557
Moyenne		450 818 983	419 565 155
Taux moyen		9,5%	9,6%

B & E.F : Banques et Etablissements financiers

F.P.C : Fonds de Péréquation des Changes

Note 20 : Produits des placements

Les produits des placements se détaillent comparativement comme suit :

		31/12/2024	31/12/2023
Produits des placements à court terme (1)		2 900 896	3 721 072
Revenus des certificats de dépôt		2 900 896	3 721 072
Produits des placements à long terme (2)		1 475 607	514 341
Dividendes		255 006	255 000
Revenus nets des fonds gérés		432 102	60 311
Gains sur cession d'actions		760 000	174 280
Jetons de présence		28 500	24 750
Total		4 376 503	4 235 413

Note 21 : Autres produits d'exploitation

Les autres produits d'exploitation se détaillent comparativement comme suit :

		31/12/2024	31/12/2023
Produits locatifs des contrats de location simple		9 834	1 107
Intérêts sur prêts au personnel		101 308	81 271
Ristournes sur contrats d'assurance		329 540	256 662
Remboursement de sinistres sur immobilisations propres		61 910	22 219
Total		502 592	361 259

Le montant de la rubrique subvention d'exploitation (Avance TFP) est relatif à l'avance sur crédit de la formation professionnelle pour l'année 2024.

Note 22 : Charges de personnel

Figurent sous cet intitulé les avantages du personnel, c'est-à-dire toutes formes de contrepartie donnée par la société au titre des services rendus par ses salariés et dirigeants.

Les avantages du personnel de la société comprennent :

-Les avantages à court terme comme les salaires et les cotisations de sécurité sociale, les congés payés et les congés maladie, l'intéressement et les primes ainsi que les avantages non monétaires dont bénéficient les salariés en activité et les dirigeants ;

-Les avantages postérieurs à l'emploi comme les pensions et autres prestations de retraite ainsi que l'indemnité de départ à la retraite.

Cette rubrique, totalise au 31 Décembre 2024 la somme de -12 744 043 DT, contre -11 588 330 DT au 31 Décembre 2023.

	31/12/2024	31/12/2023
Avantages à court terme	(11 556 903)	(10 280 809)
Salaires et compléments de salaires	(7 266 509)	(6 551 705)
Bonus et prime de bilan	(2 901 614)	(2 358 399)
Autres charges de personnel	(551 537)	(595 693)
Cotisations aux régimes de base de sécurité sociale (*)	(796 165)	(736 869)
Cotisations au régime de réparation des accidents de travail	(41 078)	(38 143)
Avantages postérieurs à l'emploi	(1 187 140)	(1 307 521)
Cotisations patronales au régime de retraite de base	(640 922)	(593 187)
Cotisations patronales au régime de retraite complémentaire	(287 075)	(261 395)
Primes d'assurance-Complément retraite	-	(143 093)
Primes d'assurance-Indemnité de départ à la retraite	(259 143)	(309 846)
Total	(12 744 043)	(11 588 330)

Note 23 : Autres charges d'exploitation

Le détail des autres charges d'exploitation se présente comparativement comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Honoraires et autres rémunérations	(1 041 452)	(1 079 605)
Achats d'exploitation (carburants, traites, etc.)	(324 877)	(410 140)
Autres impôts et taxes	(681 188)	(567 330)
Publicité, publications et relations publiques	(141 888)	(225 432)
Frais postaux et de télécommunication	(222 880)	(225 048)
Services bancaires et assimilés	(286 058)	(188 063)
Frais d'entretien, nettoyage et gardiennage	(611 226)	(1 027 658)
Cotisations APB	(13 506)	(25 434)
Loyers et charges locatives	(172 619)	(126 109)
Frais de gestion des valeurs mobilières	(174 545)	(179 859)
Autres charges d'exploitation	(736 749)	59 330
Total	(4 406 988)	(3 995 348)

Note 24 : Dotations aux amortissements et aux résorptions

Les dotations de la période aux comptes d'amortissements et aux comptes de résorptions de frais préliminaires se détaillent comparativement comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Dotations aux amortissements des Immobilisations incorporelles	(1 541 907)	(84 949)
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	(590 239)	(540 309)
Total	(2 132 147)	(625 258)

Note 25 : Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées

Le coût du risque de contrepartie encouru sur la clientèle ainsi que les dotations nettes des reprises de provisions pour dépréciation des autres actifs et pour risques et charges se présentent comparativement comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Coût du risque (1)	(2 356 084)	(4 769 455)
Dotations aux provisions pour risques sur la clientèle	(1 961 914)	(3 815 260)
Reprises de provisions pour risques	(394 170)	(954 195)
Pertes sur créances radiées	(2 812 204)	(4 741 426)
Reprises de provisions suite à la radiation de créances	2 514 199	4 189 514
Annulation de produits réservés sur créances radiées	298 005	551 911
Variation des provisions pour dépréciation des autres actifs (2)	(83 000)	-
Dotations	(83 000)	-
Variation des provisions pour risques et charges (3)	(651 631)	336 589
Dotations	(1 045 801)	(600 000)
Reprises sur provisions pour risques	394 170	936 589
Total (1) + (2) + (3)	(3 090 715)	(4 432 866)

Note 26 : Dotations nettes aux provisions pour dépréciation des titres

Les dotations nettes de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres se détaillent comparativement comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Dotations	(77 525)	(443 582)
Reprises	537 243	437 570
Total	459 718	(6 012)

Note 27 : Autres gains ordinaires

Au 31/12/2024, les autres gains ordinaires totalisent 1 015 767 dinars contre 926 796 DT au 31/12/2023. Le détail se présente comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Profits exceptionnels	1 015 767	926 796
Total	1 015 767	926 796

Ces produits proviennent essentiellement des opérations exceptionnelles réalisées sur les contrats de location : tel que l'a purement des règlements non affectés, les cessions des biens récupérés, le recouvrement de certaines créances radiées, les montants payés par les sociétés d'assurances....

Note 28 : Autres pertes ordinaires

Au 31/12/2024, les autres pertes ordinaires totalisent -159 426 dinars contre -56 915 DT au 31/12/2023. Le détail se présente comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Pertes exceptionnelles	(159 426)	(56 915)
Total	(159 426)	(56 915)

Note 29 : Impôt sur les bénéfices

L'analyse de ce poste se présente comme suit :

		31/12/2024	31/12/2023
Charge courante d'impôt sur les bénéfices	29.1	(13 162 796)	(9 432 591)
Total		(13 162 796)	(9 432 591)

Note 30 : Eléments extraordinaires

Taxe conjoncturelle

L'article 22 de la loi de finances pour l'année 2023 a prévu la poursuite du relèvement, d'une manière conjoncturelle, de la Contribution Sociale de Solidarité due par les sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés au taux de 35% . Cette contribution est portée à 4% sur les bénéfices dont le délai de déclaration intervient au cours des années 2023,2024 et 2025.

L'article 64 de la loi de finances pour l'année 2024 a prévu une institution d'une taxe conjoncturelle due par les banques et les établissements financiers au profit de l'état de 4% sur les bénéfices dont le délai de déclaration intervient au cours des années 2024 et 2025

Augmentation du taux d'imposition : L'article 37 de la loi de finances 2025 a prévu une augmentation de l'impôt sur les sociétés due par les banques et les établissements financiers au profit de l'état de 5% (40% au lieu de 35%) sur les bénéfices réalisés à partir de l'année 2024

Note 31 : Encaissements autres que leasing

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Encaissements sur créances des contrats de location simple (*) et assistances	39 166	35 011
Jetons de présence perçus	28 500	24 750
Ristournes encaissées sur contrats d'assurance	329 540	256 662
Remboursement de sinistres sur immobilisations propres	61 910	22 220
Autres	2 064 080	4 914 291
Total	2 523 196	5 252 934

(*) Il s'agit de la location du siège de ATL LLD , le montant annuel est 29 md avec une augmentation annuel de 5%.

Le contrat ne comporte pas des loyers conditionnels.

Note 32 : Intérêts perçus

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Intérêts perçus sur placements à court terme	2 006 800	1 850 931
Intérêts perçus sur comptes courants bancaires débiteurs	262 889	309 813
Total	2 269 689	2 160 744

Note 33 : Intérêts payés

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Intérêts payés sur emprunts obligataires	(24 093 892)	(16 392 357)
Intérêts payés sur emprunts auprès de B & E. F	(7 411 876)	(4 687 825)
Intérêts payés sur emprunts extérieurs	(6 359 518)	(8 069 678)
Contributions payées au F.P.C	(3 266 155)	(7 026 781)
Intérêts payés sur certificats de leasing	(21 750)	-
Intérêts payés sur comptes courants bancaires	(5 716)	(2 215)
Couverture du risque de change avéré sur intérêts	142 801	200 521
Total	(41 016 107)	(35 978 335)

B & E.F : Banques et Etablissements financiers **F.P.C** : Fonds de Péréquation des Changes

Note 34 : Impôts sur le résultat payés

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Impôt sur les sociétés payé	(4 623 760)	(4 694 464)
Acomptes provisionnels payés	(8 467 548)	(6 935 115)
Retenues à la source opérée par les tiers	(32 411)	(4 136)
Total	(13 123 719)	(11 633 715)

Note 35 : Dividendes reçus sur placements à long terme

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Dividendes perçus sur titres UNIFACTOR	255 006	255 000
Total	255 006	255 000

Note 36 : Produits perçus des fonds à capital risque confiés en gestion pour compte

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Produits perçus sur FG 3 ATD SICAR	37 468	44 950
Total	37 468	44 950

Note 37 : Décaissements sur acquisition de placements à long terme

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Participations	(10 250 000)	(4 000 000)
Total	(10 250 000)	(4 000 000)

Note 38 : Encaissements provenant de la cession de placements à long terme

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Remboursements sur fonds à capital risque	3 259 550	-
Total	3 259 550	-

Note 39 : Décaissements sur acquisition d'immobilisations propres

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Coût d'entrée des immobilisations incorporelles acquises	(129 078)	(6 300)
Coût d'entrée des immobilisations corporelles acquises	(8 680 786)	(2 450 040)
TVA récupérable et autres droits sur acquisition d'immobilisations	(38 415)	(61 093)
Dettes envers les fournisseurs d'immobilisations en fin de période	-	26 894
Total	(8 848 279)	(2 490 539)

Note 40 : Encaissements provenant de la cession d'immobilisations propres

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Valeur brute des immobilisations cédées	203 067	410 251
Amortissements cumulés des immobilisations cédées	(202 894)	(408 697)
Résultat de cession des immobilisations	307 909	510 633
Total	308 083	512 187

Note 41 : Dividendes versés

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Détachement de dividendes	(9 750 000)	(8 775 000)
Dividendes non versés	36	38
Total	(9 749 964)	(8 774 962)

Note 42 : Encaissements provenant des emprunts

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit

	31/12/2024	31/12/2023
Encaissements sur émission d'emprunts obligataires	80 000 000	120 000 000
Encaissements sur emprunts extérieurs	-	17 156 880
Encaissements sur emprunts bancaires à moyen terme	12 412 425	1 760 559
Encaissements sur certificats de leasing	25 000 000	-
Flux net sur crédits bancaires à court terme	130 900 000	125 500 000
Total	248 312 425	264 417 439

Note 43 : Remboursement des emprunts

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Remboursements sur emprunts obligataires	(48 545 400)	(48 813 300)
Remboursements sur emprunts extérieurs	(45 198 309)	(39 627 579)
Remboursements sur crédits bancaires à moyen terme	(11 744 951)	(121 444 338)
Flux net sur crédits bancaires à court terme	(130 900 000)	-
Total	(236 388 661)	(209 885 218)

Note 44 : Trésorerie

Le détail des composantes de la trésorerie de la société se présente comparativement comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Avoirs en banques	11 943 207	7 593 944
Découverts bancaires	(11 570)	(12 315)
Avoirs chez les Intermédiaires en bourse	79	79
Avoirs en caisse	29 662	41 414
Placements en OPCVM de distribution obligatoire	321	321
Total	11 961 700	7 623 443

Note 45 : Transactions avec les parties liées

45.1- Rémunérations et avantages sociaux bénéficiant aux mandataires sociaux :

Le tableau ci-dessous présente la rémunération brute inscrite en charges de l'exercice 2024 ainsi que les avantages en nature et les jetons de présence de 2023. Il présente, en outre, les autres éléments constitutifs d'avantages à court terme sous forme de droits aux congés payés, et de cotisations au régime d'assurance groupe ainsi que des cotisations de sécurité sociale liées aux régimes obligatoires de prestations familiales, d'assurance sociale, d'assurance maladie et de réparation des préjudices résultant des accidents de travail et des maladies professionnelles.

Nature de la rémunération	Président du conseil		DG		DGA		Administrateurs	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2024						
Avantages à court terme			809 600	717 166	638 284	414 589		
Salaires mensuels			315 635	-	229 478	-		
Prime de bilan			431 163	519 743	245 481	365 712		
Gratification fin de service			52 491	197 423	-	-		
Avantages en nature			6 382	-	2 310	-		
Droits aux congés acquis et non co			-	-	25 124	25 124		
Cotisations aux régimes de sécurité			-	-	78 714	-		
Cotisations aux régimes d'assurance complément retraite			-	-	25 760	-		
Régime d'assurance maladie			3 929	-	7 664	-		
Régime d'assurance indemnité de départ à la retraite			-	-	23 753	23 753		
Jetons de présence	150 000	150 000	18 750	18 750			380 625	380 625
Total	150 000	150 000	828 350	735 916	638 284	414 589	380 625	380 625

Les avantages postérieurs à l'emploi bénéficiant aux mandataires sociaux peuvent être récapitulés comme suit :

	DG	DGA
Avantages postérieurs à l'emploi		
Régimes de retraite à cotisations définies		
Cotisations dues par la société dans l'année		
Régime national de base		78 714
Régime national complémentaire		25 760
Régime d'assurance complément retraite		-
Régime d'assurance indemnité de départ à la retraite		23 753
Total		128 227

45.2- Nature des relations avec les parties liées

Les principales parties liées à la société ATL sont les actionnaires de référence exerçant sur les politiques opérationnelles et financières de celle-ci une influence notable ainsi que les sociétés apparentées auxdits actionnaires et ayant des dirigeants communs avec l'ATL. La liste des parties liées à l'ATL se présente comme suit :

A.T. B	Actionnaire détenant 40% du capital de l'ATL et exerçant sur les politiques opérationnelles et financières de celle-ci un contrôle de droit.
ENNAKL	Actionnaire détenant 8,21% du capital de l'ATL et exerçant sur les politiques opérationnelles et financières de celle-ci une influence notable.
B.N. A	Actionnaire détenant 11,13% du capital de l'ATL et exerçant sur les politiques opérationnelles et financières de celle-ci une influence notable.
ATD SICAR	Filiale de l'A.T. B et ayant des dirigeants communs avec l'A.T.L (% d'intérêt de l'A.T. B au 31 décembre 2023 : 44,09%) (**)
A.F.C	Entreprise associée de l'A.T. B et ayant des dirigeants communs avec l'A.T. L (% d'intérêt de l'A.T. B au 31 décembre 2023 : 34,29%) (**)
FCP SALAMETTE CAP (*)	Entreprise associée de l'A.T. B et ayant des dirigeants communs avec l'A.T. L (% d'intérêt de l'A.T. B au 31 décembre 2020 : 0,12%) (**)
PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV(****)	Filiale de la B.N.A et ayant des dirigeants communs avec l'A.T. L (% d'intérêt de la B.N.A au 31 décembre 2023 : 0,08%) (**)
S.I.C.A.R INVEST	Filiale de la B.N.A et ayant des dirigeants communs avec l'A.T. L (% d'intérêt de la B.N.A au 31 décembre 2023 : 74,77%) (***)
B.N.A CAPITAUX	Filiale de la B.N.A et ayant des dirigeants communs avec l'A.T. L (% d'intérêt de la B.N.A au 31 décembre 2023 : 98,71%) (***)

(*) OPCVM dont le gestionnaire est l'A.F.C et le dépositaire est l'A.T.B

(**) Selon les derniers états financiers consolidés publiés du groupe A.T.B.

(***) Selon les derniers états financiers consolidés publiés du groupe B.N.A.

(****) SICAV obligataire

45.2.1. Nature des relations avec les parties liées

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024, certaines transactions ont été conclues par l'A.T.L avec les parties liées sus-indiquées. Le détail de ces opérations est récapitulé ci-dessous.

Opérations de l'exercice	ATB	BNA	ATD SICAR	SICAR INVEST	AFC	BNA CAPITAL
Honoraires sur note d'opération de l'emprunt ATL 2024	-	-	-	-	(338 208)	(338 208)
Commissions sur tenue des registres de valeurs mobilières	-	-	-	-	-	-
Commissions de garantie	(314 354)	(136 800)	-	-	-	-
Commissions de gestion des fonds à capital risques	-	-	(58 500)	(8 581)	-	-
Commissions sur opérations bancaires	(2 631)	(3 717)	-	-	-	-
Intérêts perçus sur comptes courants bancaires	69 359	42 367	-	-	-	-
Intérêts perçus sur placements à court terme en certificats de dépôt	2 674 337	226 559	-	-	-	-
Intérêts sur emprunts obligataires	(144 994)	(278 401)	-	-	-	(423 395)
Intérêts intercalaires sur emprunt obligataires	-	(91 697)	-	-	-	-
Intérêts sur certificat de dépôt	-	-	(60 073)	-	-	-
Commission d'apporteur d'affaires	(20 300)	(16 100)	-	-	-	-
Intérêts sur opérations de leasing	-	-	-	-	-	-
Charge de location matériel longue durée	-	-	-	-	-	-
Acquisition de biens donnés en leasing/contrats mis en force	-	-	-	-	-	-

La fixation des prix entre les parties liées se fait selon les conditions du marché.

Les transactions conclues par l'ATL avec les parties liées, indiquées dans la note 45.2.1, ont été réalisées dans les conditions normales du marché.

45.2.2. Encours des opérations réalisées avec les parties liées

L'encours des opérations réalisées avec les parties liées se présente au 31 décembre 2024 comme suit :

Soldes à la fin de l'exercice	ATB	BNA	ATD SICAR	SICAR INVEST	AFC	BNA CAPITAUX	SANADETT SICAV	ATLLLD	ENNAKL
Échéances à moins d'un an sur crédits de leasing	-	-	-	-	-	-	-	295 639	-
Échéances à plus d'un an sur emprunts obligataires	(644 867)	(1 442 667)	-	-	-	-	-	-	-
Échéances à moins d'un an sur emprunts obligataires	(177 567)	(674 042)	-	-	-	(18 679)	-	-	-
Intérêts courus et non échus sur emprunts obligataires	-	(111 598)	-	-	-	(18 680)	(355 897)	-	-
Placements à court terme en certificats de dépôts au nominal	34 000 000	-	-	-	-	-	-	-	-
Intérêts précomptés non courus sur certificats de dépôt	238 569	-	-	-	-	-	-	-	-
Commissions de gestion de fonds à capital risque, à payer	-	-	(112 808)	(4 286)	-	-	-	-	-
Effets à payer sur biens donnés en leasing	-	-	-	-	-	-	-	-	(8 858 784)
Solde net des comptes de trésorerie	3 037 209	1 355 082	-	-	-	-	-	-	-

Note 46 : Engagement hors bilan

46.1. Autres engagements donnés

Sous cet intitulé figurent le principal à échoir et les intérêts à courir au titre des tirages imputés sur les lignes BIRD et KFW, leur détail se présente comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Principal à échoir sur emprunts extérieurs	57 376 311	62 672 481
Intérêts à courir sur emprunts extérieurs	9 250 861	12 380 101
Total	66 627 172	75 052 582

46.2. Garanties recues d'établissements bancaires

Sous cet intitulé figurent les autorisations irrévocables et confirmés données en faveur de la BCT, sur ordre et pour le compte de l'ATL, par deux banques de la place en vue de débiter leurs comptes ouverts chez la BCT du montant exigible au titre des emprunts extérieurs susvisés.

Note 47 : Evénements postérieurs à la clôture

Les présents états financiers ont été autorisés pour publication par le conseil d'administration du 18 février 2025. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

Ces états financiers sont préparés selon l'hypothèse de la continuité d'exploitation.

ÉTAT DE RESULTAT CONSOLIDÉ PAR PÔLE

31 Décembre 2024

(Unité : en dinars)

	Jusqu'au 31/12/2024			Jusqu'au 31/12/2023		
	Location financement	Location Longue Durée	Total	Location financement	Location Longue Durée	Total
Intérêts et revenus assimilés sur opérations de leasing	89 255 568	-	89 255 568	82 611 063	-	82 611 063
Revenu des opérations de location longue durée	-	5 058 459	5 058 459	-	3 567 609	3 567 609
Autres produits sur opérations de leasing	2 770 462	-	2 770 462	2 397 477	-	2 397 477
Total des produits de leasing	92 026 030	5 058 459	97 084 488	85 008 540	3 567 609	88 576 149
Charges financières nettes	(41 112 719)	(1 226 311)	(42 339 030)	(39 268 868)	(796 134)	(40 065 002)
Coût des opérations de location longue durée	-	(690 383)	(690 383)	-	(1 549 870)	(1 549 870)
Produits des placements	4 376 503	-	4 376 503	4 231 455	3 958	4 235 413
Produits nets	55 289 814	3 141 765	58 431 577	49 971 127	1 225 563	51 196 690
Autres produits d'exploitation	502 592	-	502 592	361 259	-	361 259
Charges de personnel	(12 291 233)	(452 810)	(12 744 043)	(11 217 521)	(370 809)	(11 588 330)
Autres charges d'exploitation	(3 671 831)	(735 157)	(4 406 988)	(3 251 654)	(743 695)	(3 995 348)
Dotations aux amortissements et aux résorptions	(660 508)	(1 471 639)	(2 132 147)	(594 002)	(31 256)	(625 258)
Total charges d'exploitation	(16 120 980)	(2 659 606)	(18 780 586)	(14 701 918)	(1 145 759)	(15 847 677)
RESULTAT D'EXPLOITATION AVANT PROVISIONS	39 168 834	482 159	39 650 991	35 269 209	79 804	35 349 013
Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées	(3 007 715)	(83 000)	(3 090 715)	(4 432 866)	-	(4 432 866)
Dotations aux provisions pour dépréciation des titres	459 718	-	459 718	(6 012)	-	(6 012)
Résultat d'exploitation	36 620 837	399 159	37 019 994	30 830 331	79 804	30 910 135
Autres gains ordinaires	811 441	204 326	1 015 767	926 789	7	926 796
Autres pertes ordinaires	(159 426)	-	(159 426)	(56 915)	-	(56 915)
Résultat des activités ordinaires avant impot	37 272 852	603 485	37 876 335	31 700 205	79 811	31 780 016
Impôts sur les bénéfices	(13 003 867)	(158 929)	(13 162 796)	(9 408 387)	(24 205)	(9 432 591)
Résultat des activités ordinaires après impot	24 268 985	444 556	24 713 539	22 291 818	55 606	22 347 425
Éléments extraordinaires	(2 600 773)	-	(2 600 773)	(2 370 651)	-	(2 370 651)
Résultat net de l'exercice	21 668 212	444 556	22 112 766	19 921 167	55 606	19 976 774
Part des minoritaires	-	(1 064)	(1 064)	-	(1 010)	(1 010)
Résultat net du groupe	21 668 212	443 492	22 111 702	19 921 167	54 596	19 975 764

GROUPE ARAB TUNISIAN LEASE
RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
Etats financiers consolidés - Exercice clos le 31 décembre 2024

Messieurs les actionnaires du Groupe l'Arab Tunisian Lease,

I. Rapport sur l'audit des Etats Financiers consolidés

1. Opinion sur les états financiers consolidés

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de l'Arab Tunisian Lease, comprenant le bilan et l'état des engagements hors bilan arrêtés au 31 décembre 2024, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers consolidés font apparaître un total bilan consolidé de 721 610 KDT et des capitaux propres consolidés positifs de 143 613 KDT, y compris le résultat bénéficiaire consolidé du groupe de l'exercice s'élevant à 22 112 KDT.

Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 18 Février 2025 sur la base des éléments disponibles à cette date.

A notre avis, les états financiers consolidés sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière du groupe l'Arab Tunisian Lease, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe l'Arab Tunisian Lease conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon le Code de déontologie.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. Question clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée.

Ces questions sont traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et aux fins de la formation de notre opinion pour ceux-ci et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

3-1- Évaluation des créances issues d'opérations de leasing

▪ Risques identifiés

En tant qu'établissement financier, la Société mère est confrontée au risque de crédit défini comme étant le risque encouru en cas de défaillance d'une ou plusieurs contreparties considérées comme un même bénéficiaire au sens de la réglementation en vigueur.

Il en résulte que la Société mère comptabilise des dépréciations pour couvrir les risques de crédits avérés inhérents à ses activités. Ces dépréciations peuvent prendre la forme de dépréciations individuelles des engagements du bilan et de l'hors bilan concernés (y compris celles additionnelles) ou de dépréciations collectives au titre d'un portefeuille de crédits appartenant à un même secteur d'activité économique ou à une même zone géographique, affecté par des événements économiques exceptionnels, et non déprécié individuellement.

La Société mère comptabilise les dépréciations au titre de ses créances issues de contrats de leasing, aussi bien à base individuelle qu'à base collective, dès lors qu'elle estime que les critères définis par la circulaire de la BCT n°91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les circulaires subséquentes, et comme décrits dans la note 3 (c-2) des états financiers, sont remplis.

Au 31 décembre 2024, les créances sur la clientèle s'élèvent à 616 749 KDT, les provisions constituées en couverture de ces créances s'élèvent à 54 191 KDT, y compris une provision collective de 12 703 KDT, et les produits réservés ont atteint 4 824 KDT.

Compte tenu de l'exposition de la Société mère au risque de crédit dont l'estimation obéit à des critères quantitatifs et qualitatifs nécessitant un niveau de jugement élevé, nous avons considéré l'évaluation des provisions sur créances douteuses et le calcul des produits réservés comme des points clés dans notre audit.

▪ Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Nous avons apprécié la pertinence du dispositif de contrôle du risque de crédit au sein de la Société mère.

Nous avons, également, testé les contrôles informatisés concernant l'identification et l'évaluation des dépréciations des concours à la clientèle, compte tenu des garanties en possession.

Nos travaux ont porté plus particulièrement sur :

- Le rapprochement de la situation des engagements aux données comptables ;
 - L'appréciation de la pertinence de la méthodologie retenue par la Société mère par rapport aux règles édictées par la B.C.T ;
 - L'appréciation de la fiabilité du système de classification des créances, de couverture des risques et de réservation des produits ;
 - L'appréciation, sur base d'échantillons, des hypothèses et des données retenues par la direction pour l'estimation des dépréciations ;
 - La vérification de la prise en compte de certains critères qualitatifs issus des opérations réalisées et du comportement de la relation durant l'exercice ;
-
- L'examen des garanties retenues pour le calcul des provisions et l'appréciation de leurs valeurs, eu égard aux règles édictées et aux méthodes adoptées ;
 - La vérification de l'homogénéité de la segmentation retenue pour les groupes de contreparties relevant des classes A et B1, ainsi que de l'estimation des pertes de valeurs collectives au titre de chaque segment ;
 - La vérification de la matérialisation et de la traduction des ajustements proposés dans les comptes de la société mère.

4. Rapport de gestion

La responsabilité du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2024 incombe à cet organe de direction.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas au rapport du Conseil d'Administration sur la gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

Notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du groupe dans le rapport du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les états financiers consolidés. Nos travaux consistent à lire le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si ledit rapport semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

5. Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers, consolidés conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider du groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle. Il incombe

aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

6. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraude ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut

impliquer la conclusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriés dans les circonstances ;

- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;

- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation.

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;

- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous avons sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance et, leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lie

- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit.

Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si les textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par des textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du groupe. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent à la direction et au conseil d'administration. Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne susceptible d'impacter notre opinion sur les états financiers consolidés.

Tunis, le 17 Mars 2025

Les commissaires aux comptes

**P / G.A.C –MGI Worldwide
Mr Chiheb GHANMI**

**P / Cabinet AUDASCO
Mr Malek SETHOM**